

Merktur

de letzebuenger

Merktur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

7 • 98

2000

Millenium Bug: Les entreprises doivent-elles avoir peur de l'an 2000?

Ensemble, nous serons l'énergie dont votre entreprise a besoin.

Vous avez des ambitions pour votre entreprise? Nous avons les moyens pour faire fructifier vos talents. En partenaires solidaires, les conseillers PME de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État vous aident à concrétiser vos projets. A les étudier, les évaluer, les soutenir au mieux de vos intérêts. De façon flexible et dans des délais raisonnables. En client fidèle de la BCEE, vous nous connaissez pour notre compétence en matière d'épargne et de crédits. Apprenez à nous connaître pour nos performances au service de votre expansion. Adressez-vous à un de nos conseillers PME. Et faites de nous le **partenaire de vos ambitions.**



BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG

Telearbeiten in der Informationsgesellschaft

Läuft Europa an der Schwelle zum dritten Jahrtausend die Gefahr, zum unterentwickelten Kontinent des Informationszeitalters zu werden? Schenkt man den Aussagen des Direktors des von der EU-Kommission geförderten Programms European Telework Development (ETD), Horace Mitchell, Glauben, so ist dieses Schreckenszenario gar nicht mal so weit hergeholt. Mitchell weist auf den Rückstand hin, den Europa in vielen Bereichen der Informationstechnologie wie beispielsweise bei der Softwareentwicklung hat. Um in der Aufholjagd mit den Wirtschaftsmächten Amerika und Japan doch noch eine Chance zu haben, mü(ten, so Mitchell, in Europa zunächst die nötigen Kompetenzen geschaffen werden, damit die europäische Telearbeit überall einsetzbar werde und das vorhandene Humankapital nicht brachliege.

Diese Schlußfolgerung findet auch hierzulande eine immer breitere Zustimmung. Mit der Gründung der „Association luxembourgeoise des téléactivités asbl“ (ALTA) wurde nun auch in Luxemburg eine Plattform zur Förderung der neuen elektronischen Arbeitsformen geschaffen. Eine begrüßenswerte Initiative. Denn deutlich mehr Leute als bisher müssen die neuen Informationstechnologien als Joker im Wettbewerbspoker mit der immer globaler wirkenden Konkurrenz einsetzen und das Informationsnetz als effektive Entwicklungs-, Produktions- und Vertriebsmöglichkeit nutzen.

Wie so oft richtet sich der Blick der europäischen Vordenker nach Amerika, wo sich die US-Regierung im „Telecommunications Act“ verpflichtet hat, den „Universal Access“ zu gewähren und alle ihre Informationen im Web zugänglich zu machen. Einen wichtigen Schritt in dieselbe richtige Richtung machte Europa ohne Zweifel mit der Verabschiedung des Bangemann-Reports, der ganz auf die Liberalisierung des Telekommunikationsmarktes setzt.

Daß dieser vielbeachtete Bericht aber von einem technologieorientierten Expertenteam zusammengestellt

wurde, wurde vielerorts kritisiert. Auch griff die Angst vor gesellschaftlichen Umbrüchen rasch um sich. Besonders von Gewerkschaftsseite wurde anfangs befürchtet, mit der Telearbeit würde eine immer kleinere Zahl von höchstqualifizierten Arbeitnehmern einen immer größer werdenden Teil der verfügbaren Arbeit an sich reißen, derweil sich gleichzeitig für den Großteil der heute noch fest Angestellten ein Abstieg in die Arbeitslosigkeit abzeichne.

Das deutsche Wochenmagazin „Der Spiegel“ schlug in die gleiche Kerbe und schrieb in einem Artikel über den „wahren Reiz der Telearbeit“: „Der Arbeiter an der elektronischen Nabelschnur ist die ideale Konstruktion, um sich elegant aus den kostenträchtigen Zwängen traditioneller Beschäftigungsverhältnisse zu befreien“ und schürte damit im Zeitalter der globalen Märkte, des „Outsourcing“ und des „Reengineering“ Ängste über einen massiven sozialen Abbau. Die Just-in-time-Produktion fände somit in der Telearbeit ihre informationsökonomische Ergänzung in der Just-in-time-Beschäftigung. Unzählige neue Fragen werden sich stellen, besonders für eine soziale Marktwirtschaft, denn wie soll mit zunehmender Telearbeit, das allgemeine Sozialversicherungssystem, das seit Bestehen an einem festen Arbeitsplatz gekoppelt ist, abgesichert werden?

Und wird die Informationsgesellschaft die Menschheit nicht einmal in einen Zustand führen, in der die Produktivität der Maschinen unsere eigene menschliche Arbeit in vielen Bereichen schlicht unnötig macht? Werden wir, wie Ulrich Beck in der „Süddeutschen Zeitung“ schrieb, „uns selbst überflüssig arbeiten“? Noch sind all diese Szenarien Zukunftsmelodie. Im Augenblick gilt es, den Anschluß nicht zu verlieren. Die Handelskammer hat mit der Anfang 1997 im Rahmen des europäischen Multimedia-Projektes MIDAS (<http://www.midas.lu>) gegründeten „Société de l'Information Luxembourg“ (SIL) geholfen eine Vereinigung ohne Gewinnzweck aus der Taufe zu heben, die augenblicklich daran arbeitet, eine Internetdatenbank aufzustellen, die dem Anwender die Informationssuche einfach und benutzerfreundlich gestaltet. Denn die wirkliche Katastrophe wäre, wenn das Interesse an der neuen Informationskultur am Ende der Unübersichtbarkeit der Informationsmasse zum Opfer fallen sollte.

Editeur: Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
Télex: 60174 chcom lu
E-mail: doc@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 20.300 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

SOMMAIRE

02	Dossier: Les entreprises doivent-elles avoir peur de l'an 2000?
12	Commerce extérieur
19	Formation
30	CCI
32	Environnement
33	Ventes spéciales
35	Législation
38	Innovation
41	Chiffres économiques
48	PME
49	EIC
53	Euro
55	Info entreprises

Les entreprises doivent-elles avoir peur de l'an 2000?

En 1990 le célèbre auteur de science-fiction anglais Arthur C. Clarke mettait en scène dans son roman «Ghost from the grand banks» un programmeur de génie qui faisait fortune en découvrant un logiciel capable de résoudre le problème du passage à l'an 2000 pour tous les systèmes installés. Ce roman d'anticipation avait le grand mérite d'attirer l'attention sur un problème réel, qui à l'époque était encore inconnu à la majorité des responsables d'entreprise et à un bon nombre d'administrations, à tel point que même une grande partie des informaticiens professionnels ignoraient l'étendu du danger.

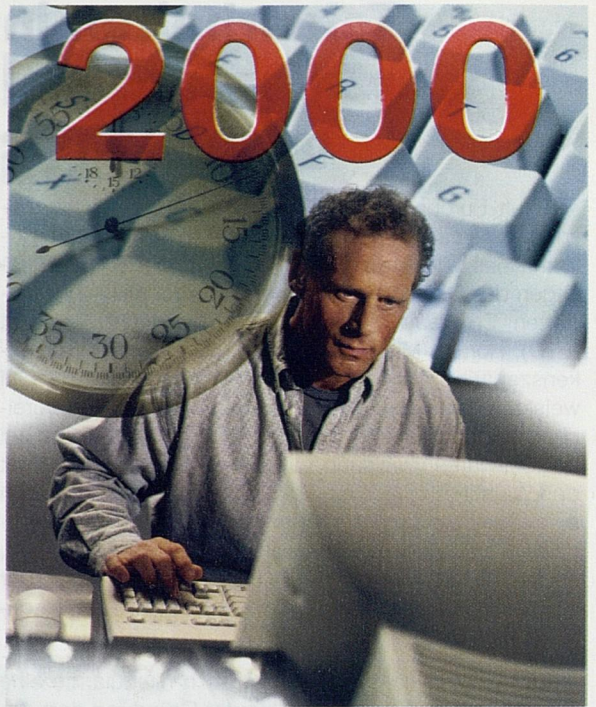
Aujourd'hui rares sont les personnes qui n'ont pas encore entendu parler du «Millenium Bug», du «Year 2000 Desaster» ou plus communément du fameux «problème de l'an 2000». Mais bien que dans le monde entier les médias aient manifesté récemment un intérêt croissant pour la question, de nombreux experts du passage à l'an 2000 jugent cette prise de conscience trop tardive et estiment que l'ampleur du problème est souvent sous-estimée.

L'origine du problème

Quel est donc l'enjeu du problème et comment va-t-il affecter notre vie quotidienne? Quelles peuvent être les répercussions pour les entreprises? Pour bien comprendre l'origine de la problématique de l'an 2000, on doit se rappeler que les premiers ordinateurs étaient excessivement onéreux et que leurs mémoires étaient très limitées. Certaines de ces machines ne possédaient comme mémoires externes que des bandes magnétiques, voire des rubans perforés.

Compte tenu de ces restrictions, les programmeurs devaient avoir recours à des trésors d'imagination afin de s'assurer que leurs programmes fonctionnaient avec le moins de mémoire possible. Parmi les astuces retenues, les programmeurs ont encodé les données représentant les dates selon le schéma jj/mm/aa (j pour jour, m pour mois et a pour année). La plupart des formats utilisés représentaient donc l'année par les deux derniers chiffres excluant les chiffres «19» considérés à l'époque comme superflus, puisqu'il était généralement admis que la durée de vie des logiciels (et des bases de données) était de toute façon limitée.

Or, comme il est très souvent nécessaire d'assurer la comptabilité (dite ascendante) des nouveaux programmes avec les anciens, au fil des années de nouveaux programmes ont été écrits à partir des premiers logiciels ou à partir des données générées par ceux-ci. Ainsi des choix antérieurs ont souvent largement handicapé la conception de nouveaux programmes. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec une



collection de programmes ayant comme héritage un format de données fixe qui exclut les données relatives aux deux premiers chiffres.

Conséquences possibles

On estime que 83% des logiciels et des banques de données utilisés en 1997 représentaient les dates composées de 6 chiffres seulement. Il en résulte que dans de nombreuses applications, l'an 2000 sera considéré comme l'an 1900 (ou encore 1970, 1980, ... suivant des choix spécifiques à chaque constructeur), ce qui rendra impossible l'exécution correcte de calculs arithmétiques et le traitement de données. Quelles peuvent être les conséquences?

1. Les calculs de durée

Tous les programmes opérant avec des systèmes de dates qui ignorent le numéro de siècle donneront des résultats erronés lors des calculs de durée. Ainsi dans certaines applications une personne née en 1980 aura 19 ans en 1999 (99-80) et -80 ans en 2000 (00-80). Une conversation téléphonique entamée le 31 décembre 1999 quelques minutes avant minuit et se terminant après plusieurs minutes le 1^{er} janvier 2000 pourrait risquer d'être facturée comme ayant duré 99 années.

2. Les actions périodiques

Il n'est pas exclu que différentes opérations automatisées auront lieu au mauvais moment. En effet, le 1^{er} janvier 1900 étant un lundi, le 1^{er} janvier 2000 pourra aussi être considéré par certains ordinateurs comme un lundi alors qu'il sera en fait un samedi. Certains traitements informatiques n'auront pas lieu à la date prévue.

3. La durée de vie

Il est probable que des documents, objets ou bases de données soient détruits ou recyclés par

erreur. Par exemple, une sauvegarde faite le 1^{er} janvier 2000 pourra être considérée comme antérieure à celle du 31 décembre 1999 et sera donc détruite, ou encore, une facture émise en 1999 et impayée en 2000 pourra échapper à un système de relance automatique.

La liste des sinistres possibles peut être allongée à l'infini. Bien qu'il existe plusieurs solutions efficaces pour surmonter le problème de l'an 2000, deux élé-

ments rendent les travaux de correction extrêmement compliqués et coûteux. Primo: l'omniprésence de l'informatique. Secundo: l'interconnectivité des systèmes informatiques.

Un problème global

En effet, on ne conçoit plus aujourd'hui un monde sans informatique. Depuis les magnétoscopes jus-

Interview avec Monsieur Lucien Thiel



Lucien Thiel est directeur de l'Association des banques et banquiers Luxembourg (ABBL)

Merkur: Dans quelle mesure et à quel degré le problème de l'an 2000 touche-t-il la place financière du Luxembourg?

Lucien Thiel: De par leur degré d'informatisation avan-

cée, les instituts financiers sont plus exposés au problème de l'an 2000 («Y2K») que d'autres branches de l'économie. Il s'y ajoute que les éléments «date» et «temps» sont omniprésents dans le processus bancaire ce qui expose les instituts de crédit à des risques d'erreurs ou de blocage autrement plus élevés que les entreprises des autres secteurs. Vu le poids que représente le secteur bancaire, dans l'économie nationale, celui-ci n'est que d'autant plus conscient de sa lourde responsabilité qui l'oblige à prendre toutes les précautions possibles et imaginables.

Merkur: La place financière du Grand-Duché est-elle prête pour le passage au prochain millénaire? Comment évaluez-vous l'état de préparation des banques et instituts financiers du Luxembourg?

L.T.: Il est difficile de décrire l'état d'avancement des préparations à l'an 2000 dans plus de 200 entreprises de taille et de culture différentes. Comme toutefois l'ensemble des banques, à quelques rares exceptions près, font partie de groupes multinationaux, il est évident que la plupart des banques de la place se sont vues engagées dans une démarche commune au niveau groupe et sous la surveillance de leur maison mère. D'autre part les banques font appel à des fournisseurs hautement qualifiés pour leur outil informatique qui se rendent parfaitement compte de l'envergure du problème.

Merkur: Concrètement, quelles mesures la place a-t-elle prises pour se préparer à l'an 2000?

L.T.: Les mesures à prendre par les banques de la place ont fait l'objet d'une circulaire que l'Institut monétaire (IML) a diffusée le 1^{er} octobre 1997. Dans cette circulaire, dont le respect doit être obligatoirement contrôlé et certifié (dès l'exercice 1997!) par les réviseurs externes, une demi-douzaine de règles

précises – basées sur les lignes directrices arrêtées par le Comité de contrôle bancaire de Bâle – sont édictées. Elles prévoient notamment l'établissement d'un plan d'action interne en vue de convertir ou de remplacer les applications informatiques, de procéder à des essais préalables et de s'assurer de la diligence des contreparties en matière d'adaptation millénaire.

Merkur: Est-il possible de chiffrer les coûts occasionnés sur le plan national par la correction et l'adaptation des logiciels de banque à la problématique de l'an 2000?

L.T.: Une telle estimation ne serait possible que sur la base d'une enquête approfondie auprès des banques. Un sondage similaire ayant été effectué à l'époque pour le passage à la monnaie unique, une extrapolation pourrait toutefois donner une idée – bien que très vague – de l'envergure des coûts occasionnés par l'adaptation millénaire. Le coût du passage à l'euro a été estimé pour l'ensemble de la place à 8-10 milliards de francs dont plus ou moins 2/3 sont occasionnés par l'adaptation de l'outil informatique. Or, les modifications à apporter à l'outil informatique en vue de l'an 2000 sont autrement plus nombreuses que la seule transformation de plusieurs monnaies en une devise unique (qui, en fait, ne représente qu'une devise additionnelle dans la mémoire de l'ordinateur).

Merkur: En admettant que la place financière soit donc techniquement prête à affronter l'an 2000, ne craignez-vous pas être confronté à toute une série de problèmes qui échappent au contrôle des institutions financières, notamment des problèmes liés à un manque de préparation ou à une préparation insuffisante de vos clients?

L.T.: Ce problème fait l'objet d'une règle spécifique de la circulaire de l'IML du 1^{er} octobre 1997 qui oblige les banques à s'assurer de la fiabilité des systèmes informatiques de leurs contreparties. Une section spécifique sur le site Internet de la BRI renseigne d'ailleurs sur les mesures prises par les différents opérateurs des marchés financiers à travers le monde et sur l'état d'avancement des préparations.

Merkur: Les banques ont-elles fait des efforts de communication pour sensibiliser leurs clients au problème de l'an 2000?

L.T.: La question ne s'applique qu'aux clients institutionnels et professionnels reliés directement aux systèmes informatiques des banques. Ceux-ci tombent sous les dispositions réglant les relations avec les contreparties arrêtées par la circulaire de l'IML.

Interview avec Monsieur Paul Hammelmann



Paul Hammelmann est conseiller juridique auprès de l'Association des compagnies d'assurances du Grand-Duché de Luxembourg (ACA)

Merkur: L'ACA diffuse depuis le début du mois de juillet aux entreprises luxembourgeoises un dépliant de sensibilisation. Y

a-t-il urgence en la matière?

Paul Hammelmann: Les entreprises de réassurance, qui ont réalisé de nombreuses études sur le passage à l'an 2000, ont attiré notre attention sur la problématique. Les réassureurs craignent notamment être confrontés d'un seul coup à toute une série de petits sinistres. Cette perspective les a poussés à réagir et à sensibiliser le marché. En même temps le Comité européen des assurances (CEA) a lancé une étude pour s'informer sur les actions entreprises dans les différents pays européens. L'étude a révélé qu'il existe sur les marchés européens deux grandes tendances. L'une, fortement

qu'aux sous-marins nucléaires, en passant par les satellites, tout équipement moderne utilise aujourd'hui d'une façon ou d'une autre des puces, des systèmes électroniques ou des systèmes embarqués pour assurer son fonctionnement. La mise à jour de ces systèmes isolés constitue à elle seule déjà un défi de taille.

Or, il n'existe quasiment plus de systèmes vraiment isolés. Tout communique avec tout. Prenons l'exemple des PC-compatibles qui tournent à 90% avec des softs Microsoft. Microsoft le dit et le répète: ses produits sont prêts pour l'an 2000, donnant ainsi souvent à tort aux patrons et aux responsables informatique de grandes entreprises et PME un sentiment de sécurité. Appelé à témoigner devant des commissions de la Chambre des représentants aux Etats-Unis, un porte-parole de Bill Gates a affirmé que «bien que les produits Microsoft soient conçus de manière à pouvoir gérer les dates au-delà de l'année 2000, des problèmes peuvent survenir quand d'autres produits sont utilisés en conjonction avec les nôtres. (...) Des problèmes similaires peuvent arriver aux utilisateurs PC connectés aux mainframes, ou à ceux se servant d'applications maisons (...), y compris les macros, qui risquent de ne pas obéir aux standards rigoureux de programmation des logiciels commerciaux» pour conclure «si des problèmes de date survenaient, les utilisateurs finaux pourraient injustement les attribuer à leurs logiciels PC ou à leur système d'exploitation».

En d'autres termes, Microsoft décline toute responsabilité pour le fonctionnement des applications

prédominante dans les pays scandinaves et anglo-saxons, se traduit tout simplement par l'exclusion des risques liés à l'an 2000 dans de contrats d'assurances. L'autre tendance préconise une toute autre approche qui consiste à laisser les contrats inchangés tout en sensibilisant les preneurs d'assurances. C'est cette approche que nous avons retenue au Luxembourg. Malheureusement au Grand-Duché le travail de sensibilisation a dû être pris en charge par notre association tandis qu'à l'étranger c'est souvent le gouvernement qui s'en est occupé. Pas plus tard que hier j'ai lu dans un grand quotidien français que le gouvernement français ne trouve pas assez de spécialistes pour se préparer au passage à l'an 2000 et envisage donc de flexibiliser sa stricte législation sur l'emploi pour pouvoir engager des spécialistes étrangers. Dans d'autres pays les gouvernements se sont mis d'accord pour accorder des allègements fiscaux aux entreprises qui font des efforts pour préparer leur informatique à l'an 2000. Au Luxembourg nous attendions en vain des mesures semblables ou des actions de sensibilisation. Nous avons donc décidé de lancer notre propre action.

Merkur: Quel risque courent les entreprises qui ne prennent pas de précautions?

P.H.: Tous les spécialistes vous répondront que les entreprises ne doivent plus tarder à entamer des travaux de contrôle pour s'assurer que leur informa-

individuelles tournant sur leurs logiciels et systèmes d'exploitation. Si une entreprise a utilisé dès le départ le format de date long (19XX), elle n'aura vraisemblablement pas de problèmes. Or de nombreux manuels d'instruction des logiciels Microsoft présentent des exemples au format de date court...

Différents scénarios

Depuis que les médias s'intéressent au problème du passage à l'an 2000, de nombreux experts en tous genres ont élaboré différents scénarios pour le tournant du millénaire. Il y a d'un côté les optimistes qui – bien loin de nier que certains problèmes se manifesteront le 1^{er} janvier 2000 – minimisent l'ampleur des répercussions et dégâts occasionnés par l'an 2000 en affirmant que dans la grande majorité des cas les conséquences économiques et sociales resteront négligeables.

D'autres voix s'élèvent pour dessiner des scénarios bien moins rassurants. Le 19 août 1998, le directeur économique du service sécurité de la Deutsche Bank à New York, Ed Yardeni, exprimait son profond souci dans un article de presse, en affirmant notamment qu'il était «persuadé que le passage à l'an 2000 peut provoquer une récession à l'échelle mondiale qui pourrait durer jusqu'à 12 mois. Cette récession pourrait être au moins aussi grave que celle que nous avons connue dans les années 1973-74, après la flambée des prix du pétrole».

Bien évidemment, les différents scénarios sont à considérer avec prudence puisqu'il se trouve toujours

tique passe le cap de l'an 2000. Vu l'urgence, on nous avait fortement recommandé de lancer notre action de sensibilisation avant les vacances d'été. En effet, le temps presse et il risque d'avoir une impasse si toutes les entreprises s'y mettent à la dernière minute. C'est maintenant qu'il faut réagir.

Merkur: Même en prenant toutes les précautions nécessaires, il n'est pas exclu que certains systèmes mal fonctionneront quand même lorsqu'ils devront manipuler les dates du nouveau millénaire. Dans ce cas les entreprises d'assurances vont-elles payer les sinistres occasionnés en dépit des mesures de préparation éventuellement prises par les entreprises?

P.H.: D'après nos informations les contrats d'assurances restent en tous cas valables. Le droit commun des contrats n'est donc pas mis en question. Ce droit commun stipule cependant clairement que seuls les événements aléatoires sont pris en charge par les assurances. Or le passage à l'an 2000 n'est pas un événement aléatoire. En résumant, on peut dire qu'une entreprise qui a pris toutes ses précautions pour prévenir tout dommage éventuel, ne devrait pas avoir de problème pour se faire rembourser par son assureur. Par contre les entreprises qui n'auront pas pris des mesures de prévention risquent certainement de ne pas être remboursées.

un expert pour contredire ce que vient d'affirmer un autre. Cependant certains tests effectués dans des grandes entreprises nous fournissent matière à réflexion. Lorsque le constructeur automobile américain Chrysler avait avancé dans une de ses usines au Michigan les horloges électroniques de plusieurs mois pour simuler le passage à l'an 2000, les barrières de sécurité électroniques refusaient obstinément de s'ouvrir ou de se fermer.

Merkur: Qui décidera si une entreprise s'est, oui ou non, valablement et suffisamment préparée au passage à l'an 2000?

P.H.: En plus du dépliant diffusé par l'ACA, les compagnies d'assurances ont adressé – ou vont adresser sous peu – des questionnaires très détaillés aux entreprises pour s'enquérir sur l'état de préparation de celles-ci. Il est certain que les assureurs sont en train de se renseigner auprès de leurs clients pour ne rien laisser au hasard. Il est aussi tout à fait imaginable qu'un assureur, après s'être renseigné sur le degré de préparation de son client, juge les mesures prises par une entreprise insuffisantes et décide par conséquent de résilier le contrat.

Merkur: Est-il possible de s'assurer justement contre les dangers liés au passage à l'an 2000?

P.H.: A ma connaissance il n'existe à l'heure actuelle qu'une seule compagnie d'assurance luxembourgeoise qui a effectivement lancé un produit qui répond à cette demande. Cette assurance se limite cependant sur le matériel informatique et ne couvre donc pas les systèmes embarqués.

Merkur: Un dernier conseil aux entreprises?

P.H.: J'invite vivement les entreprises à répondre aux questionnaires de leurs assureurs et à suivre leurs recommandations qui restent toujours très spécifiques pour chaque secteur.

Le 3 mai 1998, le «London Times» a révélé que dans un hôpital londonien, une opération avait dû être reportée, parce que le système informatique avait annoncé une rupture de stock concernant les compresses. En fait, il y en avait en nombre suffisant, mais leur date limite d'utilisation était située en 2001, ce que l'ordinateur, n'utilisant que les deux derniers chiffres des années, avait interprétée comme étant 1901.



Sekretariat: 9, rue du Chemin de Fer
L-8057 Bertrange

- vertritt die Interessen der gewerbsmäßigen Fachleute für Domizilierung von Gesellschaften
- bemüht sich um die Schaffung eines Qualitätsstandards für die Berufsgruppe
- garantiert die fachmännische Berufsausübung seiner Mitglieder

Treten Sie unserer Organisation bei

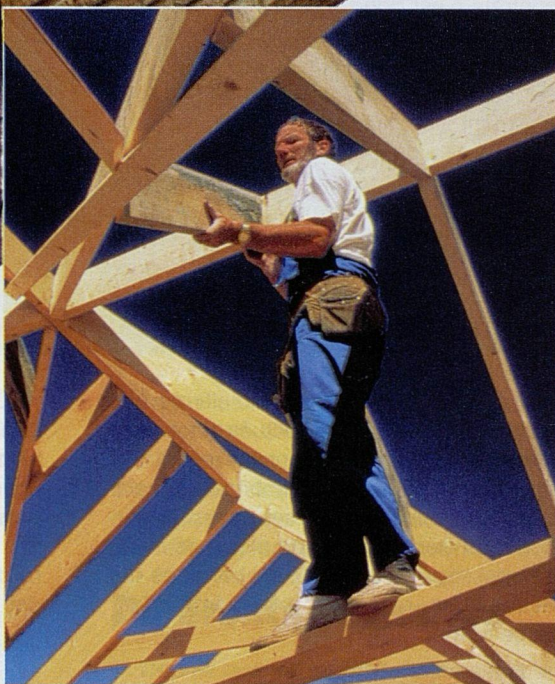
Name / Vorname:
 Gesellschaft:
 Büroanschrift:
 Telefon:
 Fax:
 E-Mail:

wünscht Zusendung von Informationen
 der UDD beizutreten

Für weitere Auskünfte stehen wir Ihnen gerne zur Verfügung

- Marcel Schmit (*Sprecher*)
Telefon 46 64 74 / Fax 46 64 70
- Bernard Zimmer (*Präsident*)
Telefon 22 58 291 / Fax 22 58 28

*Tout ce qu'il faut
pour les pros...*



découvrez
le vaste choix de notre
DEPOT-BOIS

Le professionnalisme
est un art qui se construit...

Des outils performants,
à la pointe du progrès, le choix
de matériaux de qualité adaptés
à chaque utilisation, un savoir-faire
et une rigueur exemplaires,
une dose d'écoute et
de disponibilité...

La recette est incontournable!

Si vous pensez comme nous
qu'offrir ces services à vos clients
est un devoir, ensemble nous
allons faire des miracles!



Péril pour l'économie?

A l'instar de l'économie mondiale, l'économie luxembourgeoise est fortement dépendante du fonctionnement correct et continu d'un grand nombre de processus commerciaux, industriels et sociétaux interconnectés qui sont tous tributaires de systèmes commandés par ordinateur. La défaillance de l'un des nombreux maillons de cet ensemble d'interdépendances peut causer des dommages substantiels aux diverses composantes du système ainsi qu'au système lui-même et altérer de ce fait la compétitivité des entreprises nationales sur leurs marchés respectifs.

Les entreprises, grandes et petites, sont dépendantes du bon fonctionnement de leur propre système informatique mais aussi de l'intégrité opérationnelle des systèmes contrôlés par leur partenaires commerciaux, tels leurs clients, fournisseurs et sous-traitants. L'entreprise dépend donc de la bonne marche d'une large gamme de services d'infrastructure. Le fait de ne pas adapter les processus informatisés, notamment ceux pilotant les installations industrielles, pour qu'ils puissent continuer de travailler correctement, risque d'entraîner une perte d'activité commerciale et une baisse générale de la compétitivité, voire de menacer l'existence de l'entreprise elle-même.

Sous quel angle faut-il attaquer le problème?

Les étapes présentées ci-dessous ne constituent qu'un guide général. En effet, chaque cas est unique et les entreprises doivent adapter ces mesures à la situation qui prévaut et prendre des précautions pour sauvegarder l'intégrité de leurs données et systèmes (Ce guide ainsi que des informations complémentaires sur la problématique de l'an 2000 peuvent être consultés sur la page web du Centre de recherche public Henri Tudor à l'url <http://www.crph.tu.lu/an2000>).

1. Confiez à un membre de la direction ou cadre de votre entreprise la responsabilité de la question de l'an 2000 et exigez l'élaboration d'un plan et la production de rapports périodiques.

Qu'il s'agisse d'une petite ou d'une moyenne entreprise, si vous faites appel à différentes technologies variées et à diverses liaisons électroniques avec d'autres sociétés ou organismes, la question de l'an 2000 doit relever de la responsabilité d'un cadre supérieur. Mettez au point un plan détaillé afin de garantir l'établissement des priorités, l'élimination des pépins et le recours à des solutions adéquates à l'échelle de la société. Décrivez par écrit l'évolution de la situation. Si vous déléguez la responsabilité à un cadre, exigez qu'il ou elle produise des rapports réguliers sur les progrès réalisés.

2. Établissez quels types de systèmes électroniques et d'applications logicielles vous utilisez.

Dressez l'inventaire de votre matériel, de vos logiciels (comme les logiciels d'application, les systèmes d'application et les logiciels systèmes), de vos ré-

seaux, de vos systèmes de communication (par exemple les téléphones, les téléphones cellulaires, les téléavertisseurs, les systèmes PBX, les télécopieurs, etc.), de vos systèmes propres aux installations (notamment les systèmes d'alimentation, les systèmes de régulation des conditions ambiantes des immeubles, les systèmes de sécurité, les ascenseurs) et de tout autre équipement électronique pouvant comporter une fonction en rapport avec la date (comme les caméras vidéo, le matériel scientifique, les fours à micro-ondes, les chambres fortes à temps contrôlé, etc.) ainsi que les systèmes que vous utilisez pour traiter avec vos clients et vos fournisseurs.

3. Déterminez lesquels de vos systèmes électroniques et applications logicielles sont touchés, de quelle façon vous comptez les préparer au passage à l'an 2000 et établissez le budget du règlement du problème.

Évaluez chaque système et chaque application afin de déterminer l'envergure du problème de la date pour vos activités ainsi que les éventuelles répercussions défavorables pour vos fournisseurs, vos clients et vos utilisateurs. Déterminez si vous avez besoin de l'aide de fournisseurs (par exemple les sociétés qui accordent des licences de logiciel, les magasins et les fabricants d'ordinateurs, les sociétés de location de télécopieurs ou d'autres équipements de bureau), de spécialistes externes (comme des experts-conseils en informatique) ou de tiers (notamment le propriétaire pour les systèmes de régulation des conditions ambiantes des immeubles et les ascenseurs) afin de remédier à la situation. Estimez les coûts pour votre société du règlement du problème et affectez les ressources humaines et financières requises. Précisons que la réparation est la seule alternative logique!

4. Déterminez quels systèmes sont essentiels à vos activités quotidiennes de même que les liaisons entre vos systèmes et des systèmes externes ainsi que leur dépendance envers ceux-ci.

Établissez les priorités des réparations à effectuer d'après l'importance des systèmes pour vos activités quotidiennes, de même que les éventuelles répercussions défavorables pour vos fournisseurs, vos clients et vos utilisateurs. Visez d'abord les systèmes les plus cruciaux. Élaborez un plan, de sorte que vos systèmes ne soient pas altérés par les liaisons avec des systèmes externes qui n'ont pas été préparés en vue du passage à l'an 2000.

5. Modifiez ou remplacez vos systèmes.

Modifiez ou remplacez les systèmes en interne ou en faisant appel à des spécialistes de l'extérieur. Assurez-vous que les systèmes nouveaux et corrigés sont compatibles avec vos systèmes en place et ceux de vos clients, de vos fournisseurs et des tiers.

6. Faites un essai complet des systèmes révisés, notamment en simulant des conditions de fonctionnement réelles.

Prévoyez un délai suffisant pour l'essai des systèmes rectifiés. Les spécialistes estiment que les essais peuvent représenter jusqu'à 45 et même 65 pour

Interview avec Monsieur Jean-Pol Michel



Jean-Pol Michel est membre du Comité de direction du Centre de Recherche Public Henri Tudor

Merkur: Comment évaluez-vous l'impact possible de la problématique de l'an 2000 sur la vie économique du Grand-Duché?

Jean-Pol Michel: Si l'on veut rester absolument affirmatif mais aussi très cynique, l'an 2000 aura et a déjà un effet exceptionnel d'évolution et de remplacement du parc informatique installé, surchauffant ainsi le marché des services informatiques avec une série d'effets directs que l'on ressent déjà depuis plus d'un an. Malheureusement on peut affirmer, avec la même force, car c'est une évidence statistique, qu'un certain nombre de problèmes ne seront pas résolus ni même détectés à temps, causant immanquablement des perturbations dans la vie économique. Dans le meilleur des cas, il s'agira de problèmes isolés, comme le dysfonctionnement ou l'arrêt d'un robot, d'une chaîne de production ou d'un programme de gestion. Ces problèmes pourront entraîner de grosses difficultés pour l'entreprise touchée, mais aussi pour ses fournisseurs et clients directs. Plus critiques encore sont ce qu'on pourrait appeler les réactions en chaîne. Notre économie est aujourd'hui extrêmement interdépendante, elle re-

cent du processus de modification des systèmes en fonction du passage à l'an 2000. Après avoir pris les précautions appropriées pour sauvegarder les renseignements de votre entreprise, placez les systèmes dans un environnement de fonctionnement simulé pendant un certain temps afin de garantir sans aucun doute que le problème de la date a été résolu et que le système est au point.

7. Évaluez l'incidence que peuvent avoir les fournisseurs, les clients, les prestataires de services luxembourgeois et étrangers sur votre société et faites en sorte de pouvoir leur communiquer tous les renseignements sur la préparation au passage à l'an 2000.

Communiquez avec les fournisseurs, les clients et les prestataires de services luxembourgeois et étrangers (par exemple les imprimeurs, les banques, les services publics, etc.) afin de déterminer leur degré de préparation et le risque qu'ils peuvent représenter pour votre société. Prenez les mesures qui s'imposent afin de vous assurer qu'ils offrent un service sans interruption. Afin de maintenir la liaison avec vos clients importants, prenez des dispositions afin de leur communiquer les renseignements pertinents sur l'évolution de votre plan pour l'an 2000. Bien des grandes entreprises affirment qu'elles comptent renoncer à

poser aussi sur des superstructures (administrations, finances, énergie, communications) qui sont gérées par l'informatique. Si des maillons importants étaient touchés, l'effet en cascade pourrait avoir des conséquences qu'on ose à peine imaginer. L'impact de la problématique de l'an 2000 n'est donc pas «possible» mais certain, et doit être considéré comme tel par le responsable politique, le chef d'entreprise, le gestionnaire de superstructures, les acteurs économiques et technologiques. A chacun de prendre ses responsabilités à son niveau.

Merkur: Quels sont les acteurs les plus exposés au problème de l'an 2000 ?

Jean-Pol Michel: Comme signalé plus haut, certains secteurs ont une responsabilité considérable pour la bonne tenue de notre économie. Ainsi faut-il espérer que les services publics, la distribution énergétique, les communications et le secteur financier ont d'ores et déjà entrepris de sécuriser leurs systèmes. Par contre, nous pensons qu'une grande majorité de petites et moyennes entreprises n'ont jusqu'ici pris aucune disposition systématique pour traiter ce problème. Ceci peut s'expliquer par un manque de sensibilisation et de structure ad hoc dans l'entreprise et une gestion moins formalisée de ses relations avec les fournisseurs informatiques. L'importance des PME/PMI pour l'économie luxembourgeoise rend ce constat d'autant plus alarmant.

Merkur: Le CRP Henri Tudor a mis en place un site web dédié au passage du millénaire. Vous estimez donc qu'il y a urgence en la matière?

Jean-Pol Michel: Le CRP Henri Tudor dispose depuis 18 mois d'une cellule «PRISME» qui conseille les PME/PMI pour leur stratégie informa-

traiter avec les sociétés qui ne sont pas suffisamment préparées au passage à l'an 2000.

8. Élaborez un plan d'urgence.

Mettez en place un plan d'urgence afin de garantir la poursuite des activités commerciales en cas de panne de vos systèmes internes ou de ceux de fournisseurs, de prestataires de services ou de clients importants. Déterminez les causes des pannes éventuelles et les répercussions de celles-ci. Décrivez les stratégies permettant de faire face à ces situations et d'assurer le rétablissement. Par exemple, il se peut que vous deviez mettre au point un système manuel ou sur papier pour la prise et l'exécution des commandes, ainsi que pour les comptes clients et les comptes fournisseurs, auquel vous ferez appel en cas de panne de votre système. En outre, vous devrez peut-être choisir des prestataires de services de rechange en cas de panne des systèmes de vos fournisseurs habituels (par exemple de services d'achat, de livraison et d'impression).

9. Ne négligez pas les aspects juridiques

Vous ou votre société pouvez courir le risque de poursuites judiciaires de la part de clients ou d'entreprises associées parce que vous n'avez pas respecté vos obligations contractuelles, etc. Faites preuve de

tique. Pour compléter nos services à la PME, nous avons observé systématiquement ce qui se passe dans les pays occidentaux en matière d'initiatives An 2000. Le site web que vous mentionnez fait état de ces observations et est accessible sous <http://www.crphl.lu/an2000>. Par ailleurs, une sensibilisation et un diagnostic An 2000 font partie des services que nous proposons aux entreprises, mais nous avons dû constater le manque d'intérêt des PME pour ce type de service. Nous sommes convaincus que, comme dans tous les autres pays occidentaux, seule une campagne de sensibilisation massive, portée par les pouvoirs politiques et les acteurs représentatifs de l'économie, est susceptible de provoquer le déclic qui permettrait à une majorité d'entreprises de prendre les dispositions systématiques appropriées pour traiter le problème.

Merkur: A moins de 500 jours de l'échéance n'est-il pas déjà trop tard pour agir?

Jean-Pol Michel: Pensez-vous que le chef d'entreprise ait encore le loisir de se poser cette question? Existe-t-il une alternative à l'action, dans ce cas? Il paraît évident que le délai est de plus en plus l'élément contraignant, et poussera à fixer des priorités et faire des choix différents de ceux qui auraient été posés si le délai avait été plus long. Il faut également prévoir que la surchauffe du marché informatique va s'accroître, rendant plus difficile l'accès au service de personnel technique de qualité. Mais toutes ces difficultés ne peuvent être un prétexte à l'inaction. Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'interview de Monsieur Hammelmann, conseiller juridique auprès de l'ACA, sur l'intérêt, voire l'obligation de mesures de prévention. Prévenir, cela veut dire

que chaque entreprise doit prendre des dispositions systématiques pour traiter le problème an 2000, en fonction de la situation de ses systèmes, du délai qui lui reste et des ressources humaines et financières dont elle pourra disposer. Ce point nécessite une démarche appropriée et volontariste que le chef d'entreprise devra conduire prioritairement comme un projet méthodique fixant et contrôlant les objectifs, les moyens et les délais. Sur cette démarche, nous nous disposons à apporter une aide à la PME sous la forme d'une formation et d'un support qui feraient suite à une campagne nationale de sensibilisation portée par les pouvoirs politiques et les acteurs représentatifs de l'économie.

Merkur: Quelle réflexion générale vous inspire ce problème An 2000?

Jean-Pol Michel: Ce problème nous démontre aujourd'hui et nous démontrera bientôt «en grandeur réelle» la formidable dépendance de notre économie et sans doute de notre vie par rapport aux technologies de l'information et de la communication. Nous nous installons progressivement et implicitement dans cette dépendance sans la réflexion et encore moins la mise en oeuvre de outils de sécurisation qui permettraient de maîtriser cette dépendance. Pour les PME, c'est d'autant plus vrai que la complexité de gestion des nouveaux systèmes ne peut souvent être maîtrisée en interne. Je prévois que la pression qui nous attend autour des événements An 2000 pourrait être propice au déclenchement des réflexions nécessaires sur la maturité du marché informatique, en matière de structuration, de métiers, de qualité, de sécurité, de responsabilité juridique et éthique.

prudence et de diligence raisonnable. Achetez des logiciels, des systèmes et de l'équipement qui prennent en charge le passage à l'an 2000 et exigez une garantie écrite de leur conformité à cet aspect. Décrivez vos activités de préparation au passage à l'an 2000 afin de démontrer la diligence raisonnable préconisée par la société, ses administrateurs et ses cadres.

Il est à noter que les estimations des coûts au moment du plan et de l'attribution des ressources sont presque toujours inférieures aux coûts réels atteints lorsque les systèmes sont mis à jour. D'autre part, de nombreux experts estiment que les systèmes touchés par le problème de l'an 2000 ne pourront pas tous être adaptés à temps, pour cause de manque de ressources informatiques. Par conséquent il est important d'établir des priorités et de corriger les systèmes vitaux immédiatement. Les autres systèmes devront être mis à jour lorsque le fonctionnement de l'entreprise sera assuré.

Entreprises: les litiges possibles

Il semble inévitable que le problème de l'an 2000 donne naissance à de multiples litiges et concilia-

tions. Déjà plusieurs affaires ont été reçues à l'étranger concernant la non-acceptation des cartes de crédit ayant une date d'expiration post 2000.

Les points litigieux potentiels sont les suivants:

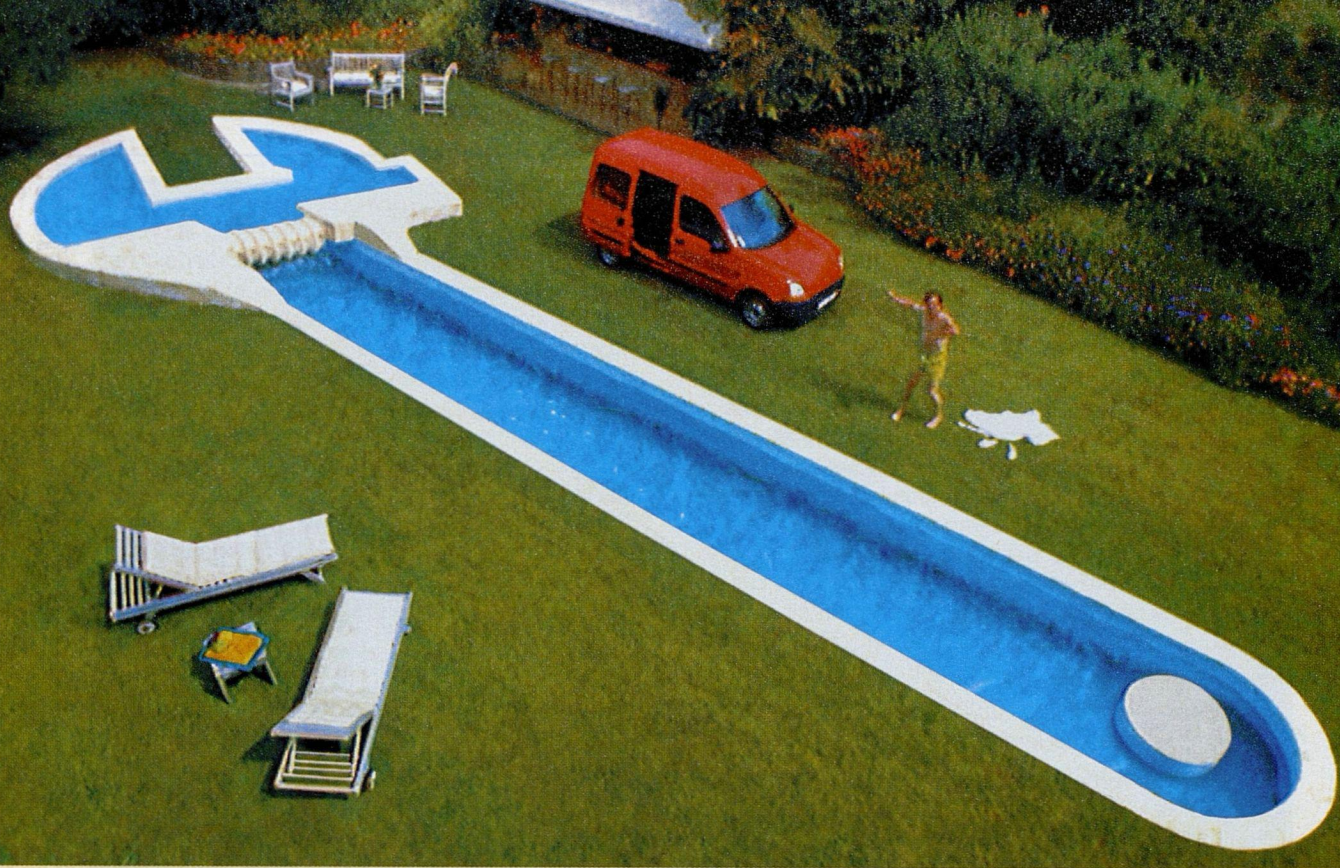
- perte directe suite à la non conformité de l'entreprise;
- demande d'indemnisation des clients pour manquement (livraison, services);
- demande d'indemnisation de tiers pour interférence et perturbations;
- sanctions légales pour manquement;
- responsabilité des cadres;
- problèmes de comptabilité;
- risque de cessation des paiements.

Les entreprises pourront aussi avoir recours aux compromis d'arbitrage ce qui leur permettrait de ne pas avoir trop à se soucier des litiges potentiels. Les Chambres de Commerce nationales ainsi que la Chambre de Commerce Internationale offrent ce service.

Euro et an 2000: même défi?

Alors même que le passage à l'an 2000 inquiète de nombreux acteurs économiques, les secteurs privé et

PUBLICIS



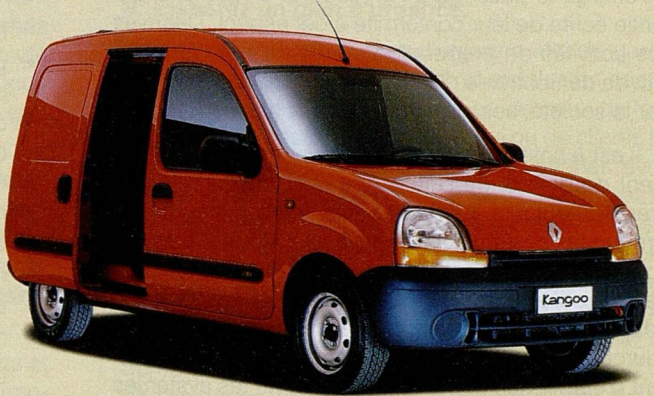
“MON OUTIL DE TRAVAIL NE M’A JAMAIS AUTANT RAPPORTÉ!”

JEAN TUYAU

Kangoo Express, c'est tout simple. Grâce à sa porte latérale coulissante*, ses portes asymétriques et son seuil de chargement abaissé, charger et décharger est devenu un véritable jeu d'enfant. De plus, son siège rabattable* et sa cloison pivotante* m'ont fait gagner beaucoup de centimètres (désormais, mes tuyaux peuvent mesurer jusqu'à 2,46 m!). Et gagner des centimètres quand on est plombier, ça vous fait gagner beaucoup de temps. Et le temps... c'est de l'argent! Mais ce n'est pas tout, ma Kangoo Express c'est aussi un volume de charge utile de 3m³*, une direction assistée, des sièges ergonomiques, des vitres teintées et encore bien d'autres atouts. Alors: Merci Kangoo Express!

Prix: à partir de **305.000 LUF HTVA**

(350.750 LUF TVA comprise). *en option sur RL



**KANGOO EXPRESS.
TOUT LE BÉNÉFICE À LA CLÉ.**

100
Renault.
Moteur d'idées
depuis cent ans

<http://www.renault.be>



RENAULT
AUTOË
FIR ZE LIEWEN

RENAULT
préconise **elf**

Des solutions sur mesure via OVERLEASE pour la Location Longue Durée et le Leasing et RENAULT CREDIT CAR pour les financements.

public se préparent à l'introduction de la monnaie unique européenne, qui aura une profonde incidence sur leur mode de travail et leurs systèmes d'information.

Les deux aspects présentent de notables différences: L'an 2000 est un problème informatique avec des conséquences pour les entreprises, alors que l'euro est un changement pour les entreprises qui a des conséquences informatiques. Néanmoins, il existe de fortes similitudes en ce qui concerne leurs répercussions informatiques. Ensemble, ils posent un défi d'une ampleur sans précédent aux responsables de systèmes commandés par logiciel. Alors que tout entrepreneur est sensibilisé au problème de l'Euro, notre pays ayant entamé de nombreuses démarches en ce sens, il apparaît que la majorité des PME luxembourgeoises ne se sentent pas concernées par la problématique du passage à l'an 2000.

Euro et an 2000 trouveront des solutions pour autant qu'il y ait encore des ressources disponibles. En effet, les difficultés de recrutement du personnel informatique sont devenues l'un des sujets de conversation les plus répandus dans les milieux d'affaires luxembourgeois. Plus particulièrement dans toutes les régions qui entourent le Luxembourg, on cite des projections plus ou moins alarmistes sur le manque actuel ou annoncé d'informaticiens. Le Grand-Duché de Luxembourg étant largement importateur de ressources à partir de ces régions, ces tendances valent donc tout particulièrement sur son marché qui concentre une part importante des activités régionales.

Pour éviter que le problème de l'an 2000 ait des répercussions économiques désastreuses, il convient donc de se préparer activement à assurer le passage en douceur des systèmes et applications informatiques en service dans le nouveau millénaire. Les responsables d'entreprises ne peuvent plus rester étranger à la problématique de l'An 2000. C'est une affaire de gestion et non un problème de technologie infor-

matique. On doit, en effet, tenir compte de l'impact financier des investissements à consentir. La situation est gérable à condition d'y mettre de l'organisation et de la détermination. Le passage à l'An 2000 est un problème sérieux que les entreprises doivent aborder sans délai. Il n'existe ni formule magique, ni kit d'outils spéciaux qui permette de résoudre le problème rapidement.

Beaucoup d'entreprises vont profiter des modifications réalisées avec le passage à l'euro pour résoudre plus facilement celles de l'An 2000. Mais c'est aussi une opportunité pour revoir le système actuel et construire un nouveau système d'information de l'entreprise.

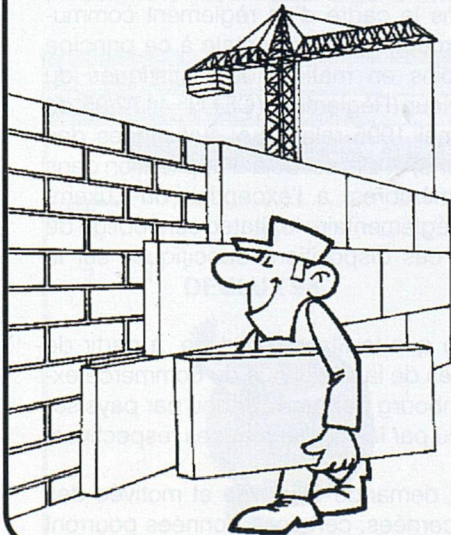
La Chambre de Commerce, en collaboration avec le Centre de recherche public Henri Tudor, organisera dans les semaines à venir des séminaires d'informations sur le problème de l'an 2000. De plus amples informations suivront dans le prochain Merkur.

Pour en savoir plus:

Des centaines de sites Internet sont dédiés à la problématique de l'an 2000 et contiennent des informations et adresses utiles pour toute entreprise soucieuse de se préparer au passage du millénaire. Vous trouverez ici une sélection de plusieurs sites recommandables:

- <http://www.crph.tu.lu/an2000> (site du Centre de recherche public Henri Tudor)
- <http://www.industrie.gouv.fr> (site du ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie)
- <http://www.id.de/jahr2000> (site allemand)
- <http://www.bug2000.co.uk> (site du programme d'action britannique «Action 2000»)
- <http://www.y2k-summit.com> (site contenant des informations sur le Sommet de l'an 2000 qui se tiendra les 15 et 16 octobre 1998 à Rome)

POLYFOAM ^{XPS}



Das Allzweck-Isoliermittel

Energieeinsparung
dank Dach-, Mauer-, Boden-
oder Fassadenisolierung

Internet:
www.cis.lu

**CENTRE
D'ISOLATION**

Rue Denis Netgen L-3858 Schiffflange Tél. 54 20 02

Représentations

1. Société belge, spécialisée dans la distribution de lubrifiants spéciaux, d'additifs, de graisses, d'adhésifs et de colles pour l'industrie recherche un agent ou un importateur-distributeur bien introduit dans le milieu industriel au Grand-Duché de Luxembourg.
2. Société française spécialisée dans les installations de traitement des eaux recherche un agent ou un partenaire bien introduit dans les milieux industriels au Grand-Duché de Luxembourg.
3. Mittelständischer deutscher Hersteller elektronischer Überwachungsgeräte für industrielle Anwendungen sucht Vertriebskanäle, sowohl Handelsvertreter, Ingenieure oder/und Ingenieurbüros als auch Hersteller und Händler, die ihr Sortiment in Luxemburg ergänzen möchten.
4. Société française spécialisée dans les équipements d'inspection télévisée de canalisations recherche des partenaires à l'export, importateurs et distributeurs au Luxembourg.

Entreprises à céder

5. Entreprise française qualifiée dans la pose de sols résines avec de bonnes expériences dans diverses techniques cède la totalité de la société.
6. Entreprise française active dans l'extraction de pierre calcaire en souterrain sur plusieurs hectares et atelier équipé de machines à découper la pierre de taille cherche acheteur au Grand-Duché de Luxembourg

Offre de service

7. Entreprise avec siège chinois offre ses services aux importateurs et exportateurs avec la Chine.

Statistique du commerce extérieur

Modifications et implications pour les entreprises luxembourgeoises

a. Changement de la codification des pays

La codification des pays actuellement appliquée dans le cadre de la statistique du commerce extérieur retient un code commun pour la Belgique et le Luxembourg: le code 002 pour l'UEBL. Une des implications

de cet état de fait est que dans les pays partenaires on ne trouve pas des statistiques détaillées sur les échanges commerciaux avec le Luxembourg. Par contre, des statistiques du commerce extérieur du Luxembourg sont établies par la Statec, grâce à la coopération avec les instances compétentes de Belgique.

Dès le 1^{er} janvier 1999 va entrer en vigueur une nouvelle codification alphabétique distinguant la Belgique (BE) et le Luxembourg (LU). Cette modification est introduite pour des raisons de simplification et d'harmonisation au niveau communautaire. On retient ainsi une codification unique pour la désignation du pays, au lieu de deux types de codification (alphabétique et numérique) à l'heure actuelle.

Il en découle que dans toutes les déclarations e.a. Intrastat et DAU - toutes les entreprises devront appliquer dès 1999 la codification alphabétique conformément à la norme ISO 3166. La liste des codes sera transmise à tous les déclarants à l'occasion de la diffusion de la nouvelle version de la notice explicative relative à Intrastat (avant la fin de cette année).

Au-delà du changement au niveau de la déclaration, l'introduction de codes distincts pour la Belgique et le Luxembourg va également produire des effets dans le contexte de la publication des données. Désormais tous les pays partenaires vont également distinguer la Belgique et le Luxembourg dans le cadre de leur statistique et disposer, voire publier – des données e.a. sur leurs échanges extérieurs avec le Luxembourg. Aussi le principe de confidentialisation des données individualisables actuellement appliqué par la Statec va-t-il perdre de sa pertinence, en raison du fait que les données «miroir» seront disponibles dans les pays partenaires et auprès des organisations internationales (e.a. Eurostat, OCDE, ONU).

b. Changement des principes de confidentialisation

Il est généralement convenu que les instituts statistiques ne publient ni des données individuelles, ni des données individualisables. Ce principe est également acté dans le cadre d'un règlement communautaire. Une exception fondamentale à ce principe prévaut néanmoins en matière de statistiques du commerce extérieur (Règlement (CE) N° 1172/95 du Conseil du 22 mai 1995 relatif aux statistiques des échanges de biens) et elle est déjà d'application dans tous les Etats membres, à l'exception du Luxembourg. Par voie réglementaire le Statec sera obligé de se conformer à ces dispositions spécifiques sur la confidentialité.

Cela implique que le Statec produira, à partir de 1999, les données de la statistique du commerce extérieur du Luxembourg par produit et/ou par pays selon le détail prévu par les nomenclatures respectives.

Toutefois, sur demande expresse et motivée des entreprises concernées, certaines données pourront

être confidentielisées par le Statec, afin d'éviter d'exposer trop directement les activités desdites entreprises. Cette approche spécifique au niveau de la statistique du commerce extérieur s'explique par l'existence de données «miroir» dans le(s) pays partenaire(s) aux échanges, ainsi qu'après des organisations internationales (e.a. Eurostat, OCDE, ONU). Cette adaptation des dispositions en matière de confidentialité ne vaut d'ailleurs que pour la seule statistique du commerce extérieur.

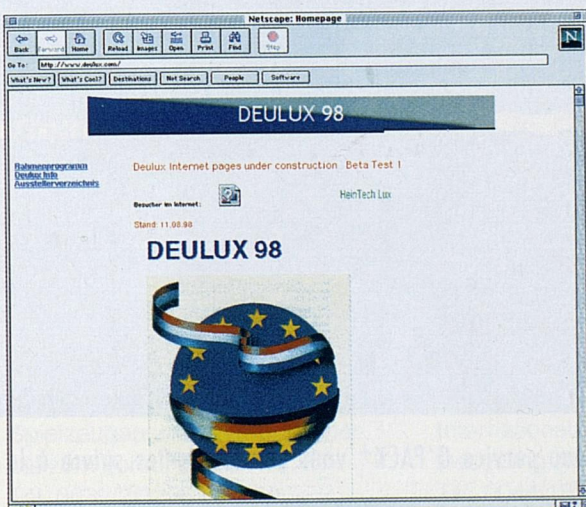
Il est également rappelé que le Statec maintient – pour toutes les statistiques, y compris pour la statistique du commerce extérieur – la règle qu'aucune donnée individuelle (par entreprise) ne sera communiquée à des tiers.

Die DEULUX '98 im Internet

Vom 18. bis zum 20. September 1998 findet in Wasserbillig die sechste Ausgabe der deutsch-luxemburgischen Ausstellung DEULUX statt, die im Zweijahresrhythmus abwechselnd in Deutschland und in Luxemburg stattfindet.

Mit ihrer abwechslungsreichen Vielfalt bietet die diesjährige DEULUX '98 dem Besucher die Möglichkeit, die Leistungskraft der kleinen und mittleren Betriebe aus Handwerk, Handel, Gewerbe, Dienstleistung, Ackerbau und Weinbau aus dem luxemburgischen Distrikt Grevenmacher sowie aus der benachbarten Verbandsgemeinde Trier-Land kennenzulernen. Ferner sind Betriebe zugelassen, die mit Betrieben aus der obengenannten Region zusammenarbeiten sowie Institutionen aus dem Finanz-, Sozial- und Tourismusbereich.

Eine spezielle „DEULUX '98 - Homepage“ stellt dem Internetsurfer diese Ausstellung vor. Hier findet der interessierte Besucher allgemeine Angaben zur Ausstellung, Informationen über das reichhaltige und erlebniswerte Rahmenprogramm sowie eine vollständige Ausstellerliste mit Links zu denjenigen Betrieben, die über eine eigene Internethomepage



verfügen. Es ist des weiteren möglich, Anregungen und Bemerkungen per e-mail an den Organisator der Ausstellung weiterzuleiten. Die DEULUX'98 findet man (ab dem 20. August) im Internet unter <http://www.deulux.com>

Meilleure organisation des flux de l'entreprise

Qualité, flexibilité et proactivité sont aujourd'hui les prérequis d'un monde industriel et commercial en pleine mutation où la mondialisation des échanges, le progrès technologique et les contraintes spécifiques telles que l'euro et l'an 2000 se bousculent.

Dans ce contexte d'accélération du changement, et parce que les facteurs clés du succès sont aujourd'hui la rapidité et la flexibilité et non plus la taille, il faut rechercher l'augmentation de la compétitivité par la mise en place d'une nouvelle organisation dont les maîtres-mots sont processus logistique et flux.

Consciente de ces problèmes, la Chambre de Commerce a souhaité mettre en place un projet d'accompagnement des entreprises des cantons d'Esch/Alzette et de Capellen, ayant pour objectif une meilleure organisation des flux de l'entreprise.

Si vous vous sentez concernés par les problèmes de réduction des délais, de coûts, par l'élimination des ralentisseurs dans vos flux ainsi que par la mise en place d'une démarche d'amélioration continue sur un processus de votre entreprise, alors inscrivez vous au plus tôt auprès de Mme Edith Stein, tél.: 42 39 39-316 pour les séances de formation qui se dérouleront les **1^{er} et 2 octobre 1998** dans les locaux de la Chambre de Commerce avec la collaboration scientifique du Centre de Recherche Public Henri Tudor.

Ville du Havre

Rencontres économiques

L'ambassade du Luxembourg à Paris nous informe que la Belgique organise, en collaboration avec la ville du Havre, des rencontres entre milieux économiques de cette région et ceux de la Belgique et du Luxembourg, de ses régions et ses ports le 9 octobre 1998.

En vertu des aménagements UEBL au sujet de la promotion des intérêts commerciaux, vous trouvez ci-dessous quelques informations sur le déroulement de cette journée, au profit des entreprises qui voudraient éventuellement participer.

Avec Q'Pack⁺, vos colis ont un triple plus:
+ prise à domicile,
+ suivi à la trace,
+ livraison garantie dans les délais.



COMED

Le handling de vos colis, confiez-le à l'Entreprise des P&T. Car son nouveau service Q'PACK⁺ vous permet de les suivre à la trace

Q'PACK⁺

grâce au code-barre. Et de profiter de la prise à domicile ainsi que de la livraison garantie dans les délais. **NOUS MULTIPLIONS LES PLUS.**



- le matin (à partir de 9.30h à 10.00h) la partie générale: exposés sur l'économie en Normandie (20 min. max.), exposé de l'ambassade et des entreprises sur les possibilités de coopération (20 min. max.), visite du port et de l'estuaire (1.30h)
- déjeuner (offert par la Ville du Havre)
- l'après-midi: miniworkshops qui favorisent les contacts individuels entre les participants normands et belgo-luxembourgeois: 4 à 7 entretiens individuels devraient pouvoir être organisés pour chaque participant commercial belge/luxembourgeois sur base d'un matching des intérêts réciproques. En ce qui concerne les participants institutionnels, un thème d'intérêt commun reste à définir.
- le soir: réception (offerte par l'ambassadeur) sur la frégate qui sera au port.

Le profil retenu pour les entreprises potentiellement participantes à cette mission est le suivant: entreprises spécialisées dans la logistique, l'infrastructure, le transport, les travaux publics, les bureaux d'étude, fournisseurs de matériels et d'équipement portuaire, fournisseurs de matériel et services à l'industrie chimique et pétrochimique. Les entreprises intéressées par cette manifestation sont priées de se faire connaître à la Chambre de Commerce, M. E. Vollmar, tél.: 42 39 39-313, dans les meilleurs délais.

Côte d'Ivoire

BATIREXPO '98

Le consul honoraire au Luxembourg de la Côte d'Ivoire nous a fait connaître que dans le cadre des actions visant à promouvoir le logement en Côte d'Ivoire, le gouvernement a décidé de l'organisation d'un forum dénommé BATIREXPO '98, qui se déroulera du 11 au 14 novembre 1998 à Abidjan, au Palais des congrès de l'Hôtel Ivoire.

Cette importante manifestation regroupera tous les acteurs de la chaîne de réalisation du logement, de l'aménagement du terrain à bâtir à la décoration intérieure, sans omettre les services d'appui, notamment technique, industriel, financier et juridique de la filière, ainsi que les concessionnaires du service public.

Pour ce qui est de la manifestation proprement dite, elle portera sur trois activités essentielles, à savoir: animation sur les stands d'exposition, organisation de conférences et ateliers ouverts à tous, aménagement de contacts directs entre opérateurs de la filière (investisseurs locaux et étrangers). Les entreprises intéressées par cette manifestation sont priées de se faire connaître à la Chambre de Commerce, M. E. Vollmar, tél.: 42 39 39-313.

Messen und Ausstellungen

Oktober & November 1998

ART MULTIPLE

01.10.- 04.10.1998 Düsseldorf (D)
Internationaler Kunstmarkt Grafik,
Skulptur, Objekt
Tel.: 0049/211/456001

ECO

01.10. - 04.10.1998 Münster (D)
Internationale Umweltmesse -
Fachmesse für ökologisches
Bauen, Wohnen und Leben
Tél: 05973/96441

MONDIAL DE L'AUTOMOBILE

01.10. - 11.10.1998 Frankreich (F)
Internationale
Automobilenausstellung
Tél. 0033/1/53230740

B! COME BAMBINO

02.10. - 04.10.1998 Mailand (I)
Spielzeugausstellung für Kinder
bis zum Vorschulalter
Tél. 0039/2/325621

INTERGEM

02.10. - 05.10.1998
Idar-Oberstein (D)
Internationale Fachmesse für Edel-
steine und Edelsteinschmuck
Tél: 0049/6781/41015

FIM

02.10. - 13.10.1998 Metz (F)
Internationale Messe
Tél. 0033/3/87556600

INTEROLDIE

03.10. - 04.10.1998 Saarbrücken (D)
Internationale Verkaufsmesse
für klassische Automobile und
Motorräder
Tél: 0049/681/376437

RECYCLING

04.10. - 06.10.1998
Stoneleigh Park (GB)
Internationale
Recycling-Ausstellung
Tél. 0044/181/2775000

IMEGA

04.10. - 07.10.1998 München (D)
Internationale Fachmesse für
Gastronomie, Hotellerie,
Gemeinschaftsverpflegung
Tél: 0049/89/94901

EUROTUCH

06.10. - 08.10.1998 Düsseldorf (D)
Tél: 0049/211/571441

GIFTS

06.10. - 09.10.1998 Bratislava (SK)
Fachmesse für Geschenke
Tél. 00421/7/801111

SLOVFARMA

06.10. - 09.10.1998 Bratislava (SK)
Internationale Fachausstellung
und Kongreß für Pharmazeutika,
Biologische Heilmittel und
Biotechnologie
Tél. 00421/7/801111

SLOVMEDICA

06.10. - 09.10.1998 Bratislava (SK)
Internationale Fachausstellung
und Kongreß für Medizintechnik
in Diagnostik und
Therapie, Labortechnik
Tél. 00421/7/801111

SLOVREHA

06.10. - 09.10.1998 Bratislava (SK)
Internationale Fachausstellung und
Kongreß für Rehabilitation, Or-
thopädie und Hilfe für behinderte
Menschen
Tél. 00421/7/801111

WATCHES AND JEWELS

06.10. - 09.10.1998 Bratislava (SK)
Internationale Uhren- und
Schmuckausstellung
Tél. 00421/7/801111

SECURITY

06.10. - 09.10.98 Essen (D)
Internationale Sicherheits-
Fachmesse mit Kongreß
Tél: 0049/201/72440

ARBEITSSCHUTZ AKTUELL

07.10. - 09.10.1998 Leipzig (D)
Fachmesse mit Kongreß
Tél: 0049/721/931330

HELIOPOLIS

07.10. - 09.10.1998 Linz (A)
Internationales Forum für
Erneuerbare Energie - Kongreß
mit Fachausstellung
Tél. 0043/1/3102007

ENERGIA-ÖKOEXPO

07.10. - 09.10.1998 Budapest (H)
Internationale ungarische
Fachmesse für Energieeinsparung,
Umwelttechnik und Umweltschutz
Tél. 0036/1/3102007

FBM

07.10. - 12.10.1998
Frankfurt am Main (D)
Frankfurter Buchmesse
Tél: 0049/69/21020

EUROHOLZ

08.10. - 11.10.1998 Stuttgart (D)
Internationale Fachmesse für
Holzbe- und -verarbeitung, mit
Kunststoff und Glas
Tél: 0049/711/25890

ART FORUM BERLIN

08.10. - 12.10.1998 Berlin (D)
Der internationale Kunstmarkt
führender Galerien
Tél: 0049/30/88551643

SIFUC

09.10. - 11.10.1998 Neapel (I)
Internationale Fachmesse für
Eisenwaren, Werkzeuge und
Farben
Tél. 0039/81/7258111

**LUXEMBURGER
INTERNATIONALE MESSE**

10.10. - 18.10.1998 Luxemburg (L)
Internationale Herbstmesse
Tél. 00352/43991

MATERIALICA

12.10. - 15.10.1998 München (D)
Internationale Fachmesse für inno-
vative Werkstoffe, Verfahren und
Anwendungen mit Kongreß
WERKSTOFFWOCHE
Tél: 0049/89/94901

ECOPOLIS

14.10. - 17.10.1998 Brüssel (B)
Internationale Umweltmesse
Tél. 0032/2/5113860

NEW EXPOMED

14.10. - 17.10.1998 Brüssel (B)
Fachmesse für Medizinische,
Paramedizinische und
Krankenhaus-Ausrüstung
Tél. 0032/2/4748477

BATITEC

14.10. - 17.10.1998 Lausanne (CH)
Internationale Fachmesse für
technische Hausinstallationen
Tél. 0041/21/6432111

ANUGA SPEZIAL

15.10. - 18.10.1998 Köln (D)
Das Forum der regionalen
Spezialitäten
Tél: 0049/221/8210

ATMOSPHERE D'ETE

16.10. - 19.10.1998 Paris (F)
Ausstellung für Damenmode
Tél. 0033/1/44947000

SIAL

18.10. - 22.10.1998 Paris (F)
Internationale
Nahrungsmittelausstellung
Tél. 0033/1/49685499

SYSTEMS

19.10. - 23.10.1998 München (D)
Internationale Fachmesse für
Informationstechnologie und
Telekommunikation mit Kongreß
Tél: 0049/89/94901

EQUIPMAG

19.10. - 23.10.1998 Paris (F)
Internationale Fachmesse für
Ladeneinrichtung
Tél. 0033/1/49685100

IPA/GIA

19.10. - 23.10.1998 Paris (F)
Internationale Fachmesse Geräte
und Ausrüstungen für die
Nahrungsmittelindustrie
Tél. 0033/1/49685100

IPA/MATIC

19.10. - 23.10.1998 Paris (F)
Internationale Fachmesse
Ausrüstungen und Technologien
für die Fleischwirtschaft
Tél. 0033/1/49685100

IPA SIEL

19.10. - 23.10.1998 Paris (F)
Internationale Ausstellung für
Molkereitechnik, Geräte und
Verfahren für Flüssig- und
Halbflüssigprodukte
Tél. 0033/1/49685100

SITEF

20.10. - 24.10.1998 Toulouse (F)
Internationale Messe für
Spitzentechnologie
Tél. 0033/5/61336670

EURO-BLECH

20.10. - 24.10.1998 Hannover (D)
Internationale Technologiemesse
für Blechbearbeitung
Tél. 0049/1707/275641

SPIEL

22.10.- 25.10.1998 Essen (D)
Internationale Spieltage
Tél. 0049/228/342273

SMAU

22.10. - 26.10.1998 Mailand (I)
Internationale Ausstellung für
Informations - und
Kommunikationstechnik
Tél. 0039/2/283131

SILMO PARIS

23.10. - 26.10.1998 Paris (F)
Internationale Fachmesse für
Brillen und Augenoptik
Tél. 0033/1/49096000

**INTERNATIONALE
MESSE TUNIS**

23.10. - 01.11.1998 Tunis (TN)
Tél. 00216/1/730111

CARTES

27.10. - 29.10.1998 Paris (F)
Internationales Forum für
Plastikkarten
Tél. 0033/1/49685100

BUDATRANSPACK

27.10. - 31.10.1998 Budapest (H)
Internationale Fachmesse für
Verpackung und Fördertechnik
Tél. 0036/1/2636000

INNOTRANS

28.10. - 30.10.1998 Berlin (D)
Internationale Fachmesse für
Verkehrstechnik, innovative
Komponenten, Fahrzeuge und
Systeme
Tél. 0049/30/30380

CARAVANING

31.10. - 08.11.1998 Brüssel (B)
Internationale Fachmesse für
Wohnwagen und Motorhomes
Tél. 0032/2/3802121

LA MIA CASA

31.10. - 08.11.1998 Mailand (I)

Möbelausstellung
Tél. 0039/2/4815541

**INTERNATIONALE
ZULIEFERMESSE FÜR DIE
MÖBELINDUSTRIE**

26.11. 29.11.1998
Kuala Lumpur (MAL)
Tél. 0060/3/982/2888

Für weitere Auskünfte steht
die Handelskammer Ihnen
gerne zur Verfügung (Frau
Viviane Hoor, Tel.: 42 39 39-
315). Um kurzfristigen Än-
derungen der Ausstellungs-
termine Rechnung zu tra-
gen, sollten Sie sich diese
vom Organisator vor Ihrer
Abfahrt bestätigen lassen.

*En cas de
changement d'adresse,*



*veuillez bien
nous en informer!*

CHAMBRE DE COMMERCE

L-2981 Luxembourg
M. Francis Schütz
Tél.: 42 39 39-252
Fax: 43 83 26

**Du 11 au 14 mai 1999
à Osaka**

**Trade Fair Total
Construction
Materials &
Equipment Fair**

La Chambre de Commerce a l'avantage de vous informer que dans le cadre de la campagne de promotion des exportations vers le Japon de la Commission européenne intitulée «Gateway to Japan II», une foire sera organisée pour le secteur de la construction.

Cette foire, subventionnée par la Commission, se déroulera du 11 au 14 mai 1999 au Japon et aura pour but principal d'établir des contacts pour les entreprises participantes. Les entreprises intéressées sont priées de s'adresser avant le 1^{er} octobre 1998 à Madame Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314 pour obtenir les

détails sur le support financier, le programme ainsi que sur les modalités de participation.

Du 26 au 30 octobre 1998

**Mission aux
Pays baltes**

La Chambre de Commerce organisera en collaboration avec la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce du Luxembourg belge, du 26 au 30 octobre 1998 une mission économique et commerciale en Lituanie et en Lettonie. La mission a pour but de faciliter les prises de contacts entre entreprises luxembourgeoises et baltes et à sensibiliser les participants sur l'environnement commercial et légal en Lituanie et en Lettonie.

Pour tout renseignement concernant la mission, veuillez vous adresser à Mme Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

Slowenien

Maribor wird Freihandelszone

Die zweitgrößte Stadt Sloweniens Maribor mit ca. 150.000 Einwohnern, die mit der Stadt Pétange jume-liert ist, hat mit neuem Gesetz vom Mai 1998 das Han-delsstatut einer Freihandelszone erhalten. Damit hat der Gesetzgeber für die ausländischen Investoren, die bereit sind, sich in dieser Zone niederzulassen, besonders günstige Bedingungen geschaffen, wie zum Beispiel:

- Gewinnsteuer von 10%
- Es gibt keine Steuern auf Waren-, Repromaterial- und Dienstleistungsverkehr, falls diese Tätigkeiten mit der Ausfuhr von Waren und Dienstleistungen unmittelbar verbunden sind.
- Steuerbegünstigung von 50% für Investoren....

Maribor hat in Europa auch eine sehr gute geostra-gische Lage: in der Nähe der österreichischen Grenze, mit einem Flughafen, einem gut ausgebauten Eisenbahn- und Autobahnnetz, und der Hafen Koper liegt nur 200 km entfernt. Für weitere Informationen wenden Sie sich bitte an Frau Stein, Tel.: 42 39 39-316.

Eurochambres

Stages en entreprises européennes

EUROCHAMBRES a passé un accord important avec le programme PHARE de la Commission des Communautés européennes en vue d'organiser, à l'in-tention de cadres en provenance des Pays de l'Est (pays PECO), une série de stages dans des entre-prises européennes. Le programme, qui a débuté en 1996 prendra fin en octobre 1998. Il prévoit le place-ment en entreprises européennes de 100 cadres ori-ginaires des pays PECO, ceci pendant une durée de 3 semaines. EUROCHAMBRES prendra en charge les frais de séjour (forfait de 150 ECU par jour). EU-ROCHAMBRES a également élaboré un catalogue comprenant les profils de 100 cadres intéressés par des stages. Les entreprises luxembourgeoises inté-ressées par ce programme peuvent poser leur candi-dature jusqu'au 30 octobre 1998.

Les entreprises intéressées à recevoir un candidat spécifique d'une autre entreprise avec laquelle exist-ent p. ex. des relations commerciales, sont priées de prendre contact avec Mme Edith Stein (tél.: 42 39 39-316) dans les meilleurs délais.

Rencontre Entreprises Saar-Lor-Lux

Technologies de l'information et de la communication

Les technologies de l'information et de la commu-nication sont devenues une composante importante de l'économie de la Grande Région Saar-Lor-Lux. Ce secteur d'activité devrait connaître un fort développe-ment au cours des prochaines années, surtout dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie. C'est pourquoi, afin de favoriser la coopération trans-frontalière dans ce secteur d'activité, le groupe de tra-vail des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'espace Saar-Lor-Lux vous invite à participer à une Rencontre Entreprises Saar-Lor-Lux, qui se tiendra le jeudi 1^{er} octobre 1998 à partir de 14h00 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre.

Cette rencontre sera l'occasion pour les sociétés luxembourgeoises de tisser de nouveaux liens avec des sociétés de Sarre, de Lorraine, Trèves et Palatinat Occidental, grâce à un programme de rendez-vous individuels. La manifestation débutera par un exposé (avec traduction simultanée) de Monsieur Joachim HERTEL, directeur de la société SAP Retail Solutions GmbH & Co, sur «Les perspectives de développe-ment du secteur des logiciels dans le contexte de la mondialisation». Elle sera suivie par des contacts pro-fessionnels entre les sociétés présentes. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adres-ser à Mme Edith Stein, tél.: 42 39 39-316.

Réseau Transit

Nouveau annuaire

Face à un certain essor de la criminalité organisée enregistré depuis la création du Marché unique au 1/1/1993, la Commission européenne et le Parlement européen ont été contraints de réagir pour combattre les fraudes croissantes dans le domaine des divers régimes de transit.

Les services de la Commission viennent donc d'éditer un annuaire du Réseau Transit où figurent, en regard de chaque Etat membre ainsi que des pays partenaires de la convention de transit commun (pays AELE et VISEGRAD = Hongrie, Pologne, République tchèque, République slovaque), les coordonnées du coordinateur national transit et de correspondants lo-caux transit.

Les personnes intéressées peuvent consulter cet annuaire à la Chambre de Commerce, Bureau de Ma-dame Carine HARDT, ou sur Internet à l'adresse sui-vante: <http://europa.eu.int/en/comm/dg21/publicat/workingpapers/index.htm>.

Séminaires

Gestern Mitarbeiter – Heute Führungskraft

Ein Intensivtraining für Führungskräfte, die sich in ihrer neuen Position behaupten wollen. „Zum Künstler muß man geboren sein, zur Führungskraft kann man werden.“ Wie sieht jedoch die Vorbereitung auf eine Führungsposition aus? Nur allzu oft werden neue Führungskräfte einfach ins Wasser geworfen.

In diesem Seminar lernt die neue Führungskraft, mit den Widerständen in der eigenen Person, bei den Kollegen, bei den Mitarbeitern und in der betrieblichen Realität umzugehen. Sie entdeckt, welche Möglichkeiten es gibt, sich durch Autorität statt durch Macht durchzusetzen.

Durch eine Selbsteinschätzung seiner Führungsqualifikation erfährt der Teilnehmer seine Zuwachspotentiale und kann sich selbst einen konkreten Aktionsplan für effizientes Selbstmanagement erarbeiten.

Programm:

- Die Ziele der Firma im Markt von heute und morgen
 - Die Marktsituation
 - Der Wettbewerb
 - Die Aufgaben der Zukunft
 - Die Notwendigkeit zum Change-Management
- Führen heute
 - Die Führungssituation
 - Die Beteiligten
 - Die Widerstände
 - Die Führungsaufgaben
 - Die Rolle als Führungskraft
 - Der ganzheitliche Ansatz von Führung
- Führungsqualifikation
 - Anforderungen an eine Führungskraft
 - Stärken/Zuwachs-Analyse
 - Möglichkeiten der Veränderung
 - Umgang mit Widerständen
- Sich selbst führen
 - Ziele und Planung
 - Privat contra Geschäft?
 - Selbstmotivation
- Instrumente der Führung
 - Die Potentialanalyse der Mitarbeiter
 - Das Coaching als neue Führungsaufgabe
 - Die Zielvereinbarung mit Mitarbeitern

Referent: Volker BRODBECK, Unternehmensberater, Nürnberg

EXECUTIVE
AIR TAXI

☎ 42 52 52-1

“time saving flexibility”

LUXAVIATION

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL
FAX: 42 71 40 GSM: 021 248 777

Teilnehmerkreis: Mitarbeiter, die auf eine Führungsaufgabe vorbereitet werden sollen und Führungskräfte, die Ihr Führungsinstrumentarium überprüfen wollen

Teilnahmegebühr: 2.500.- LUF* (inklusive Arbeitsunterlagen und Pausengetränke), vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen (* Die Unterstützung dieser Lehrgänge durch die europäischen und nationalen Instanzen erklärt die niedrige Teilnahmegebühr).

Datum: Montag, den 5. und Dienstag, den 6. Oktober 1998 von 8.30 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 17.30 Uhr.

Das beratende Verkaufsgespräch trainieren

2-tägiges Verkaufsgesprächstraining für Fachberater. Die Art der beratenden Verkaufsgesprächsführung unterscheidet sich wesentlich von den anderen Anbietungsformen. Gute Fachberater(innen) setzen sich mit den Kundeninteressen auseinander und gestalten das Produkt kundengerecht. Andere Vertriebsmethoden gehen vom Produkt aus und argumentieren, weshalb die Produkteigenschaften für den Kunden wichtig sind.

Immer mehr Kunden wünschen sich aber individuelle Lösungen. Daher hat die beratende Verkaufs-

Protêts

Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

- + index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision
- + listes de jugements + faillites
- + a) listes de protêts mensuelles
- b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

Abonnements: Agence AVUS

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

Conférencier: M. Guy NIQUET, consultant et formateur en gestion financière auprès de la SESCOAM, Vendenheim (France)

Public: dirigeants, responsables gestion et finances, cadres d'entreprises des secteurs de l'industrie, du commerce et des services

Droit d'inscription: 12.000.- LUF (documentation, boissons et 2 déjeuners inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce.

Chaque participant recevra comme support de travail l'ouvrage «Choix des investissements» de Jacques Margerin et Gérard Ausset.

Dates: jeudi 8 et vendredi 9 octobre 1998, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures

La/le secrétaire idéal(e)

Le secrétariat constitue une des responsabilités les plus polyvalentes au sein de l'entreprise. Cette formation permettra donc aux secrétaires d'aborder les différents thèmes qui leur tiennent à cœur, ceci en fonction de leurs attentes bien précises. La prise de conscience de certains principes simplifiera l'approche des tâches multiples que doit remplir le secrétaire.

Programme:

- Les différents types de secrétariat et les rôles de la/du secrétaire idéal(e)
- Les qualités de la/du secrétaire idéal(e)
- L'art d'une bonne communication
- Les outils d'une bonne organisation
- Travailler en équipe
- Bien connaître le téléphone

Conférencier: Frédéric SCOUMAN, consultant et formateur spécialisé en communication et négociation

Public: toute personne confrontée aux divers travaux de secrétariat

Droit d'inscription: 8.000.- LUF (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue

Dates: lundi 19 et mardi 20 octobre 1998, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures.

Le développement managerial des cadres

Programme:

- 1) Communication et circulation de l'information
 - Schéma et règles de la communication
 - Les personnalisés dans l'échange
 - La communication par le processus
- 2) Répartir les tâches et évaluer les résultats
 - Définir les rôles et les attributions
 - Fixer les objectifs
 - Déterminer le mode d'évaluation des résultats
- 3) Diriger et entraîner son équipe
 - Adapter son leadership au style des collaborateurs
 - Le leader formateur de son équipe
 - Savoir déléguer sans perdre le contrôle
- 4) Savoir motiver une équipe dans l'interdépendance
 - Mobiliser l'équipe vers l'objectif commun
 - Connaître et reconnaître les motivations individuelles
 - Anticiper et prévenir les tensions internes

Conférencier: Thierry HUYNEN, diplômé en psychologie industrielle et sciences du travail

Public: Tout responsable en entreprise désireux de se perfectionner ou de se ressourcer sur les facettes du management.

Droit d'inscription: 12.000.- LUF, (documentation et rafraîchissements inclus) à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue

Dates: les mercredis 21, 28 octobre, 11 et 18 novembre 1998, de 9.00 à 12.30 et de 14.00 à 18.30 heures

La sécurité au travail

Le renforcement des consignes de sécurité et de la prévention des accidents de travail. Si l'évolution industrielle a augmenté le risque d'accidents au travail, le développement du droit du travail et de la sécurité sociale ont permis, pour leur part, l'étude et la conception d'équipements prenant la sécurité en grande considération.

La sécurité et l'hygiène font partie, depuis quelques décennies, des piliers de la concertation sociale. L'organisation de la prévention a atteint tous les acteurs de la vie politique, économique, industrielle et sociale. Il faut néanmoins remarquer que les accidents restent toujours nombreux. Le personnel n'applique pas ou mal les consignes de sécurité.

- Pourquoi cette situation existe-elle?
- Par quel moyen renforcer la prise de conscience des dangers dans l'environnement professionnel et amener chaque intéressé à l'autonomie et à l'interdépendance dans le respect des normes de sécurité pour lui et pour les autres?

C'est à ces deux questions que nous nous proposons d'apporter des ébauches de solutions.

Programme:

- Introduction
- L'information à la sécurité dans l'entreprise
- Le rôle des intervenants dans la sécurité
 - * le responsable de la sécurité
 - * la lignée hiérarchique
 - * les responsables du personnel
 - * la direction générale

- Tendre vers l'objectif zéro accident
 - * l'analyse des causes
 - * la référence à la conformité
 - * l'organisation de la prévention
- Le rôle primordial de la sélection et de l'affectation
- Les attitudes face au danger
- La culture du groupe, facteur de protection de ses membres
- Savoir intervenir auprès des individus et des groupes
- Le contrat d'engagement personnel

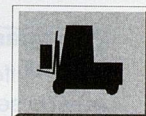
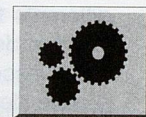
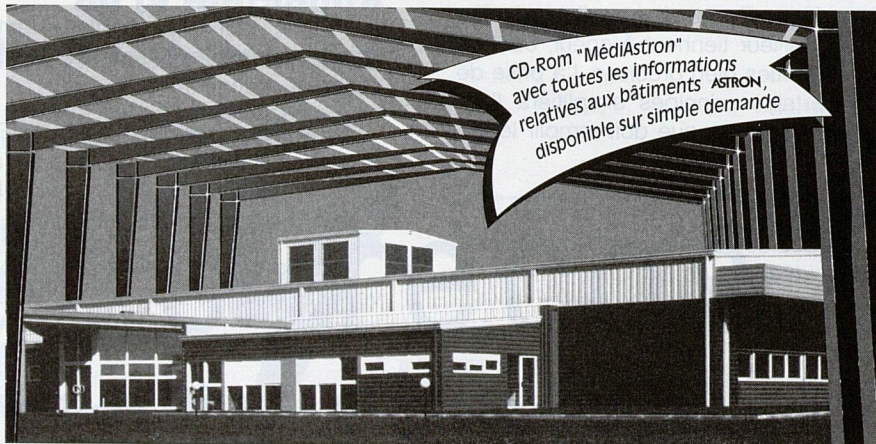
Conférencier: Thierry HUYNEN, diplômé en psychologie industrielle et sciences du travail

Public: Dirigeants de P.M.E., responsables sécurité, travailleurs désignés et agents de maîtrise du secteur de l'industrie

Droit d'inscription: 2.500.- LUF* (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue. (* Le soutien de ces actions de formation par les instances communautaires et nationales explique la forte réduction du droit d'inscription).



Constructions de qualité, réalisées sur place avec nos partenaires ASTRON



La référence en bâtiments industriels

Building Systems

Contactez votre bâtisseur local **ASTRON** ou
Commercial Intertech S.A.
 L-9202 Diekirch, Luxembourg
 Tél. 8 02 91-1 Fax 80 34 66
 E-Mail <astronmg@pt.lu>



Dates: jeudi 22 octobre 1998, de 8.30 à 12.30 et de 14.30 à 17.30 heures.

Pratique des contrats commerciaux en langue anglaise

Bien souvent, les cadres d'entreprise sont appelés à négocier et signer des contrats commerciaux internationaux écrits en langue anglaise. Ils sont alors confrontés à un environnement juridique et à un vocabulaire inhabituels.

Objectifs: Familiariser le participant à la fois aux conditions du contrat commercial international et à sa terminologie en langue anglaise.

Méthodologie: La formation est issue partiellement d'un programme des Nations unies consacré au training de cadres, aux aspects juridiques du commerce international. Elle est approfondie par l'examen en groupe de contrats commerciaux de différents types.

Programme:

- Negotiation process
- Contract and law
- Contract structure
- Transfer logistic and risks
- Delivery date and delay
- Payment tools
- Inspection and acceptance
- Guarantee and guarantee period
- Legal framework and settlement of dispute
- Analysis of contracts (international models and others)

Conférencier: Maurice LEFEBVRE, professeur à l'Université de Mons, expert en management international auprès d'organismes internationaux, vice-président de l'International Tradeinvest Institute: ITI (1982-1990) et président du Comité scientifique de l'ITI (organisme de formation en commerce international).

Arnaud NUYTS, avocat au barreau de Bruxelles, spécialiste de Droit international privé, assistant chargé de séminaires de Droit international privé au Centre de droit privé, coordinateur d'un cycle de colloques et de tables rondes dans le cadre du programme GROTIUS de la Commission européenne sur la coopération judiciaire en Europe.

Public: Cadres en relation avec la clientèle étrangère et possédant une bonne connaissance de la langue anglaise (niveau TOEFL)

Droit d'inscription: 4.000.- LUF* (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue. (* Le soutien

de ces actions de formation par les instances communautaires et nationales explique la forte réduction du droit d'inscription).

Dates: lundi 26, mardi 27 octobre, lundi, 9 et mardi, 10 novembre 1998, de 8.30 à 12.30 et de 14.30 à 17.30 heures.

Résolution de problèmes en groupe

Utiliser les compétences réunies d'un groupe pour résoudre des problèmes, voilà une initiative des plus pertinentes et des plus productives. Néanmoins, ce type de démarche exige certaines connaissances sans lesquelles il est très difficile de mener à bien une telle entreprise. Recenser et analyser les paramètres qui régissent la résolution de problèmes en groupes, voilà l'objet du présent séminaire.

Objectifs:

- Amener les chefs d'équipe à bien cerner les problèmes et à les traiter avec méthode
- Développer un esprit d'alliance au sein du groupe
- Favoriser la vision des solutions et aboutir à un choix pertinent et réaliste

Programme:

- Le groupe
 - les acteurs
 - leurs intentions, leur volonté
 - bilan des ressources et atouts mobilisables
 - établir une règle du jeu équitable
- Le problème
 - perception de la situation et du problème
 - l'identification et la précision du problème
 - le domaine d'application
- Le contexte
 - l'environnement global
 - les circonstances
 - le budget et les moyens disponibles ou négociables
 - les antécédents (évaluer comparativement les solutions déjà mises en oeuvre)
- Les enjeux
- Recherche de solutions appropriées et réalistes
- Evaluation des solutions envisagées et étude de leur faisabilité
- Choix des solutions
 - confrontation des volontés et des stratégies
 - décision
- Techniques et moyens de mise en oeuvre

Conférencier: Christian MAURER, consultant et formateur en gestion des ressources humaines et techniques de travail, maître-praticien en PNL.

Wenn es um die Wohnung geht,
finanzieren Sie mit BHW DISPO 2000 so flexibel,
wie ihre Wünsche.



BHW
DISPO 2000.
Die große
Freiheit
beim Sparen
und Bauen.



BHW • 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
Telefon 44 88 44 - 1 / Fax 44 88 44 - 34

Die *SPUERKEESS*, die *CGFP* und die Berufsagenten
der *LA LUXEMBOURGEOISE* sind die
BHW Bausparpartner im Großherzogtum Luxemburg

Public: Dirigeants et cadres des secteurs de l'industrie, du commerce et des services

Droit d'inscription: 2.500.- LUF* (documentation et rafraîchissements inclus), à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, Service Formation Continue (* le soutien de ces actions de formation par les instances communautaires et nationales explique la forte réduction du droit d'inscription.)

Dates: jeudi 29 et vendredi 30 octobre 1998, de 8.30 à 12.30 et de 14.30 à 17.30 heures

Wettbewerbsvorteile durch effektiven Einkauf

Heute Konkurrenzfähigkeit und Profitabilität zu erreichen heißt, schon bei der Zusammenarbeit mit den nützlichsten Lieferanten die lukrativsten Wettbewerbsvorteile zu sichern. Bauen wir Ertragspotentiale der Lieferanten auf und nutzen wir sie geschickter als jeder andere, gewinnen wir aktuellen Mehrwert und Mehrertrag. Setzen wir auf Einkaufsinitiative, erzielen wir Vorsprung.

Nutzen Sie dieses Praktiker-Seminar. Denn mehr denn je ist heute das Zusammenspiel von Einkauf und Verkauf gefragt. Agieren Sie früher, als Ihr Wettbewerb es merkt.

Programm:

- Was tun bei . . .
 - falscher Positionierung des Einkaufs im Markt
 - Bedrohungen von durchsetzungsstarken Monopolisten
 - «keine Zeit» für neue Einkaufsideen und Lieferanten-Innovationen
 - traditionsbelasteter Organisation
 - Bedarfsirrtümern und Sortiments-Flops
 - Preiserhöhungen der Lieferanten
 - unsympathischen Verkäufern mit guten Produkten
 - unentbehrlichen Lieferanten, die alles versprechen, aber nichts halten?
- Wie können wir erreichen, daß . . .
 - der Einkauf von Lieferanten exklusiv bevorzugt wird
 - der Einkauf Lieferantenleistungen in bezahlten Kundennutzen umsetzt
 - der Einkauf aus Reklamationen zusätzliche Gewinne macht
 - der Einkauf Lieferantenstärken und -fähigkeiten profitabel nutzt
 - der Einkauf nur mit kompetenten Verkäufern verhandelt
 - der Einkauf neue Lieferanten für lukratives Ertragswachstum aufbaut?

Referent: Paul KÖCKMANN, Strategieberater und Motivationstrainer, Ratingen

Teilnehmerkreis: Inhaber, Geschäftsführer, Filialleiter, Zentraleinkäufer, im Groß- und Einzelhandelsunternehmen, sowie Handels- und Lieferantenvertretern von Industrieunternehmen

Teilnahmegebühr: 9.500.- LUF, (inklusive Arbeitsunterlagen, Pausengetränke und 2 Mittagessen) vor Seminarbeginn auf das Postscheckkonto 55983-14 der Handelskammer, Weiterbildungsabteilung zu überweisen

Datum: Montag, den 9. und Dienstag, den 10. November 1998, von 9.00 bis 12.30 Uhr und von 14.30 bis 18.00 Uhr.

Techniques de mémorisation

Qui ne s'est déjà plaint de «trous de mémoire» ou de difficultés à mémoriser certaines informations? Nous avons tous été confrontés à ces problèmes de mémoire, pourtant il existe des méthodes très efficaces pour développer considérablement nos capacités à mémoriser et à rappeler les informations souhaitées. Ce séminaire vous fera faire des progrès sensibles et durables sur vos facultés de mémorisation.

Programme:

- Une boîte à mystères: huit clés pour une bonne mémoire
 - Trois étapes nécessaires: l'acquisition, le stockage et le rappel
 - Les quatre causes principales de l'oubli
- Trois méthodes pour mieux mémoriser ce qu'on lit:
 - Prendre des notes (schématisation du texte)
 - Recopier
 - La méthode de la spirale
- Chiffres dates et noms: des astuces pour mieux les retenir
- Entraînement intensif:
 - Exercices d'observation
 - Exercices d'attention et de concentration
 - Exercices d'organisation
 - Exercices d'association
 - Exercices d'imagination.

Conférencier: D. BERBACHI, consultant et formateur en gestion des ressources humaines

Public: tous publics

Droit d'inscription: 9.500.- LUF, (documentation, rafraîchissements et 2 déjeuners inclus) à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce

Date: jeudi 12 et vendredi 13 novembre 1998, de 9.00 à 12.30 et de 14.30 à 18.00 heures

La Formation continue à la Chambre des employés privés

La Chambre des employés privés propose plus de 80 modules de formation continue dans 5 sections:

Informatique et bureautique - 25 modules

1000 Le premier contact avec le PC	1009 Le tableur I	1027 La conception d'appl. graphiques en Visual Basic - Approfondissement
1001 L'environnement du PC	1010 Les bases de données I	1029 Les concepts et l'utilisation de l'Internet
1001 Der Aufbau und die Anwendung des PC	1014 L'initiation au langage C	1030 La mise en page pour le World Wide Web
1003 Les concepts de l'informatique pour le programmeur d'applications	1019 La pratique du langage C	1031 La mise en place d'un serveur www et la rédaction en JavaScript
1004 Die Grundlagen der Büro-Arbeitsmittel	1020 Le tableur 2	1034 Le traitement de textes 2 - Approfondissements et cas pratiques
1004 Les concepts fondamentaux des outils bureautiques	1021 Les bases de données 2	1035 La conception d'une base de données
1007 La méthodologie de la programmation	1022 Les réseaux informatiques - Introduction	1036 Le réseau NT (I)
1008 Le traitement de textes I	1023 Les réseaux informatiques - Concepts	
	1025 Le réseau Novell 2: Administration	
	1026 La réalisation d'appl. graphiques en Visual Basic - Introduction	

Gestion et comptabilité - 11 modules

2001 La comptabilité générale: Maîtrise des écritures générales	2004 L'analyse des comptes annuels I	2009 L'analyse des comptes annuels 2
2002 L'introduction générale aux mécanismes comptables	2005 Le calcul et la comptabilité des salaires	2010 Les déclarations de la TVA
2003 La comptabilité générale: Maîtrise des écritures de fin d'exercice	2006 La comptabilité informatisée	2011 Le tableur en comptabilité
	2007 La comptabilité analytique	
	2008 La comptabilité des sociétés	

Economie et droit - 30 modules

3001 Le droit commercial	3013 Les notions de droit fiscal - fiscalité des personnes physiques	3024 Le Grand-Duché dans l'intégration européenne
3003 Le droit du travail I: Notions du contrat de travail	3014 Les fondements micro-économiques	3025 La fiscalité internationale
3004 Le droit du travail 2: Spécificités du contrat de travail	3015 Les fondements macro-économiques	3026 Les couvertures du risque de taux sur les marchés de gré à gré
3005 L'introduction à l'économie politique	3016 Les pensées et les systèmes économiques	3027 La budgétisation et la gestion prévisionnelle
3006 La banque: Une approche pratique	3017 L'économie et les statistiques	3028 Les techniques du contrôle de gestion
3008 L'assurance, pourquoi? Une approche consommateur	3018 Le droit communautaire et les institutions européennes	3029 L'évaluation d'une entreprise
3009 Les valeurs mobilières: Comprendre, puis investir	3019 L'Euro: monnaie unique et politique monétaire	3030 L'économie et l'organisation d'une entreprise
3010 Les notions de crédit bancaires aux particuliers et aux entreprises	3021 Les notions de droit fiscal - fiscalité des sociétés	3031 Les outils d'élaboration du tableau de bord de l'entreprise
3011 Les notions de droit civil	3022 L'économie européenne	3032 La stratégie d'entreprise
3012 Le droit de la sécurité sociale	3023 La politique européenne	3033 La rentabilité des investissements

Action commerciale - 6 modules

4001 Les techniques de vente	4003 La communication commerciale	4006 Les techniques de publicité et de relations publiques
4002 Perfectionnement de la vente en magasin	4004 Les méthodes de gestion des achats	
	4005 Marketing - Initiation	

Compétences sociales - 9 modules

5001 L'initiation à la gestion des ressources humaines	5005 Le gestionnaire de compétences et l'encadrement	5008 La négociation sociale
5002 Le manager opérationnel et fonctionnel	5006 L'organisation personnelle et l'organisation du travail	5009 L'accompagnement et le développement de la compétence sociale
5003 Kommunikationstraining		
5004 Vom Chef zum Teamleiter	5007 Le syndicalisme au Luxembourg	

Séminaires

900 Sicher und selbstbewußt im Berufsalltag

Le secrétariat de la CEPL (tél.: 44 40 91-1, fax: 45 94 40, e-mail: formation@cepl.lu) est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Un simple appel suffit pour recevoir les brochures afférentes.

Formation continue universitaire à Luxembourg

3^e cycle universitaire en Management d'entreprise

Pour qui? Cadres ayant accompli des études universitaires complètes (ex: ingénieurs, juristes, informaticiens, architectes, etc) ou pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle adéquate

Diplôme DESS-CAAE (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées – Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises); diplôme de l'Etat français

Comment? 430 heures de cours sont dispensées en principe en 2 soirées par semaine et les samedis, pendant 18 mois

Enseignants Professeurs et maîtres de conférences de l'Université et dirigeants d'entreprise

Inscriptions Dès maintenant; prière de demander la brochure à la CEP•L

Début La formation débute en octobre 1998

3^e cycle universitaire en Gestion des Ressources Humaines

Pour qui? Cadres du département Ressources Humaines ou encadrant des collaborateurs dans un autre service; ils ont soit accompli des études universitaires complètes soit peuvent se prévaloir d'une expérience professionnelle adéquate

Diplôme DESS-DGRH (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées – Direction et Gestion des Ressources Humaines); diplôme de l'Université Nancy 2

Comment? 430 heures de cours sont dispensées en une soirée par semaine, les samedis ainsi qu'un vendredi entier par mois, pendant 18 mois

Enseignants Professeurs et maîtres de conférences de l'Université et consultants

Inscriptions Dès maintenant; prière de demander la brochure à la CEP•L

Début La formation débute en janvier 1999

NANCY



UNIVERSITE

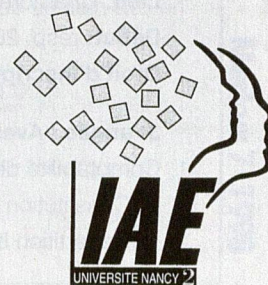
CEP•L

Chambre
des Employés Privés
Luxembourg

13, rue de Bragance
L-1255 Luxembourg

Tél. 44 40 91-1
Fax 45 94 40

<http://www.cepl.lu>
E-mail: formation@cepl.lu



Cours du soir 1998/99

Comptabilité commerciale

1^{re} année / Débutants

1. Pourquoi la comptabilité?
2. Le bilan
3. Le compte Profits et Pertes
4. Le stock, un compte particulier
5. Le calcul des traitements et salaires
6. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
7. Les impôts directs et indirects et leur sort comptable
8. Les écritures de régularisation de fin d'année
 - L'amortissement
 - Les provisions
9. Exercices de récapitulation

Jour: lundi (luxembourg.) 18.15 à 20.00 h.
mercredi (français) 18.15 à 20.00 h.

Durée: six mois

Lieu: Athénée, Luxembourg-Merl

Début: resp. 28 sept. et 30 septembre 1998

Droit d'inscription: 3.000.- LUF

2^e année / Initiés

1. Eléments de comptabilité de situation
 - Actif et passif du bilan
2. Schéma de fonctionnement des comptes de résultats
3. La taxe sur la valeur ajoutée, TVA
 - Principe et définitions
 - Taux de la taxe
 - Exonérations et déductions
 - Mécanisme, facturation, comptabilisation et déclaration de la TVA
4. L'achat et la vente
 - Définitions et caractéristiques comptables
5. Les travaux de fin d'exercice
 - Les inventaires

Jour: lundi (français) 18.15 à 20.00 h.
mardi (luxembourg.) 18.15 à 20.00 h.

Durée: six mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: resp. 28 sept. et 29 septembre 1998

Droit d'inscription: 3.000.- LUF

3^e année / Avancés

1. Comptabilité des sociétés
 - Constitution des sociétés commerciales
 - Répartition bénéficiaire

- Evaluation des titres sociaux
 - Modifications du capital
2. Analyse financière
 - Analyse fonctionnelle et analyse différentielle du compte de Profits et Pertes
 - Le bilan fonctionnel

Option: Eléments de fiscalité

- L'impôt sur le revenu des pers. physiques;
 - * Etude des huit catégories de revenus
 - * Dépenses spéciales
 - * Détermination du revenu imposable ajusté

Jour: mercredi (français) 18.15 à 20.00 h.

Durée: six mois

Lieu: Athénée, Luxembourg-Merl

Début: 30 septembre 1998

Droit d'inscription: 3.000.- LUF + document.
(option + 1.000.- LUF)

Comptabilité générale informatisée

Les fondements de la comptabilité générale

1. Le patrimoine
2. Le bilan et le résultat
3. Les comptes de bilan
4. Les comptes de gestion
5. Le plan comptable luxembourgeois
6. La taxe sur la valeur ajoutée

La comptabilité générale informatisée

1. Compta. manuelle et compta. informatisée
2. Applications comptables sur logiciel
3. La facturation et les stocks

Le cours s'adresse à un public disposant d'une solide formation de base en comptabilité générale (certificats ou diplômes à l'appui).

Jour: lundi (français) 18.30 à 21.00 h.

Durée: neuf mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 28 septembre 1998

Droit d'inscription: 8.000.- LUF

Comptabilité et fiscalité des salaires

Introduction au droit du travail et au droit de la sécurité sociale

La comptabilité et la fiscalité des charges salariales et des rémunérations diverses

1. L'établissement des fiches de rémunération
2. Le régime de l'employé privé et de l'ouvrier
3. Les congés payés
4. Les indemnités pécuniaires de maladie

5. Les rémunérations pour heures supplémentaires, jours fériés...
6. La retenue d'impôt à la source
7. Le règlement des cotisations sociales
8. Les rémunérations des indépendants

Des connaissances en comptabilité ne sont pas requises.

Jour: jeudi (français) 18.30 à 21.00 h.

Durée: 3 mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 1^{er} octobre 1998

Droit d'inscription: 6.000.- LUF

Cours récapitulatifs de langues

Français

1. Exercices de grammaire
 - L'accord du participe passé et du participe présent
 - La concordance des temps
 - Les verbes réguliers et irréguliers
2. Exercices d'orthographe
 - Les homonymes (homophones et homographes) et les paronymes
 - Le pluriel des mots composés, des noms propres
3. Exercices de style
 - Mauvais usages et impuretés de style
 - Les prépositions
 - Analyse et correction de textes
4. Exercices de rédaction
 - La structure de la lettre: introduction, développement, conclusion

Jour: mercredi 18.15 à 20.00 h.

Durée: six mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 30 septembre 1998

Droit d'inscription: 3.000.- LUF

Anglais

Récapitulation des principales structures grammaticales

1. Les noms
2. Les pronoms
3. Les verbes (l'emploi des temps)
4. Les auxiliaires
5. Le passif
6. Le discours indirect
7. L'infinitif, le gérondif et le participe

8. L'adjectif et l'adverbe
9. Les règles d'orthographe

Jour: mardi 18.15 à 20.00 h.

Durée: six mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 29 septembre 1998

Droit d'inscription: 3.000.- LUF + docum.

Correspondance commerciale française

1. L'expression écrite dans l'entreprise: Rôle et importance de la correspondance commerciale
2. Etude de la forme et du fond de la lettre commerciale
3. Terminologie du langage des affaires
4. Explication des principaux faits et des opérations donnant lieu aux échanges de correspondance
5. Exemples pratiques et exercices de rédaction

Le cours de correspondance s'adresse, soit à des auditeurs qui ont suivi le cours récapitulatif de la langue française, soit à des auditeurs ayant une connaissance suffisante de la langue française.

Jour: lundi 18.15 à 20.00 h.

Durée: six mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 28 septembre 1998

Droit d'inscription: 3.000.- LUF

Gestion stratégique et techniques de Marketing-Management

1. Nécessité d'une gestion stratégique
2. Aperçu des éléments de la gestion stratégique d'une entreprise
3. Analyse et identification de l'entreprise
4. Analyse de l'environnement
5. Méthodologie de développement de stratégies
6. La planification du marketing-mix
7. La gestion stratégique et les techniques de marketing-management dans la pratique

Le cours s'adresse à toute personne contribuant aux volets commercial et stratégique au sein de l'entreprise.

Jour: jeudi (français) 18.30 à 21.00 h.

Durée: 3 mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 1^{er} octobre 1998

Droit d'inscription: 9.000.- LUF

Administration et gestion des ressources humaines

1. Méthodes de la planification des effectifs
2. La structure des effectifs dans une entreprise
3. Comment recruter et intégrer une personne
4. Mutations dans l'entreprise et mobilité interne
5. La politique de formation des travailleurs et le choix de la formation adéquate
6. La définition des fonctions au sein de l'entreprise et l'évaluation concrète des emplois
7. L'appréciation des performances du personnel
8. Comment réagir en cas de problème
9. Comment fixer et gérer la rémunération du personnel
10. La gestion de carrière par une politique de promotion
11. La communication interne, un outil de gestion important

Nouvelles publications

Contrat modèle CCI de vente internationale

ICC Publication n° 556F

La traduction française du contrat de vente internationale, annoncée au Merkur 3/98, vient de paraître. La CCI a mis toute son expérience au service de la simplification de la rédaction des contrats internationaux. Ainsi ce contrat modèle fera gagner un temps précieux aux exportateurs/importateurs, juristes et plus généralement à tous les acteurs d'opérations commerciales internationales.

Ce contrat – présenté en deux parties (conditions particulières et conditions générales) – aidera vendeurs et acheteurs de produits manufacturés à concrétiser leurs accords. Une introduction au contrat modèle examine l'ensemble du processus de vente, les caractéristiques générales du contrat, de son champ d'application à sa réalisation, en passant par le règlement de différends.

Le contrat a été spécifiquement élaboré pour la vente de produits destinés à la revente. Le modèle est

Jour: mercredi (français) 18.30 à 21.00 h.

Durée: 3 mois

Lieu: Chambre de Commerce, Kirchberg

Début: 30 septembre 1998

Droit d'inscription: 6.000.- LUF

Informations utiles:

- **Inscription:** Les fiches d'inscription peuvent être demandées par téléphone au N° 42 39 39 - 220.
- Les droits d'inscription sont à payer par virement au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce, service de la formation continue, avec la mention du cours en question.
- Chaque année sera close par un test dont le résultat est sanctionné par un certificat délivré sous l'autorité du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

suffisamment souple pour permettre aux intéressés de n'utiliser dans leur contrat que les conditions générales, ou d'y inclure des conditions particulières normalisées, communes à tous les contrats incorporant les conditions générales de vente CCI.

Le contrat modèle CCI soumet l'opération à la convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (convention de Vienne de 1980) mais permet aussi aux parties, dans certaines circonstances, d'inclure des stipulations spécifiques relatives à des lois nationales.

Le contrat a été élaboré de manière à permettre l'utilisation de copies et la transmission par télécopie. Les conditions particulières et générales se trouvent aussi sur une disquette fournie avec la publication, ce qui permet à l'utilisateur de les adapter facilement à ses besoins.

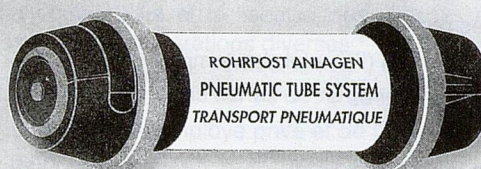
D'utilisation immédiate, le contrat est d'application facile, même par un professionnel non-spécialiste du commerce international. Cependant il apporte toute la sécurité juridique exigée par les parties les plus expérimentées.

Il existe aussi une version anglaise du contrat.

THEISEN

S.A. LUXEMBOURG

17, rue Glesener – L-1631 Luxembourg
Téléphone 48 26 74 – Téléfax 48 99 96





Incoterms Questions & Answers

ICC Reference n° 589

Incoterms Questions & Answers est une compilation de 42 questions et réponses sur les Incoterms par un ensemble d'experts de la Chambre de Commerce Internationale. Ce guide pratique qui s'adresse aux hommes d'affaires, professionnels du transport ou universitaires commente chaque réponse d'expert, comprend un glossaire de chaque terme utilisé en transport et en commerce international, oriente chaque professionnel sur le choix de l'Incoterm et propose différents graphiques et chiffres utiles.

Incoterms Q & A permet de mieux comprendre l'utilisation des Incoterms 1990 et constitue une première introduction aux Incoterms 2000.

Logiciels Incoterms 1990

ICC Publication n° 470

Incoterms 1990 est l'édition en vigueur des célèbres termes commerciaux de la CCI conçus pour normaliser les conditions contractuelles des ventes internationales de marchandises. La Chambre de Commerce Internationale propose aujourd'hui, en collaboration avec Philip Ely (CPLE), une présentation électronique qui permet d'accéder instantanément aux Incoterms 1990 au moyen d'une présentation graphique conviviale. Ce logiciel interactif offre des avantages qu'aucun texte imprimé ne peut égaler: un accès rapide, une vue simultanée de différentes questions interdépendantes et la possibilité pour l'utilisateur d'évaluer les progrès de ses connaissances. Il sera particulièrement utile à tous ceux qui recherchent des informations détaillées sur les Incoterms 1990: professionnels de l'import-export, avocats, professeurs et étudiants en commerce international.

Money Laundering

ICC Publications n° 585

Cette publication existe uniquement en anglais.

By the ICC Commercial Crime Bureau, London.

As money laundering techniques become more complex, it is vitally important that companies and financial institutions recognize when they may be part of the plot.

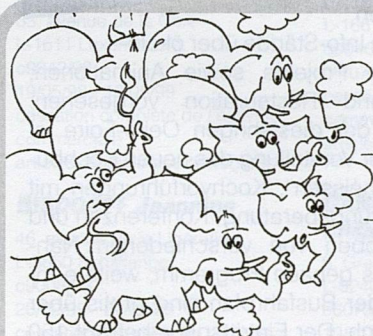
Money laundering: Money laundering is all about finding ways of making money used in, or resulting from criminal activity, appear legitimate. For this very reason it is difficult to detect – unless you have some idea of what to look for.

Over US\$ 1 billion derived from criminal activity is said to pass through the world's financial institutions every day. This implies that no commercial transaction can be guaranteed free from a possible association with money laundering.

Risks and solutions: This guide seeks to provide readers with a thorough understanding of the subject and gives valuable advice to help them protect their financial and operational integrity in the face of this increasing threat. The book highlights both the direct and the indirect risks, and also explains money laundering techniques and the three principal stages of placement, layering and integration.

The guide is divided into four parts: Section I provides an overview of money laundering, its definition, risks and techniques. Section II sets out a framework for self protection based on adopting good procedures, knowledge of both business and the client, and use of the leading compliance management methodology – CCA – to ensure anti-money laundering policies are identified and adhered to. Section III reviews a series of landmark money laundering cases which help put the subject into perspective from a number of different directions. Section IV provides a selection of handy "help yourself" guides and checklists indicating what to do, what to look out for and how to go about getting started. It covers the new means of money laundering with electronic cash. The guide is a very useful companion for businesses that want to keep their records clean.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. Edouard Georges, tél. 423939-801, fax 438326.



Sortez
de la mêlée

N'hésitez pas
à nous
contacter!



Microsoft®
SOLUTION PROVIDER

Formations en:

Excel • Word • Access
PowerPoint • I-2-3
WordPro • NT • Novell
WordPerfect
Visual Basic • C++
AS/400...

Computer Training
and Consulting

65, av. de la Gare - L-1611 LUXEMBOURG
Tél.: 49 06 09 - Fax: 49 06 70

Jeudi 8 octobre 1998

Bilan écologique et analyse du cycle de vie

La Chambre de Commerce organisera, en collaboration avec le Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (C.R.T.E.) du Centre de Recherche Public Henri Tudor, le jeudi 8 octobre 1998 de 8.30 à 17.30 heures un séminaire relatif au bilan écologique et à l'analyse du cycle de vie.

Le bilan écologique est un instrument qui permet d'évaluer les impacts environnementaux d'un produit, d'un service ou d'un processus au cours de tout son cycle de vie. Pour chaque étape – production, utilisation, recyclage et élimination – les consommations en matériaux et en énergie, de même que les émissions dans l'air, l'eau ou le sol, sont définies et quantifiées. Cette méthode permet ainsi de choisir, parmi plusieurs produits similaires, celui qui est le plus respectueux de l'environnement.

Aujourd'hui le champ d'application des bilans écologiques s'est considérablement élargi et a fait l'objet de la norme ISO 14040 et ff. Les grandes industries commencent à évaluer les produits de leurs fournisseurs selon cette méthode de bilan écologique. Appliquant eux-mêmes un système de management environnemental, ils souhaitent acquérir des produits respectueux de l'environnement.

L'industrie automobile y voit un intérêt particulier. Sous la pression de la Commission européenne, ils souhaitent augmenter le taux de recyclage des véhicules vendus. Le bilan écologique permet de mieux choisir les composants qui sont facilement recyclables.

Ce séminaire permettra aux industries et aux PME-PMI luxembourgeoises de connaître la méthode des bilans écologiques et des analyses de cycle de vie, de même que les applications actuelles en industrie.

Programme

Le concept de l'analyse du cycle de vie et des bilans écologiques

- Historique, philosophie et objectifs du bilan du cycle de vie, Dr. Pierre Lutgen, consultant.
- Explication de l'approche théorique (procédé versus produit), Dr. André Weidenhaupt, C.R.T.E.
- Présentation de la norme ISO 14040 et ff., Dr. André Weidenhaupt, C.R.T.E. et Dr. Pierre Lutgen, consultant.

Utilisations actuelles des bilans écologiques en industrie

- Interventions de Dr. Wulf-Peter Schmidt, Ford Werke (Köln), et de Madame Shpresa Kotaji, ICI Polyuréthanes (Bruxelles).

Exemples pratiques

- Exemples pratiques par Monsieur Peter Flückiger, chercheur à l'ETH Zürich, par Dr. André Weidenhaupt, C.R.T.E., et Dr. Pierre Lutgen, consultant.

Workshop

- Les participants auront la possibilité d'effectuer en groupe une analyse du cycle de vie simplifiée.

Organisation

Le séminaire en langue française et allemande aura lieu le jeudi 8 octobre 1998 de 8.30 à 17.30 heures dans les locaux de la Chambre de Commerce. Droit d'inscription: 3.000 F (repas à midi inclus). Les droits d'inscription sont à verser avant le début du séminaire au CCP 55983-14 de la Chambre de Commerce. Les entreprises intéressées pourront s'inscrire auprès de Monsieur Tom Theves (tél. 42 39 39-353, fax 43 83 26, e-mail: pme@cc.lu)

Vom 18. bis 20. September

Oeko-Foire '98

Vom Freitag, 18. bis Sonntag, 20. September findet in den Ausstellungshallen auf Kirchberg die Oeko-foire '98 statt. Auf der vom Mouvement écologique und der Stiftung Oeko-Fonds organisierten Verkaufsmesse für Mensch, Umwelt und Technik werden wieder eine ganze Reihe von umwelt- und gesundheitsverträglichen Alltagsprodukten ausgestellt. Daneben sind auch zahlreiche Info-Stände über ökologische und soziale Projekte sowie Animationen, Kinderbetreuung und Restauration vorgesehen. Schwerpunktthema der diesjährigen Oeko-Foire ist die Ernährung mit der Vorstellung des neuen Kochbuches „Natiirlech genéissen“, Kochvorführungen mit Prominenten, Ernährungsberatung, Konferenzen und zahlreichen Kostproben von verschiedenen Nahrungsprodukten. Das genaue Programm, weitere Informationen sowie der Busfahrplan sind gratis über Tel. 43 90 30 erhältlich. Der Eintrittspreis beträgt 150 F oder 100 F für Mitglieder des Mouvement écologique und Personen, die die öffentlichen Transportmittel benutzen. Kinder unter 12 Jahren haben freien Zutritt.



Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Situation au 15/08/98.

ARENT Georgette

16A, avenue Charlotte
L-4530 Differdange
c8080/97
18/11/97 - 17/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de mercerie-bonneterie, de laines, articles de lingerie

BAUSTERT Françoise

16, rue de Differdange
L-4437 Soleuvre
c8096/98
05/03/98 - 04/03/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de boulangerie-pâtisserie, produits de viande de longue conservation

BETZ Victor

7, rue d'Arlon
L-8706 Useldange
c8068/97
03/11/97 - 02/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
appareils et articles électriques et accessoires

BIJOUTERIE-HORLOGERIE DUE S.à r.l.

33, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c9042/98
19/05/98 - 18/05/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie

BISDORFF Jeannine

46, avenue de la Libération
L-3850 Schifflange
c9008/98
28/02/98 - 27/02/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de quincaillerie, ustensiles de ménage, articles de papeterie, articles de maroquinerie, cadeaux, jouets

BODEGAS DE IBERIA S.à r.l.

30, rue de Longwy
L-4750 Pétange
c9049/98
04/07/98 - 03/07/99
cessation complète de l'activité commerciale
boissons

BOUTIQUE MARIE FRANCE S.à r.l.

79, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange
c9000/98
21/01/98 - 20/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection et accessoires de mode y assortis

BRANCHINI Lilia

4, rue Jean Pierre Bausch
L-3713 Rumelange
c8069/97
10/11/97 - 09/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles de mercerie-bonneterie et articles de chemiserie

BROSIUS Fernand

67, Grand-rue
L-1661 Luxembourg
c9046/98
04/07/98 - 03/07/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie

CANDEIAS TOMAS Elisabeth

6, Grand-rue
L-9240 Diekirch
c8073/97
19/11/97 - 18/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles de chapellerie, articles de fausse-bijouterie, articles de bimbeloterie

CATH S.à r.l.

1, rue Joseph Lentz
L-3378 Livange
c9048/98A
04/07/98 - 03/07/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles, articles de mercerie et d'horlogerie-bijouterie, articles de maroquinerie, chaussures, articles d'ameublement

CHAUSSURES TOCKERT S.e.n.c.

20, route de Luxembourg
L-4760 Pétange
c8099/97
19/01/98 - 18/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
chaussures et accessoires y relatifs

CHRISARO S.à r.l.

13, rue du Commerce
L-4067 Esch-sur-Alzette
c9053/98
21/07/98 - 20/10/98
déménagement:
36, rue de la Libération,
L-4210 Esch-sur-Alzette
articles textiles

CLEMENT S.A.

227, route de Luxembourg
L-3515 Dudelange
c9044/98
20/07/98 - 19/10/98
déménagement à Bettembourg
Z.A. Scheleck II
matériaux de construction

CLEMENT S.A.

81, rue de Hollerich
L-1741 Luxembourg
c9044/98A
20/07/98 - 19/10/98
déménagement à Bettembourg
Z.A. Scheleck II
matériaux de construction et d'isolation, bois, articles sanitaires, articles et outillages de jardinage

CORNET Sandra

37, avenue de la Gare
L-9540 Wiltz
c9050/98
05/08/98 - 04/11/98
transformation immobilière
articles d'artisanat et d'art

DELTOUR Viviane

3, rue de la Libération
L-3510 Dudelange
c8050/97
01/10/97 - 30/09/98
cessation complète de l'activité commerciale
vente d'articles textiles, de tissus, d'articles de mercerie-bonneterie et d'articles d'habillement

FELTEN Marie-Louise

Rue de la Gare
L-6117 Junglinster
c9034/98
15/05/98 - 14/05/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, accessoires de mode assortis, articles de mercerie-lingerie-chemiserie

FINK Madeleine

18, rue F. D. Roosevelt
L-4483 Soleuvre
c9064/98
07/08/98 - 06/08/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de librairie-papeterie, articles scolaires, articles de maroquinerie et de bimbeloterie, articles en céramique, nappes

FRERES Henri

11, place des Tilleuls
L-9575 Wiltz
c9005/98
01/03/98 - 28/02/99
cessation complète de l'activité commerciale
jouets, cadeaux-souvenirs, couteaux à cran d'arrêt, pellicule

FUX Marguerite

6, rue de Wilwerdange
L-9911 Troisvierges
c9004/98
13/02/98 - 12/02/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles pour peintres, articles scolaires, articles de fausse-bijouterie et cadeaux souvenirs

HAAS Alexandre

96, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
c9002/98
14/04/98 - 13/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de maroquinerie; chaussures et pantoufles

HADAN S.à r.l.

140, route d'Arlon
L-8008 Strassen
c9033/98
15/04/98 - 14/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
tapis, articles d'artisanat d'art et articles de bimbeloterie

HADAN S.à r.l.

2, rue Beck
L-1222 Luxembourg
c9033/98
15/04/98 - 14/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'ameublement, articles de décoration pour intérieurs, articles de ménage

JOTEX S.à r.l.

80, rue Emile Mark
L-4620 Differdange
c8093/97
22/01/98 - 21/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de lingerie, articles de mercerie-bonneterie, articles textiles et articles de bimbeloterie

KOHLEN-WOLTER Monique

12, place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette
c9014/98
02/03/98 - 01/03/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de confection, articles textiles, articles de mercerie-bonneterie et articles de fausse-bijouterie

KREITZ Chantal

32, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
c8049/97
01/10/97 - 30/09/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et articles de lingerie

KUNTSCH Jean Marc

14, Grand-rue
L-6730 Grevenmacher
c8053/97
03/11/97 - 02/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie et orfèvrerie

LEY Albert

2, rue Glesener
L-1630 Luxembourg
c9001/98
01/02/98 - 31/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles photographiques et électroniques, jumelles, loupes, encadrements, cartes postales, littérature technique

LUX Françoise

16, rue de l'Eglise
L-8826 Perlé
c8030/97
04/10/97 - 03/10/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'épicerie et accessoires, articles de mercerie, articles scolaires et art. de papeterie, journaux

MACK Gilberte

19-21, rue Jean Jaurès
L-3490 Dudelange
c8061/97
03/11/97 - 02/11/98

cessation complète de l'activité commerciale
articles textiles et articles de confection

MAISON CLEES S.à r.l.

50, rue de l'Alzette
L-4210 Esch-sur-Alzette
c9032/98
15/04/98 - 14/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles électroniques et appareils audio-visuels

MARCHE AUX BONNES AFFAIRES S.à r.l.

10, route de l'Europe
L-5531 Remich
c8051/97
01/10/97 - 30/09/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de quincaillerie et de camping, articles de fausse-bijouterie, articles de parfumerie et de toilette

MEHRABKHANI Soheila

147, rue de Hollerich
L-1741 Luxembourg
c8043/97
03/10/97 - 30/09/98
cessation complète de l'activité commerciale
tapis

MERGEN Fernand

20, rue Joseph Hansen
L-1716 Luxembourg
c9057/98
08/08/98 - 07/08/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles photographiques

MOBILIER ARTISANAL S.A.

53-55A, route de Luxembourg
L-4972 Dippach
c9059/98
28/07/98 - 27/10/98
déménagement: 55, route de Luxembourg, Dippach
articles d'ameublement, articles de décoration pour intérieurs. (à l'exclusion des articles en consignment)

MONOPOL GALERIE 45 S.à r.l.

45, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c9047/98
11/06/98 - 10/09/99
dégâts graves occasionnés par un sinistre
articles de confection et accessoires, articles de sport

NARDINI Pia Dora

45, Grand-rue
L-6630 Wasserbillig
c8090/97

03/01/98 - 02/01/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie

NEW TAPIS REVE D'ORIENT S.A.

26B, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
c9056/98
22/07/98 - 21/07/99
cessation complète de l'activité commerciale
tapis, articles d'artisanat, d'art et de décoration pour intérieurs

NEY-SCHILTZ Catherine

74, route d'Eich
L-1460 Luxembourg
c9016/98
03/03/98 - 02/03/99
cessation complète de l'activité commerciale
confection, articles de mercerie, laines, articles de parfumerie et livres de poche

NOCES D'OR S.à r.l.

48, avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg
c9043/98
19/05/98 - 18/05/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de fausse-bijouterie et de chapellerie, chaussures, articles textiles et articles d'habillement

NOUVELLE ANDIAM S.à r.l.

route de Colmar-Berg
L-7525 Mersch
c8076/97
15/11/97 - 14/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'horlogerie-bijouterie

PISECKY Armand

9, place d'Armes
L-1136 Luxembourg
c8079/97
15/11/97 - 14/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles d'un salon de coiffure, articles de parfumerie

PRESTIGE DE L'ART S.A.

4, Grand-rue
L-1660 Luxembourg
c9055/98
10/07/98 - 09/07/99
cessation complète de l'activité commerciale
galerie d'art

RODENBOUR Wilma

43, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
c9019/98
31/03/98 - 30/03/99

cessation complète de l'activité commerciale
commerce d'animaux domestiques, articles, accessoires et aliments pour animaux, articles et accessoires de pêche

RODRIGUE-BRAUN & CIE S.à r.l.

7, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg
c8018/97
16/07/97 - 15/10/98
transformation immobilière
articles de ménage, articles en faïence et en porcelaine, lampadaires, art. de lustrerie et cadeaux

SADLER Jean

45, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange
c9025/98
04/04/98 - 03/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie, articles d'optique, articles de bimbeloterie et d'orfèvrerie, cristaux, art. en porcelaine

SANTINI Elvira

54, rue de Strasbourg
L-2560 Luxembourg
c9051/98
11/07/98 - 10/07/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles électriques, articles électro-ménagers, outillage, ustensiles de ménage, gaz butane, appareils à gaz etc.

SCHLEICH Marie

31, Grand-rue
L-9530 Wiltz
c8042/97
04/10/97 - 03/10/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie articles d'horlogerie et cadeaux

SCHOLTES Marie-Louise

59, rue de la Libération
L-4210 Esch-sur-Alzette
c8058/97
18/10/97 - 17/10/98
cessation complète de l'activité commerciale
jouets, articles de bricolage, couleurs pour peintres, livres relatifs au bricolage

SCHOMER Myriam

19, avenue Dr. Gaasch
L-4818 Rodange
c9017/98
14/03/98 - 13/03/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de la branche de fleuriste

SISTERMANN Rodolphe

1, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg
c9029/98
09/04/98 - 08/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
métaux précieux, articles de bijouterie et d'horlogerie ainsi que de bibelots

SOMALIT S.A.

13, rue des Ardennes
L-1133 Luxembourg
c8092/97
03/01/98 - 02/01/99
cessation complète de l'activité commerciale

articles textiles, articles de literie, rideaux

STROCK Robert

10, place de la Paix
L-4275 Esch-sur-Alzette
c8062/97
02/11/97 - 01/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie et d'orfèvrerie, articles d'horlogerie

THILL-FUSENIG Marie-Claire

63, rue Tattenberg
L-3569 Dudelange
c9037/98

29/04/98 - 28/04/99
cessation complète de l'activité commerciale
aliments pour chats, chiens et oiseaux

THIMMESCH Paul

12, rue de l'Alzette
L-4010 Esch-sur-Alzette
c9006/98
01/03/98 - 28/02/99
cessation complète de l'activité commerciale
articles de bijouterie-horlogerie-orfèvrerie, briquets et autres accessoires pour fumeurs

VERT LUISANT S.à r.l.

16, rue de Belvaux

L-4025 Esch-sur-Alzette
c8040/97
13/09/97 - 12/09/98
cessation complète de l'activité commerciale
ustensiles et matières premières pour artistes-peintres

YADIGAR S.à r.l.

13, rue de la Grève Nationale
L-4633 Differdange
c8084/97
26/11/97 - 25/11/98
cessation complète de l'activité commerciale
vêtements de confection et accessoires de mode

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Projet de règlement grand-ducal concernant des mesures spéciales et aménagements quant aux critères de promotion à l'intention d'élèves de l'enseignement postprimaire engagés sur le plan sportif ou musical dans un cadre de haut niveau. (2100KCA)

Projet de loi portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public. (2105TCA)

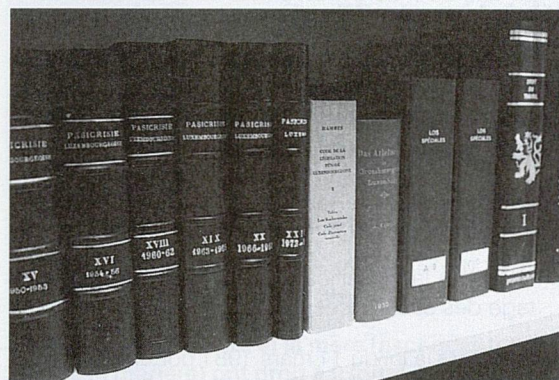
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal fixant les mesures de protection contre l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux. (2101FMC)

Projet de règlement grand-ducal fixant les conditions dans lesquelles certains organismes nuisibles, végétaux, produits végétaux et autres objets énumérés aux annexes I et V du règlement grand-ducal modifié du 28 mai 1993 fixant les mesures de protection contre l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux peuvent être introduits ou circuler sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg pour des travaux à des fins d'essai ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales. (2102FMC)

Projet de règlement grand-ducal autorisant

1. la création et l'exploitation, pour le compte du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, d'une banque de données permettant l'identification et l'enregistrement des bovins et autres animaux domestiques;



2. la création et l'exploitation, pour le compte des services vétérinaires, d'une banque de données à finalité dérivée;
3. l'utilisation du numéro d'identité des personnes physiques et morales. (2108SED)

Projet de règlement grand-ducal modifiant les annexes C et D du règlement grand-ducal du 4 mars 1994 définissant les conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires et les importations en provenance de pays tiers d'animaux, de spermatozoïdes, d'ovules et d'embryons non soumis, en ce qui concerne les conditions de police sanitaire, à des réglementations spécifiques. (2113SED)

Ministère de la Sécurité sociale

Projet de règlement grand-ducal complétant et modifiant la liste des maladies professionnelles figurant en annexe de l'arrêté grand-ducal du 30 juillet 1928 concernant l'extension de l'assurance obligatoire contre les accidents aux maladies professionnelles. (2103TCA)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 10 août 1992 relatif aux ascenseurs mus électriquement, hydrauliquement ou oléo-électriquement. (2104FMC)

Projet de règlement grand-ducal relatif aux ascenseurs. (2114FMC)

- Projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement et la composition de la commission pour l'octroi des subventions destinées aux gîtes ruraux, aux gîtes à la ferme, aux auberges de jeunesse, à la mise en valeur touristique du patrimoine culturel ainsi qu'aux équipements informatiques et équipements audiovisuels;
- Projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement et la composition de la commission pour l'octroi des subventions destinées au camping privé;
- Projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement et la composition de la commission pour l'octroi des subventions destinées à l'hôtellerie.

(2116FMC)

Ministère de la Promotion féminine

Projet de règlement grand-ducal relatif à l'information de l'inspection du travail et des mines ainsi que du personnel de l'établissement concernant la désignation du délégué ou de la déléguée à l'égalité. (2118FMI)

Certificats d'assujettissement

Avis aux employeurs

L'Inspection générale de la sécurité sociale informe nos lecteurs qu'un changement de compétence est intervenu à la date du 1^{er} juillet 1998 en ce qui concerne le détachement de personnel à l'étranger. En effet, les attestations concernant la législation applicable (E101, E102 et autres certificats d'assujettissement) ne sont plus certifiées par l'Inspection gé-

nérale de la sécurité sociale, mais par le Centre commun de la sécurité sociale, département affiliation, L-2975 Luxembourg, tél. 40 14 1-2252 ou 40 14 11. Ce changement concerne tous les détachements, y compris ceux dans des Etats qui ne sont pas membres de l'Union européenne. Le ministère de la sécurité sociale (Monsieur Ewert, tél. 4 78 63-13) reste cependant compétent pour les demandes de dérogation en application de l'article 17 du règlement 1408/71.

CORRIGENDUM

Concerne chronique juridique parue dans le Merkur 6/98 sur les congés (p.31)

Deux erreurs se sont glissées dans l'article intitulé «Les congés».

Nous prions nos lecteurs de nous en excuser et de bien vouloir noter les redressements suivants.

Au point 2a) «**Le congé extraordinaire en cas de mariage du salarié**», la dernière phrase du premier paragraphe devra se lire comme suit:

«Aucun congé extraordinaire n'existe pour les **descendants** du ou de la marié(e).

Cependant le père et la mère (ascendants) du ou de la marié(e) ont droit à 2 jours de congé en cas de mariage de leur enfant.»

Au point 2b) «**Le congé en cas de décès d'un proche parent**», la dernière phrase du premier paragraphe devra se lire comme suit:

«Ainsi en cas de décès d'un parent ou allié au deuxième degré, le droit à un congé extraordinaire est fixé à un jour, alors qu'en cas de disparition du conjoint ou d'un parent ou allié du premier degré, il est de **trois** jours.»

La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- Formation professionnelle
- Documentation économique
- Informations sur le commerce extérieur
- Renseignements commerciaux
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

Développer la culture de l'innovation en Europe

L'innovation, création de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois

En vue d'améliorer les conditions pour la création d'entreprises en Europe, la Commission européenne développera des propositions d'actions en vue d'améliorer l'environnement pour la création et le développement d'entreprises nouvelles.

Apprécier l'esprit d'entreprise

Il est clair que pour réduire le déficit d'innovation dont souffre l'Europe, des actions de nature à changer la culture en Europe sont nécessaires. Il est indispensable de valoriser l'image de l'entrepreneur, comme aux Etats-Unis où la démarche de commercialisation de nouveaux produits, avec ses risques d'échec inhérents, est considérée d'une manière beaucoup plus positive qu'en Europe. Ces changements culturels doivent être induits dans le cadre du système éducatif afin d'insuffler l'esprit d'innovation dès le plus jeune âge.

Trois stades distincts du développement des nouvelles entreprises, lesquels ont chacun leurs propres problèmes et solutions sont identifiés:

Le premier de ces stades, la gestion du projet, exige surtout la création d'un environnement propice à l'innovation, la formation aux compétences nécessaires pour créer une entreprise et l'encouragement d'une mentalité d'innovation. La valorisation du statut d'entrepreneur et la promotion de la valeur des compagnies créées par essaimage sont considérées comme nécessaires.

Pour le deuxième stade, le démarrage, les considérations principales consistent à faciliter l'accès aux moyens de financement et de réduire la charge administrative qui pèse sur les nouvelles entreprises. Il est nécessaire d'harmoniser et de simplifier le système du brevet européen «au bénéfice des inventeurs plutôt que des experts en brevets».

La croissance, le troisième stade, dépend de l'accès au marché et au partage des bénéfices, lesquels sont trop limités en Europe. Le soutien aux entrepreneurs pour la gestion des entreprises en phase de croissance est un besoin majeur en Europe. Les options d'achat d'actions ou les régimes de retraite pourraient contribuer à attirer les gestionnaires dans les petites entreprises, tandis que les autorités publiques devraient s'efforcer d'améliorer l'environnement juridique et fiscal des entreprises.

Le nouveau programme européen «INNOVATION et PME»

Stimuler la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche et encourager la participation des PME dans les programmes de recherche de l'UE, tels sont les deux objectifs du futur programme communautaire «Innovation et participation des PME», l'un des programmes spécifiques de mise en oeuvre du Cinquième programme-cadre, qui doit être lancé au début de 1999.

Les objectifs stratégiques

Les PME constituent des vecteurs clés pour l'innovation, et sont capables de bénéficier des technologies émergentes, en stimulant la croissance et en créant des emplois. A cause de leur petite taille, il faudra mettre en oeuvre des mesures spéciales pour les encourager à participer à la recherche européenne, élargissant leurs horizons pour leur permettre à la fois de prendre part aux activités de recherche et d'adopter les nouvelles technologies.

Promouvoir l'innovation et encourager les PME à participer à la recherche communautaire sont des objectifs étroitement liés.

Leur but sera d'améliorer l'impact économique et social de la recherche, en veillant à une diffusion et valorisation meilleures de ses résultats, et en favorisant le transfert et la diffusion de ces technologies.

Le programme servira également à coordonner les projets destinés à encourager les PME à participer aux programmes thématiques, en mettant notamment à leur disposition un point d'entrée unique. Le projet de «recherche en coopération» (CRAFT) permet à plusieurs PME de se regrouper pour résoudre des problèmes technologiques communs. D'autres mesures, telles que les «primes exploratoires», peuvent aider ou soutenir les PME dans leurs travaux préparatoires.

Les activités mises en oeuvre au titre du programme Innovation et PME

Les activités du programme contribueront à promouvoir un environnement favorable pour l'innovation en Europe, et établiront un cadre permettant à un nombre important d'opérateurs économiques d'en bénéficier.

– *Mieux exploiter les résultats de la recherche communautaire*

Ces activités, qui auront pour but d'utiliser plus largement les résultats de la recherche, serviront à identifier et à élaborer des mécanismes visant à faciliter la protection de la propriété intellectuelle, la valorisation des résultats et leur transfert et développement l'accès aux capitaux privés pour l'utilisation des résultats.

– *Approches nouvelles concernant le transfert de technologies*

▫ Cette action favorisera les expériences relatives au transfert de technologies à l'échelle transnationale. Ces expériences serviront à mettre en oeuvre des méthodes de promotion des nouvelles technologies.

– *Etudes et bonnes pratiques*

L'Union européenne identifiera, analysera et favorisera les bonnes pratiques en matière d'innovation. Un «tableau des tendances de l'innovation» sera établi pour suivre les progrès en matière de politique accomplis dans toute l'Europe.

– *Un point d'entrée unique*

Cette mesure facilitera la participation des PME aux programmes thématiques, en mettant à leur disposition un moyen d'accès complémentaire par le biais d'un point d'entrée commun à tous les programmes. Cette structure servira à promouvoir les programmes auprès des PME en les sensibilisant à leur importance et à leur impact. Elle leur fournit une information et des conseils sur la préparation de PME, en particulier par un appel d'offres ouvert en permanence pour les mesures spécifiques pour les PME, tels que le projet de recherche en coopération et les primes exploratoires.

– *Soutien conjoint et instruments d'assistance*

La participation des PME sera facilitée par la simplification et l'harmonisation des conditions, en particulier par des moyens électroniques.

– *Renseignements économiques*

Cette action aidera les PME à identifier leurs besoins et à prévoir les tendances technologiques et les orientera vers des instruments communautaires appropriés.

– *Réseau européen pour la promotion de la recherche et de l'innovation*

Les différents réseaux qui fournissent une information et une assistance sur les activités de recherche et d'innovation communautaire, en particulier les Centre Relais Innovation (CRI) et les points de contact CRAFT pour les PME, seront rationalisés et leur coordination développée.

– *Services électroniques d'information et autres moyens de diffusion*

Grâce à l'utilisation de services électroniques, tels que CORDIS, l'information nécessaire pour faire connaître les activités de recherche et d'innovation plus efficacement sera regroupée.

– *Propriété intellectuelle*

L'utilisation des systèmes de protection des connaissances, tant pour protéger les nouvelles technologies des entreprises que pour recueillir une information sur les nouvelles technologies sera renforcée.

– *Accès au financement privé de l'innovation*

Cette action a pour but de donner aux PME, en particulier à celles qui participent à la recherche com-

munautaire, une information et des conseils sur les possibilités de financement disponibles dans le secteur privé.

– *Mécanismes destinés à faciliter la création et le développement d'entreprises innovantes*

De nouvelles approches de soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes, destinées également à favoriser les investissements privés dans ces entreprises seront mises en oeuvre.

CORDIS: des informations sur l'innovation en Europe:
<http://www.cordis.lu>

CORDIS, le service d'information sur la recherche et le développement communautaire, offre sur le World Wide Web une gamme de services spécialisés diffusant des informations sur les activités de l'UE dans le domaine de l'innovation. Ces services continueront à être développés et étendus dans le contexte de l'introduction du Cinquième programme-cadre et donneront toute l'actualité sur le nouveau programme ainsi que sur la mise en oeuvre du premier plan d'action pour l'innovation en Europe. Ci-après figurent quelques indications sur ces services CORDIS consacrés à l'innovation:

– <http://www.cordis.lu>

Page d'accueil sur toutes les informations sur la recherche européenne.

– <http://www.cordis.lu/innovation/home.html>

Page d'accueil INNOVATION: cette page permet d'accéder directement à l'ensemble des activités et des services soutenus par le programme INNOVATION.

– <http://www.cordis.lu/finance/home.html>

«Financer l'innovation» fournit des informations sur les sources de financement pour les entreprises de hautes technologies aux produits novateurs.

– <http://www.cordis.lu/awareness/home.html>

Sensibilisation à l'innovation: ce service présente des projets qui ont cherché à faire participer le public aux débats sur le développement technologique afin d'assurer une acceptation généralisée de l'innovation dans la perspective de l'introduction de technologies et procédés nouveaux.

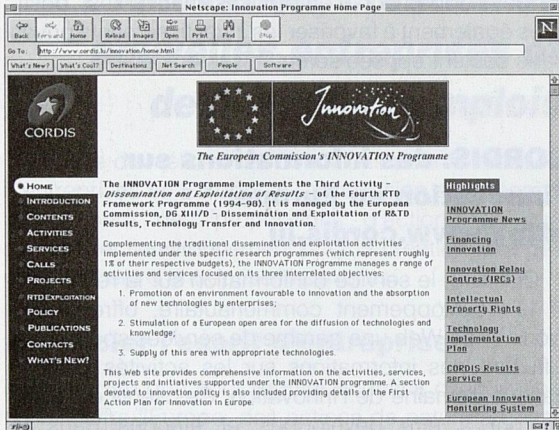
– <http://www.cordis.lu/tvp/home.html>

Projets de validation et de transfert de technologies: ce service permet de s'informer sur un éventail de projets visant à développer des méthodes de transfert et de validation des nouvelles technologies.

– <http://www.cordis.lu/sme/home.html>

Des informations sur les possibilités des PME à participer au programme-cadre peuvent être obtenues sur la page d'accueil de CORDIS SME.

CORDIS permet également d'accéder aux informations sur les politiques d'innovation dans l'Union européenne, sur les services soutenus par le programme INNOVATION, y compris CORDIS, les Centres relais Innovation (CRI) et les Organisations pour la promotion des technologies énergétiques (OPET).



EU-Innovations- und Realisierungswettbewerb

120 000 DM für innovative Bauverfahren bei Sanierung und Neubau

Das neue Europa erweist sich für die Bauwirtschaft als große Herausforderung. Der Markt ändert sich, wirtschaftliche Grenzen werden aufgehoben. Besonders wachsen die Anforderungen an mittelständische Unternehmen und deren Mitarbeiter, die sich dem internationalen Wettbewerb stellen müssen.

Die Stadt Chemnitz und der Initiativkreis Bauen und Wohnen e.V. wollen mit einem EU-weit ausgeschriebenem Wettbewerb innovative Bautechnologien und Projekte verstärkt fördern, die kostengünstigeres Bauen ermöglichen.

Gesucht werden:

- Kostensenkende Konzepte zu Bautechnologie und Bautechnik für Bau und Sanierung von Wohnungen und bei der Energie- und Wasserversorgung (z. B. Bauroboter, Baustoffe)
- zu Baunebenleistungen, Bauorganisation und Genehmigungspraxis, die den Bauablauf vereinfachen (z. B. Software/EDV, Netzwerke, Logistik)
- Modellhafte innovative Ansätze für die Planung und Organisation des Bauablaufs zur Erschließung von Produktivitätsreserven
- Verbesserung der Handlungskompetenz in Betrieben
- zeitgemäße Arbeitsplatzsysteme und Produktivitätsverbesserung
- Entwürfe von Passivhäusern, Niedrigenergiehäusern, modularen „wachsenden Häusern“
- Grundsätzliche Konzepte zur Entwicklung städtebaulicher Strukturen und Erschließungssysteme

Eine Jury aus Hochschullehrern, Praktikern und Verwaltungsfachleuten bewertet Ende Oktober 1998 die eingereichten Arbeiten, die in der Realisierungsphase im kommenden Jahr auf mehreren Bauflächen in Chemnitz umgesetzt werden.

Der vollständige Wettbewerbstext ist veröffentlicht auf der Internet-Seite <http://www.initiativkreis.de> oder kann per Fax 0049/4081/7951 angefordert werden. Rückfragen beantwortet Horst Erichsen, Tel. 0049/4081/7991.

LUXINNOVATION

Centre Relais Innovation

SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION

7, rue Alcide de Gasperi
L-1615 LUXEMBOURG

Tél. 43 62 63-1
Fax: 43 83 26 / 43 23 28

La balance courante du Luxembourg

Le Statec vient de publier un bulletin entièrement consacré à la balance des paiements courants du Luxembourg. Ce fascicule d'une trentaine de pages fournit dans une première partie une analyse économique – structurelle et conjoncturelle – et reprend dans la seconde partie une documentation méthodologique détaillée.

Compte tenu du degré d'ouverture élevé de l'économie luxembourgeoise et des mutations profondes de sa structure au cours des dernières décennies, l'analyse des relations économiques extérieures requiert un intérêt tout particulier. La balance des paiements courants fournit un cadre d'analyse approprié à cet effet et les balances partielles élémentaires permettent de retracer les transactions des composantes majeures: biens, services, revenu des investissements, rémunération des salariés et transferts.

Au-delà de son intérêt particulier pour l'analyse économique au plan national, cette information est également requise au niveau communautaire; selon l'article 109J du Traité de Maastricht «la situation et l'évolution des balances des paiements courants» constituent, en effet, un des critères de convergence secondaires, dont il doit être tenu compte dans les rapports de la Commission et de la Banque centrale européenne.

Dans ce contexte les autorités belges et luxembourgeoises ont tenu à coordonner leurs travaux, afin d'assurer une cohérence entre les balances courantes séparées respectivement de la Belgique et du Luxembourg et de la balance complète de l'UEBL. Par ailleurs, elles ont adapté le système de collecte

existant afin de conformer la méthodologie aux normes internationales (notamment du Fonds monétaire international) et de recenser les transactions intra-UEBL.

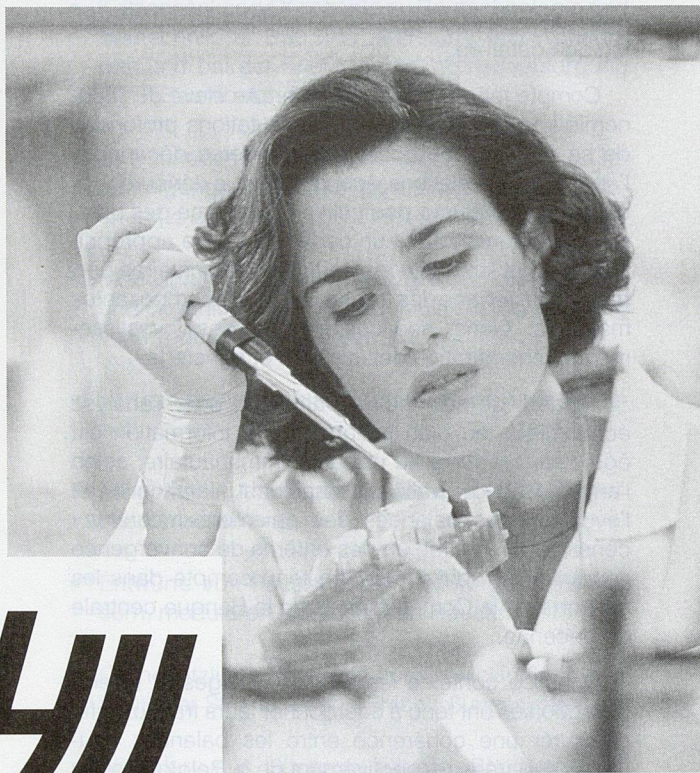
La partie méthodologique fournit des précisions sur cette réforme et décrit les particularités techniques des principales rubriques de la balance du Luxembourg. En introduction à cette partie figure un rappel des notions de base ainsi qu'une présentation schématique et didactique des procédures d'établissement de la balance et des modalités d'interprétation des résultats.

La première partie du bulletin est intégralement consacrée à l'analyse économique et distingue à la fois des aspects structurels et conjoncturels. Un premier article analyse l'évolution de la balance courante entre 1960 et 1997; il retrace les principales mutations structurelles au niveau des transactions courantes avec l'étranger et commente l'évolution récente (1995 à 1997) sur la base des données issues du nouveau système de collecte. Un deuxième article reprend schématiquement quelques considérations générales qui se dégagent de l'évolution de la balance courante du Luxembourg au cours des quatre dernières décennies.

Rappelons que cette balance se solde régulièrement par un excédent, en dépit des importants déficits structurels de la balance commerciale, de la balance des transferts et plus récemment de la balance de la rémunération des salariés. Même si le résultat positif est essentiellement obtenu grâce au secteur financier, il est à noter qu'au cours des vingt dernières années, l'excédent des activités de services non liées au secteur financier s'est progressivement apprécié et a partiellement compensé le déficit commercial. Au cours des années récentes l'on a assisté à une accentuation de ces tendances structurelles.

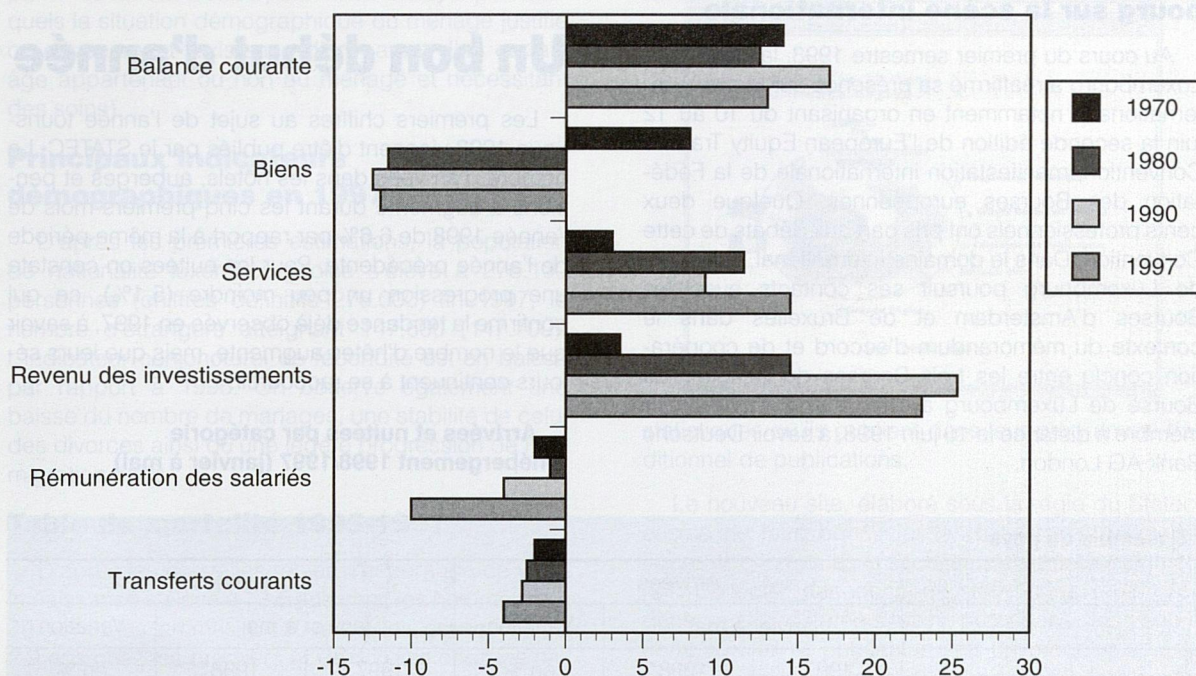
LIBELLE	1995			1996 ¹			1997 ¹		
	Crédit	Débit	Net	Crédit	Débit	Net	Crédit	Débit	Net
Opérations courantes	1968,4	1883,6	84,8	1785,4	1698,4	87,0	1973,0	1899,9	73,1
Biens et services	518,5	496,2	22,3	543,4	518,7	24,7	641,5	626,5	15,0
Biens	272,4	319,3	-46,9	259,9	311,8	-51,9	308,5	374,8	-66,3
Services	246,1	176,9	69,2	283,5	206,9	76,6	333,0	251,7	81,3
Transports	21,6	19,5	2,1	23,3	21,6	1,7	27,6	27,4	0,2
Voyages	49,9	35,1	14,8	48,5	33,8	14,7	51,3	36,3	15,0
Services de communication	10,6	2,0	8,6	15,2	1,5	13,7	17,4	0,9	16,5
Bâtiment et travaux publics	0,6	2,8	-2,2	1,1	4,9	-3,8	2,2	4,7	-2,5
Services d'assurance	15,8	12,7	3,1	18,5	15,4	3,1	20,5	15,9	4,6
Services financiers	90,5	44,3	46,2	107,7	56,3	51,4	141,4	85,7	55,7
Informatique et information	3,6	2,1	1,5	4,5	2,9	1,6	5,4	3,9	1,5
Redevances et droits de licence	1,2	1,5	-0,3	1,8	1,9	-0,1	2,8	3,6	-0,8
Autres services aux entreprises	41,2	44,1	-2,9	47,8	55,2	-7,4	48,0	59,3	-11,3
Services personnels, culturels	2,6	12,4	-9,8	5,6	12,7	-7,1	6,8	13,0	-6,2
Administrations publiques nca	8,5	0,4	8,1	9,5	0,7	8,8	9,6	1,0	8,6
Revenus	1404,2	1323,3	80,9	1189,5	1111,9	77,7	1278,8	1204,3	74,5
Rémunération des salariés	22,0	65,1	-43,1	22,4	71,2	-48,8	22,8	78,8	-56,0
Revenu des investissements	1382,2	1258,2	124,0	1167,2	1040,7	126,5	1256,0	1125,5	130,5
Transferts courants	45,7	64,1	-18,4	52,4	67,8	-15,4	52,7	69,1	-16,4
Administrations publiques	21,1	25,0	-3,9	25,9	26,7	-0,8	25,8	27,3	-1,5
Autres secteurs	24,6	39,1	-14,5	26,5	41,1	-14,6	26,9	41,8	-14,9

BIL-entreprises: Votre métier, notre expérience!



Petites et moyennes entreprises: tél.: 4590-2285, fax: 4590-2086
Grandes entreprises nationales: tél.: 4590-2543, fax: 4590-3444

Balance courante



La publication est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268 / fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, au prix de 150.- LUF.

Bourse de Luxembourg

Un premier semestre en forte progression

Au 30 juin 1998, le volume total des échanges en Bourse de Luxembourg atteint le chiffre de 48,6 milliards de francs luxembourgeois, ce qui correspond à une moyenne journalière de 400 millions de francs, soit un volume quotidien en progression de 10,7% par rapport à la moyenne quotidienne de l'année 1997. Ce développement se manifeste également dans l'augmentation de 13% du nombre de transactions effectuées chaque jour en Bourse de Luxembourg.

L'évolution des échanges est particulièrement positive dans le compartiment des actions luxembourgeoises, pour lesquelles les transactions atteignent un montant de 14,14 milliards, contre 10,02 milliards pour la période correspondante de l'année 1997, soit une augmentation de 29,11%. Par ailleurs, l'indice de la Bourse de Luxembourg a clôturé le semestre au niveau de 8.698,24 points pour l'indice des actions luxembourgeoises, et de 9.564,97 points pour l'indice des returns, ce qui équivaut à une hausse de 24% des deux indices.

Bilan positif dans le domaine des admissions de valeurs à la cote officielle

La Bourse de Luxembourg a maintenu la position de premier plan qu'elle possède dans le domaine de

l'admission de valeurs mobilières à la cote officielle. Ainsi, au cours des six premiers mois de l'année 1998, 2.068 valeurs mobilières ont rejoint la cote officielle de la Bourse de Luxembourg. Ces valeurs se répartissent en 1.472 obligations, 18 actions, 239 organismes de placement collectif et 339 warrants et autres droits. Au nombre des valeurs admises à la cote figure un nombre croissant d'emprunts libellés en euro ou liés, sous une forme ou une autre, à la monnaie unique. Pendant le premier semestre de l'année, la Bourse de Luxembourg a en effet coté 58 emprunts en euro et 103 émissions pour lesquelles le prospectus comporte une clause de conversion en euro. L'ensemble de ces émissions correspond à un montant émis avoisinant les 115 milliards d'euros.

Développement du site Internet de la Bourse de Luxembourg

Depuis son lancement en avril 1997, le site Internet de la Bourse de Luxembourg connaît un certain succès auprès du public luxembourgeois et étranger. C'est dans ce contexte que la Bourse de Luxembourg a décidé de procéder à différents aménagements destinés à améliorer sur son site l'information disponible sur les actions luxembourgeoises les plus actives. Une nouvelle rubrique sera très prochainement ouverte sur le site où tant les professionnels que les investisseurs trouveront désormais davantage d'information en matière de cours et de volumes. Cette page, dénommée «Cours des actions luxembourgeoises», est complétée par des liens établis avec les sites Internet de certaines des sociétés cotées en Bourse de Luxembourg. Ce faisant, le public dispose simultanément d'informations récentes sur ces sociétés et sur les cours de leurs actions.

Présence de la Bourse de Luxembourg sur la scène internationale

Au cours du premier semestre 1998, la Bourse de Luxembourg a réaffirmé sa présence sur la scène internationale, notamment en organisant du 10 au 12 juin la seconde édition de l'European Equity Traders Convention, manifestation internationale de la Fédération des Bourses européennes. Quelque deux cents professionnels ont pris part aux débats de cette Convention. Dans le domaine international, la Bourse de Luxembourg poursuit ses contacts avec les Bourses d'Amsterdam et de Bruxelles dans le contexte du mémorandum d'accord et de coopération conclu entre les trois Bourses du Benelux. La Bourse de Luxembourg a enfin admis son premier membre à distance le 10 juin 1998, à savoir Deutsche Bank AG London.

Tourisme hôtelier

Un bon début d'année

Les premiers chiffres au sujet de l'année touristique 1998 viennent d'être publiés par le STATEC. Le nombre d'arrivées dans les hôtels, auberges et pensions a augmenté durant les cinq premiers mois de l'année 1998 de 6,6% par rapport à la même période de l'année précédente. Pour les nuitées on constate une progression un peu moindre (5,1%), ce qui confirme la tendance déjà observée en 1997, à savoir que le nombre d'hôtes augmente, mais que leurs séjours continuent à se raccourcir.

Arrivées et nuitées par catégorie d'hébergement 1998/1997 (janvier à mai)

Ensemble du pays						
	Arrivées			Nuitées		
	janvier à mai		Variation en %	janvier à mai		Variation en %
	1997	1998*		1997	1998*	
Tts catég. d'hébergement	248.8	257.0	3.3	697.3	692.0	-0.8
dont:						
Hôtels, auberges, pensions	183.0	195.0	6.6	389.2	409.0	5.1
Campings	34.5	33.0	-4.3	191.7	173.0	-9.8
Autres hébergements	31.3	29.0	-7.3	116.4	110.0	-5.5

Ville de Luxembourg						
	Arrivées			Nuitées		
	janvier à mai		Variation en %	janvier à mai		Variation en %
	1997	1998*		1997	1998*	
Tts catég. d'hébergement	95.1	105.0	10.4	203.5	218.0	7.1

(*chiffres provisoires) unités: milliers

La Ville de Luxembourg a enregistré des variations de respectivement +10 et +7% pour les arrivées et les nuitées dans les hôtels, auberges et pensions. Ces chiffres se rapportent uniquement aux établissements situés sur le territoire de la commune de Luxembourg, c'est-à-dire qu'ils ne prennent pas en compte les hôtels situés aux abords immédiats de l'aéroport du Findel.

Du côté de la provenance des hôtes, on enregistre les progressions les plus significatives pour les pays anglo-saxons et scandinaves, mais également pour l'Espagne. Le nombre des clients belges et allemands n'a que très peu augmenté tandis que celui des clients néerlandais a régressé de l'ordre de 5%. Les résultats des campings et des autres moyens d'hébergement sont en net recul; ceci est probablement imputable aux mauvaises conditions météorologiques qui ont prévalu durant la première moitié de l'année 1998.

Nouvelle édition de «Population et Emploi»

Les chiffres-clés démographiques

Contre toute attente, le temps libre ne fait pas le bénévolat. En fait, tout dépend de quel type de bénévolat il est question. A partir du programme PSELL de 1997, deux catégories d'activités non rémunérées ont pu être mises en évidence: le bénévolat associatif et le bénévolat d'aide à autrui (famille ou voisinage). Dans le premier cas, le recrutement des bénévoles ne se fait pas parmi les personnes disposant de temps libre (chômeurs, personnes au foyer) mais plutôt parmi les actifs: le fait d'avoir un emploi a un effet cumulatif d'activité. Dans le second cas, l'aide à la fa-

mille ou au voisinage est, en revanche, plus fréquente parmi les retraités et les personnes au foyer pour lesquels la situation démographique du ménage justifie ce dévouement (existence d'un parent d'un certain âge appartenant ou non au ménage et nécessitant des soins).

Principaux indicateurs démographiques en 1997

D'après les premières estimations, la population de nationalité luxembourgeoise s'élève à 276.100 personnes (chiffres définitifs 276.000) fin 1997, le nombre d'étrangers atteignant 147.600 (147.700). L'indicateur conjoncturel de fécondité est en baisse par rapport à 1996. On observe également une baisse du nombre de mariages, une stabilité de celui des divorces ainsi qu'une légère progression de l'immigration nette.

Table de mortalité 1995-1997

D'après les nouvelles tables, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 73,5 ans chez les hommes et à 79,6 chez les femmes. En 10 ans, elle s'est accrue de 2,9 ans chez les premiers et de 1,7 ans chez les secondes. A noter que les écarts entre les espérances de vie masculine et féminine ont tendance à se réduire.

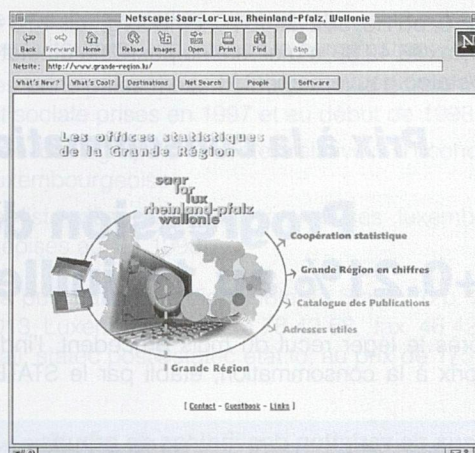
Éléments d'analyse du rendement de l'éducation au Luxembourg

Niveau de formation et niveau de salaire varient-ils dans le même sens? A quelle hauteur se situe le rendement d'une formation par rapport à une autre? La fonction de gain est, parmi d'autres, un concept d'analyse du rendement de l'éducation qui tente d'apporter une réponse à ces interrogations. Globalement, les résultats obtenus au travers des données du programme PSELL montrent que la hiérarchie classique du rendement de l'éducation est respectée au Luxembourg. Toutefois, lorsque l'analyse porte sur le salaire horaire net, il apparaît que les formations supérieures non-universitaires sont plus rentables que les formations supérieures universitaires. Heures supplémentaires rémunérées ou non rémunérées semblent apporter une explication à ce constat quelque peu étonnant. La publication est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 4 78 42-68, fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, <http://www.statec.lu>.

www.grande-region.lu

Statistiques de l'espace transfrontalier sur Internet

Les Offices statistiques de la Grande Région Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie ont créé un site Internet commun qui reprend l'essentiel des données



statistiques qu'ils publient dans leur programme traditionnel de publications.

Le nouveau site, élaboré sous la régie du Statec, essaie de faire bénéficier les utilisateurs de statistiques économiques et sociales, des atouts de l'Internet. Collecter des données statistiques régionales dans quatre différents pays européens, les rendre comparables et publiables, est un processus laborieux et long. L'outil Internet, en raccourcissant les délais de publication de plusieurs mois, peut mieux satisfaire les besoins des utilisateurs demandant des informations mises à jour régulièrement.

Le site bilingue (allemand et français) est structuré autour de cinq grandes rubriques:

- Une description succincte, illustrée par une carte, des régions partenaires
- Un aperçu sur le cadre institutionnel et la coopération des offices de statistique
- Des tableaux statistiques reprenant les données statistiques de base sur la Grande Région
- Le catalogue des publications communes avec un outil de commande électronique
- Une liste d'adresses utiles pour les cinq régions

Le site fournit en outre une liste de liens vers d'autres sites intéressants dans la Grande Région, en Europe et dans le Monde. Les pages Internet sont accessibles sous deux URL: <http://www.grande-region.lu> et: <http://www.grossregion.lu>. Renseignez-

Gewerbehallen mit Brettstichholz

Schöner investieren.



BS Holz

Natürlich schlüsselfertig.

Schlüsselfertige Gewerbehallen mit MOHR-Brettstichholz sind ökonomisch wie ökologisch, funktional wie ästhetisch überzeugend. Zudem vielfältig einsetzbar und individuell geplant - auf Wunsch auch mit Verwaltungs- und Sozialräumen.

Wir informieren Sie gerne:
06 51/82 61-0

Mohr
HOLZBAU

NIEDERKIRCHER STRASSE 6 · 54294 TRIER
TELEFON 0651/8261-0 · FAX 0651/8261-261

ments: 6, bd Royal, L-2449 Luxembourg, tél. 4 78 42-68/19, fax 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu, http://statec.gouvernement.lu.

Prix à la consommation

Progression de +0.21% au 1^{er} juillet

Après le léger recul du mois précédent, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC,

marque en juillet une progression sensible de +0.21%. L'indice atteint le niveau de 102.46 points au 1/7/1998 (base 100 en 1996).

Etant donné que la progression des prix constatée au 1^{er} juillet est moins importante que celle enregistrée l'année précédente à la même date, le taux d'inflation sur 12 mois – qui était passé de 1.30% en mai à 1.17% en juin – recule encore légèrement en passant à 1.14%. L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 586.87 points. La moyenne semestrielle atteint 585.45 points au 1.7.1998.

a) Taux de variation des indices de groupe

	juill.98/ juill. 97	juill. 98/ juin 98
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+2.64%	+0.47%
Boissons alcoolisées et tabac	+6.30%	+1.30%
Articles d'habillement et chaussures	+1.09%	-0.05%
Logement, eau, électricité et combustibles	-0.08%	-0.19%
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+1.23%	+0.17%
Santé	+0.53%	-
Transport	-0.76%	-0.13%
Communications	+1.41%	-0.08%
Loisirs, spectacles et culture	+1.28%	+0.84%
Enseignement	+4.54%	-
Hôtels, cafés, restaurants	+2.08%	+0.06%
Biens et services divers	+0.66%	+0.01%

a) Principales incidences sur l'indice général par article (exprimées en points indiciaires – base 100 en 1996 – par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Voyages organisés par voiture (pondération 22.0‰)	+0.07 p.	Combustibles liquides (pondération 12.8‰)	-0.04 p.
Pommes de terre (pondération 2.4‰)	+0.04 p.	Essence (pondération 27.8‰)	-0.03 p.
Voyages organisés par avion (pondération 19.8‰)	+0.04 p.	Gaz naturel (pondération 9.3‰)	-0.02 p.
Cigarettes (pondération 10.0‰)	+0.03 p.		

L'évolution de l'indice général au 1^{er} juillet 1998 (+0.21 point) résulte d'impacts à la hausse prononcés des divisions «Loisirs, spectacles et culture» (+0.12 point) et «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0.08 point), auxquels se sont ajoutés ceux plus modérés des fonctions «Boissons alcoolisées et tabac» (+0.04 point) et «Ameublement, équipement de ménage et entretien» (+0.02 point). Des incidences à la baisse ont été constatées notamment pour les divisions «Logement, eau, électricité et combustibles» (-0.03 point) et «Transport» (-0.02 point),

l'apport des autres divisions à l'évolution de l'indice général étant marginal.

Les biens ou services ayant eu la plus forte incidence à la hausse sur l'indice au 1^{er} juillet ont connu des progressions respectives de +13.7% (pommes de terre), +3.1% (voyages organisés par voiture), +2.8% (cigarettes) et +2.0% (voyages organisés par avion). A mentionner encore la hausse de +8.5% des services financiers, celle de +3.9% du gaz liquéfié et celle de +3.3% du mobilier de salle de bains. Du côté

des incidences à la baisse, les reculs des prix ont été respectivement de -3.8% (combustibles liquides), -2.3% (gaz naturel) et -0.9% (essence). Des baisses d'une certaine importance ont également été constatées pour les frites préparées (-4.2%), l'entretien des vêtements (-2.6%) et les glaces alimentaires (-2.5%).

Comme le mois précédent, les produits pétroliers ont constitué un facteur de stabilité, leurs prix reculant de -1.7% par rapport au mois précédent, alors que ceux de l'ensemble des autres biens et services ont progressé de +0.3%. L'indice au 1^{er} août sera publié le 10 septembre, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. La publication (Indicateurs rapides - Série A1 n° 7/98) est disponible au Statec, b.p. 304, L-2013 Luxembourg, tél. 4 78 42-68, fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu

Rapport annuel

L'économie luxembourgeoise en 1997

«L'économie luxembourgeoise en 1997», publication parue dans la série des notes de conjoncture trimestrielles du STATEC, constitue le Rapport économique sur l'année écoulée. Ce document établit, sur près de 100 pages de texte, un bilan macro-économique et sectoriel et retrace l'évolution des relations économiques extérieures, de l'emploi et du chômage, des salaires, des prix, de la

sécurité sociale et des finances publiques en 1997, à l'aide de 100 tableaux statistiques et de 30 graphiques. La documentation est plus fournie et plus approfondie que celle de la note de conjoncture n° 1/98 parue en avril dernier. Certains thèmes, comme la démographie, l'agriculture, l'énergie, le tourisme, les nouveaux services ou la sécurité sociale y connaissent un traitement plus élaboré. A noter plus particulièrement l'accent mis sur les problèmes relatifs à la population active, l'emploi et le chômage.

Signalons par ailleurs les annexes documentaires suivantes:

- les principaux agrégats macro-économiques (comptes nationaux et prévisions de 1998-2000);

- les résultats détaillés des enquêtes mensuelles sur l'activité dans l'industrie et la construction;
- les principales mesures de politique économique et sociale prises en 1997 et au début de 1998;
- une bibliographie récente, relative à l'économie luxembourgeoise;
- la liste des principales entreprises luxembourgeoises au 1.1.1998.

La publication est disponible au Statec, b.p. 304, L-2013 Luxembourg, tél. 4 78 42-68, fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, au prix de 175 F.

Vient de paraître

Dépliant statistique de la Grande Région

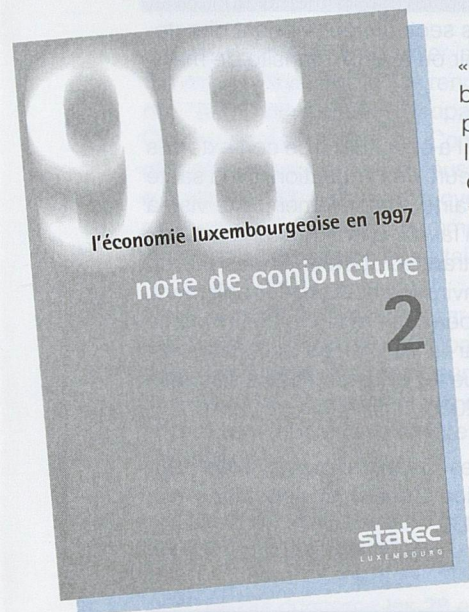
Lors des «Journées de Rhénanie-Palatinat» à Saarburg, le Statec et les offices statistiques de la Grande Région Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat-Wallonie ont présenté la nouvelle édition du dépliant statistique «Au centre de l'Europe». Cette petite brochure fournit une comparaison des principaux indicateurs économiques et sociaux des 5 régions partenaires. Les informations chiffrées sont rassemblées sur 11 pages de tableaux statistiques. Trois cartes permettent de situer cet espace transfrontalier en Europe, de connaître les subdivisions administratives et de se rendre compte de l'importance des flux de travailleurs frontaliers. Les faits saillants, les forces et les faiblesses des régions partenaires sont retracés dans une série de commentaires succincts. La publication est disponible gratuitement au Statec, b.p. 304, L-2013 Luxembourg, tél. 4 78 42-68, fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, <http://statec.gouvernement.lu>.



Population

147.700 résidents étrangers au 1^{er} janvier 1998

Par rapport au 1^{er} janvier de 1997, le nombre de résidents étrangers progresse de 3.4% (+4.850). A un excédent des naissances sur les décès de plus ou moins 1.900 et à un solde migratoire positif d'environ 3.700, il faut retrancher quelque 750 personnes ayant acquis la nationalité luxembourgeoise. Pas loin de



90% des étrangers établis sur le territoire du Grand-Duché sont originaires d'un des 15 pays de l'U.E. Les Portugais constituent toujours le contingent de loin le plus important. Avec 54.500 ressortissants, ils représentent 37% de l'ensemble des étrangers et près de 13% de la population totale. En une année, leur nombre augmente de quelque 1.400 unités (+2.6%). En seconde position viennent les Italiens, dont la population reste remarquablement stable depuis une dizaine d'années. Ils sont un peu moins de 20.000. Quelque 40.000 résidents viennent d'un des 3 pays limitrophes, les Français étant les plus nombreux

Société nationale de crédit et d'investissement

700 millions de Flux attribués par la BEI pour des projets innovants au Luxembourg

Dans le cadre de son Programme d'action spécial Amsterdam (PASA), mis en place fin 1997 pour le soutien de la croissance et de l'emploi en Europe, la BEI met à disposition de la SNCI 350 millions de Flux qui seront par la suite prêtés à des PME innovantes sous forme de prêts subordonnés servant à renforcer leur structure financière. La SNCI interviendra pour chaque opération comme co-investisseur et prêtera aux bénéficiaires finals un même montant, le risque de crédit étant partagé entre la BEI et la SNCI. La finalité de cette opération est de renforcer les fonds propres des PME par la mise en place d'instruments financiers spécifiques à partage de risque et de faciliter ainsi l'accès de ces entreprises au financement bancaire.

Une deuxième opération, également d'un montant de 350 millions de Flux, est destinée à appuyer des projets de petite ou moyenne dimension dans les secteurs de l'industrie et des services. Ces deux opérations permettront à la Banque européenne d'investissement de renforcer sensiblement son action en faveur d'investissements productifs de l'économie luxembourgeoise, en coopération étroite avec un intermédiaire expérimenté.

Quant à la SNCI, elle élargit encore sa gamme d'interventions tant en faveur du renforcement de la structure financière des entreprises industrielles et de prestations de services luxembourgeoises qu'en faveur de leurs investissements.

A rappeler également dans ce contexte que la SNCI vient de créer avec des banques commerciales

(16.500 personnes). A noter qu'aussi bien les Français que les Belges connaissent des accroissements annuels (5% à 6%) nettement supérieurs au taux moyen. A l'intérieur du groupe «Autres nationalités» se retrouvent les personnes originaires d'une des républiques de l'ex-Yougoslavie. Leur nombre peut être estimé à environ 7.000. La statistique des naturalisations et options reste imprécise, parce que le STATEC ignore le nombre exact d'enfants mineurs acquérant la nationalité luxembourgeoise. Statec b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél. 4781, fax 46 42 89, E-mail: statec.post@statec.etat.lu, http://statec.gouvernement.lu

de la place la Société luxembourgeoise de capital-développement pour les PME, qui sera opérationnelle en automne.

Le Programme d'action spécial Amsterdam a été mis en place par la BEI en réponse à la résolution du Conseil européen d'Amsterdam (juin 1997) sur la croissance et l'emploi en Europe et en appui aux mesures décidées par le Conseil européen spécial sur l'emploi de Luxembourg (novembre 1997). Il vise à orienter une part significative des financements de la Banque vers des investissements en faveur des PME ainsi que des secteurs contribuant directement à préparer l'avenir ou à forte intensité de main-d'œuvre.

C'est pourquoi la BEI a élargi dans ce contexte ses financements aux secteurs de l'éducation, de la santé et de la rénovation urbaine. Parallèlement, elle vise à renforcer son action en faveur des infrastructures, notamment des réseaux transeuropéens, et des projets à forte composante environnementale. Globalement, le programme devrait permettre d'accroître le volume de prêts accordés par la BEI à ces secteurs ainsi qu'aux PME de quelque 10 milliards d'écus au cours de la période 1997 à 2000.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le service Conseil et assistance aux PME au tél. 42 39 39-330.



**ABELAG
AVIATION**

Business, Ambulance & Emergency Flights



☎ 47.98.99.10

Direct flights to more than
3,000 airports from
Luxembourg

* Benelux leader in business aviation

* More than 30 years experience

* Operational 24 hours/24

* Your own schedules (with instant check-in)

Luxembourg Airport • L - 1110 Luxembourg • Fax : 47.98.99.15



Europartenariat The Netherlands 1998

Un grand succès pour la délégation luxembourgeoise



Les 11 et 12 juin dernier s'est déroulée à Apeldoorn aux Pays-Bas la 18^e rencontre du «Salon mondial de l'entreprise»: Europartenariat. L'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg avait réussi à mobiliser pour cet événement 28 petites et moyennes entreprises, ce qui peut être considéré comme un nombre considérable pour un pays de notre taille.

Le succès était assuré par la présence massive d'entreprises venues de 84 pays du monde entier – dont les 15 pays de l'Union européenne. L'Afrique du Sud s'était déplacée avec une délégation de 28 PME, et ceci pour leur toute première apparition à cette manifestation.

Près de 12.300 prises de contact ont eu lieu durant ces 2 journées à Apeldoorn.

En ce qui concerne les 28 entreprises luxembourgeoises, 143 entrevues avec les entreprises hôtes ont pu être réalisées et 43 avec d'autres compagnies vi-



sitesuses, ce qui témoigne de l'intérêt croissant que les PME portent à la coopération.

La délégation luxembourgeoise était composée de PME de différents secteurs: «Artline-International Design-And Logo Service» (*services*), «Betavi Sarl.» (*bâtiment*), «Cerametal Sarl» (*métallurgie*), «Codalux S.A.» (*services*), «Commercial Intertech S.A.» (*bâtiment*), Développements Immobiliers Klestadt (DIK) Sarl (*services*), Ecoplus (*textiles et confection*), Electronix Sarl (*électronique*), Emda Institute Asbl (*services*), Euraf Agro-Ali (*produits agroalimentaires*), International Advisors and Consultants S.A. (I.A.C.) (*produits pharmaceutiques*), In-Situ S.A. (*construction*), International Business Partners S.A. (*services*), Iraco S.A. (*construction*), Itech S.A. (*services*), Itmmo-c/o Stephany Sarl (*textiles et confection*), Luplatex Sarl (*produits chimiques*), Mondo Luxembourg S.A. (*bâtiment*), Navigator Trade and Invest S.A. (*produits agroalimentaires et boissons*), No-Nail Boxes Europe S.A. (*ameublement*), Omes Georges Entreprise (*bâtiment*), Response Phone and Mail (*services*), Scheer Sarl (*métallurgie*), S & T Sarl (*construction*), Taxis Gillet Colis (*transport et logistique*), Top-Lux S.A. (*informatique*), Vosschemie Maritim Systems Trading (*produits chimiques*), Wokatrans Sarl (*transport et logistique*).

A titre d'information, la liste détaillée de la délégation luxembourgeoise est disponible sur demande auprès de l'Euro Info Centre – Luxembourg – PME / PMI – Chambre de Commerce.

Europartenariat España 1998

Une plate-forme d'échanges et de rencontres décisives sur l'axe de la Méditerranée

Les 12 et 13 novembre prochains, l'Espagne accueillera pour la troisième fois l'Europartenariat.

Après Torremolinos en juin 1989 et Bilbao en novembre 1994, Valence sera cette année l'endroit où se retrouveront les PME de la Communauté de Valence, de la Région de Murcie et des Iles Baléares et celles de près de 80 pays.

Convention d'affaires internationales, l'Europartenariat España 1998 regroupera 518 entreprises des régions précitées, qui constituent ce qu'on appelle l'«Axe de la Méditerranée». Sélectionnées pour leur situation privilégiée sur la côte méditerranéenne mais aussi pour leurs caractéristiques économiques,

Leasing

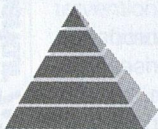
Le financement qui allie performance et flexibilité



Financez vos investissements à 100% tout en gardant intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations.

Profitez d'un taux fixe performant, d'une flexibilité totale et des nombreux avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Si vous êtes chef d'entreprise, artisan, commerçant ou si vous exercez une profession libérale, contactez-nous!



CREDITLEASE

Société Anonyme

Société de leasing et de location

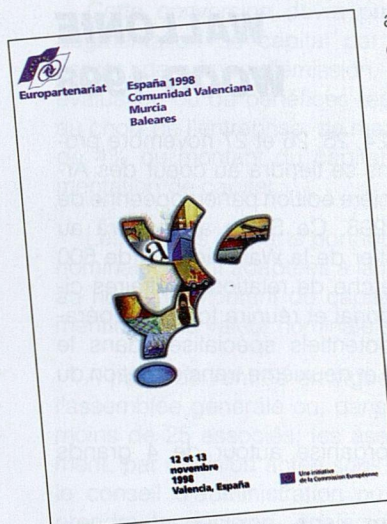
Filiale du Crédit Européen S.A.

50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, Téléphone 45 88 48 / 49 / 50, Téléfax 45 81 03

comme leur haut dynamisme et leur niveau d'ouverture sur l'extérieur, ainsi que pour leur souplesse, innovation, potentiel de croissance, capacité de gestion, efficacité et leur savoir-faire, ces 518 entreprises relèvent de 13 secteurs d'activité différents:

- Agro-alimentaire
- Céramique
- Confection-Textile
- Cuir et industrie de la chaussure
- Emballage et emballage
- Industries chimiques et plastiques
- Informatique et audiovisuel
- Jouets et articles de cadeaux
- Bois, meubles et industries complémentaires
- Matériaux de construction
- Métal, mécanique et biens d'équipement
- Santé (biomédical et hygiène)
- Services aux entreprises
(y compris transport et logistique)

Ce forum professionnel des PME-PMI accueillera plus de 2.500 chefs d'entreprise venus des quatre coins du monde et offrira une véritable plate-forme d'échanges et de rencontres décisives. En effet, pendant deux jours, Valence se fera le siège où se retrouveront les entrepreneurs de plus de 80 pays différents venus ensemble afin de parler PARTENARIAT,



ainsi que d'établir des contacts et d'arriver à des accords de coopération et de partenariat.

Les entreprises luxembourgeoises qui visiteront le Salon Européen «EUROPARTENARIAT España 1998» à Valence les 12 et 13 novembre 1998 auront l'occasion d'entrer en contact avec des entreprises vitales et innovatrices

dans les domaines les plus divergents et auront la possibilité d'établir de nombreux contacts fructueux qui pourront se concrétiser en de véritables partenariats durables à moyen et long terme. Il est à noter qu'une séance d'information sera organisée en septembre 1998 à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Pour en savoir plus sur nos manifestations futures, ou sur l'une en particulier, veuillez renvoyer la présente demande à notre EIC en cochant la case correspondante:

LES PROGRAMMES

IBEX, INTERPRISE & EUROPARTENARIAT EN 1998

Société:..... Nom:

Fonction:..... Adresse:.....

Code postal:..... Localité:.....

Téléphone:..... Fax:

E-Mail:..... homepage:.....

- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur l'**Europartenariat España** à Valence des 12/13 novembre 1998.
- Je suis intéressé(e) à participer à la séance d'information et de préparation qui sera organisée sur l'**Europartenariat España** le 23 septembre 1998.
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur le Projet Interprise **Euro Regio Partners 1998** à s'Hertogenbosch aux Pays-Bas des 3 et 4 novembre 1998
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur le Projet IBEX «**Wallonie Wood**» à Libramont en Belgique du 24 au 27 novembre 1998

Euro Info Centre Luxembourg – PME/PMI – Chambre de Commerce;



7, rue Alcide de Gasperi; L-2981 Luxembourg; Tél. 42 39 39-333; fax 43 83 26; Personne de contact: Mlle Sabrina SAGRAMOLA . E-mail: eic@cc.lu



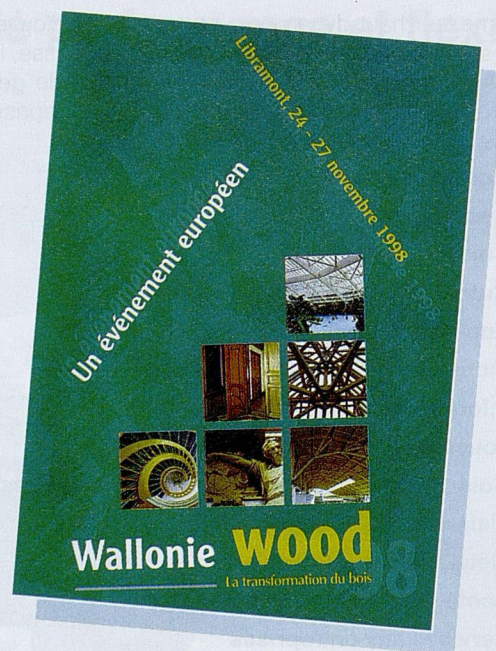
WALLONIE WOOD 1998

Les 24, 25, 26 et 27 novembre prochains se tiendra au coeur des Ardennes belges la première édition paneuropéenne de WALLONIE WOOD 1998. Ce Salon accueillera au coeur du massif forestier de la Wallonie plus de 500 entreprises à la recherche de relations d'affaires ciblées au plan international et réunira tous les opérateurs économiques potentiels spécialisés dans le secteur de la première et deuxième transformation du bois.

Cet événement s'organise autour de 4 grands axes:

- BUILDWOOD (IBEX):** une formule de rendez-vous préprogrammés entre sous-traitants et grandes entreprises dans le secteur de la construction
- WOODINTERPRISE:** un carrefour de rencontre et de coopération entre PME-PMI européennes dans le secteur de la transformation du bois au sens large
- TECHNOWOOD:** une vitrine du savoir-faire des entreprises européennes
- WOODWORDS CONFERENCE:** un cycle de conférences sur les aspects qui touchent la transformation du bois.

WALLONIE WOOD 1998 bénéficie du soutien de la Commission européenne et est organisé pour la Région Wallonne par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge. L'Euro Info Centre-Luxembourg, PME / PMI - Chambre de Commerce



du Grand-Duché de Luxembourg a été officiellement désigné comme partenaire national afin d'assurer la promotion de cet événement auprès des entreprises luxembourgeoises.

Dans ce cadre, une séance d'information et de préparation sera organisée dans les locaux de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg **le 30 septembre 1998 à partir de 15.00 heures.**

En cas d'intérêt et pour tout renseignement complémentaire, prière de retourner le coupon-réponses ci-dessous à l'Euro Info Centre-Luxembourg PME / PMI - Chambre de Commerce.

WALLONIE WOOD 1998

du 24 au 27 novembre 1998 à Libramont

Société:..... Nom:.....
 Fonction:..... Adresse:.....
 Code postal:..... Localité:.....
 Téléphone:..... Fax:.....
 E-Mail:..... homepage:.....

- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur la manifestation **WALLONIE WOOD 1998.**
- Je désire être invité(e) à la séance d'information et de préparation du 30 septembre 1998.

Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce;

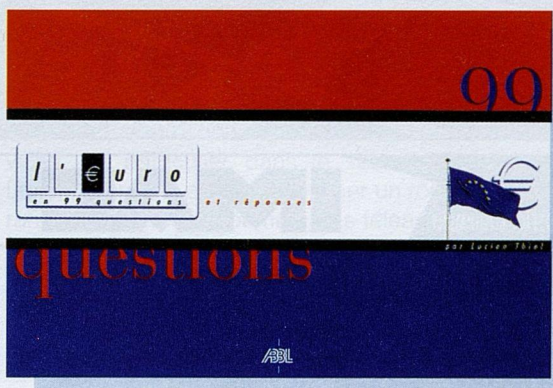
7, rue Alcide de Gasperi; L-2981 Luxembourg; tél. 42 39 39-333; fax 43 83 26; **Personne de contact:** Mlle Sabrina SAGRAMOLA . E-mail: eic@cc.lu



L'euro en 99 questions

L'ABBL présente sa brochure d'information sur l'euro

L'Association des banques et banquiers du Luxembourg (ABBL) vient de présenter une brochure d'information sur l'euro. Sur 48 pages et en 99 questions le lecteur intéressé y trouve toutes les réponses aux questions qu'il peut se poser sur la prochaine introduction de l'euro. La brochure rédigée par le directeur de l'ABBL, Monsieur Lucien Thiel, est disponible dans tous les guichets de banques.



Conversion du capital et différences d'arrondis

Un récent projet de loi a pour objet de préciser la procédure de conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros et le traitement des différences résultant de l'application des règles d'arrondi.

1) Ainsi, les sociétés anonymes, les sociétés à responsabilité limitée n'ayant pas plus de vingt-cinq associés, les sociétés coopératives et les sociétés en commandite par actions luxembourgeoises dont le capital est exprimé dans l'une des devises d'un des Etats membres de la Communauté européenne qualifiés pour la monnaie unique, peuvent, à partir du 1^{er} janvier 1999 et jusqu'au 31 décembre 2001, convertir leur capital en euro, par décision, actée sous seing privé, respectivement de l'assemblée générale ou, dans le cas des s.à r.l. de moins de 25 associés, des associés.

Rappelons ici que la conversion du capital d'une entreprise en euro se fera automatiquement au 1^{er} janvier 2002, date de généralisation de l'utilisation de l'euro et du début du retrait des monnaies nationales.

Cette conversion devra prendre la forme d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, de primes d'émission, de plus-values de réévaluation ou de bénéfices reportés à concurrence, au choix de l'entreprise, de maximum 1.000 euros ou de 4% du montant du capital souscrit avant l'augmentation de capital.

Les actions ou parts portant mention d'une valeur nominale seront adaptées à la nouvelle expression et au nouveau montant du capital social ou verront la mention de la valeur nominale supprimée.

A partir de l'entrée en vigueur de la présente loi, l'assemblée générale ou, dans le cas des s.à r.l. de moins de 25 associés, les associés peuvent également, par décision actée sous seing privé, autoriser le conseil d'administration ou le ou les gérants à prendre la décision, également actée sous seing privé, de convertir le capital de la société en euros. Cette autorisation n'est évidemment valable que jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour ce qui est des s.à r.l. de moins de 25 associés, les associés statuent à la majorité simple sans conditions de représentation minimale du capital social.

Les convocations pour toute assemblée générale appelée à se tenir entre la date d'entrée en vigueur de la présente loi et le 31 décembre 2001 dans le cadre de cette conversion ou de son autorisation sont faites

Le petit futé achète chez Goldbach!



GOLDBACH-SYSTÈMES DE BUREAU



GOLDBACH LUXEMBOURG S.à r.l.

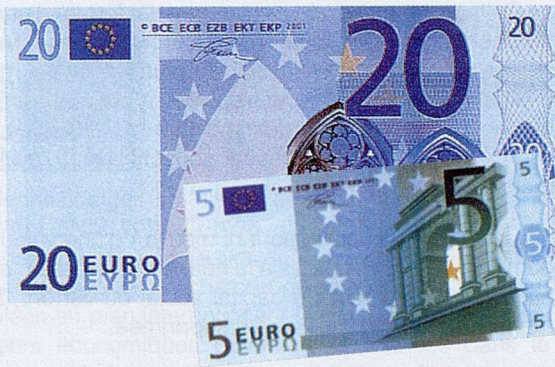
295, RUE DE LUXEMBOURG L-8077 BERTRANGE
TELEPHONE 44 14 54 FAX 44 94 80

Merkur 7.1998

EURO

TRÉPASSES

ORIFÈRE



par une annonce insérée huit jours au moins avant l'assemblée dans un quotidien luxembourgeois.

Par ailleurs, le remplacement du capital exprimé en écu vers l'euro, possible à partir du 1^{er} janvier 1999, ne constitue pas une modification des statuts, l'acte sous seing privé constatant cette décision n'étant pas publié au mémorial.

Ces décisions dérogent donc, notamment en matière de formalisme et de quorum aux dispositions générales applicables aux sociétés commerciales telles que prévue dans la loi modifiée du 10 août 1915 et ne s'appliquent que spécifiquement à la conversion vers l'euro.

II) En ce qui concerne le traitement des différences résultant de l'application des règles d'arrondi, la différence d'au plus une unité ou sous-unité monétaire constatée entre le montant originel d'une créance et le résultat de ses conversions ou reconversions successives selon les règles établies n'affecte pas le caractère libératoire du paiement ou l'exactitude de l'inscription en compte dont la créance originelle fait l'objet.

Rappelons ici que le règlement CE no 1103/97 du Conseil du 17 juin 1997 fixe notamment les principes suivants:

- les résultats de conversion en euro sont arrondis au «cent» supérieur ou inférieur le plus proche, si l'application du taux de conversion donne un résultat de conversion qui se situe exactement au milieu, la somme est arrondie au cent supérieur. Ce principe est valable pour toutes les monnaies nationales qui sont arrondies dans leur subdivision supérieure ou inférieure la plus proche. Ainsi au Luxembourg, le franc luxembourgeois est arrondi au *franc* supérieur ou inférieur

exemple: un résultat de conversion de l'euro vers le franc de 80,2468 donnera un montant de 80 LUF

- les taux de conversion (publiés le 1^{er} janvier 1999) sont exprimés pour la contrevaletur d'un euro dans chacune des monnaies nationales des Etats participants et comportent six chiffres significatifs; par exemple: 1 EUR= 40,1234 LUF
- les taux de conversion ne peuvent être arrondis ou tronqués; par exemple 1 EUR= 40,12 LUF
- il est interdit d'utiliser des taux inverses calculés à partir des taux de conversion; par exemple 1 LUF = 0,024923 EUR

Le bon impact au premier contact



OFFICE EQUIPMENT

IMAC

78, route de Longwy
L-8005 Helfent-Bertrange - G.-D. Luxembourg
Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1
Fax: 44 23 72

- pour la conversion d'une unité monétaire nationale dans une autre, il faut passer par un montant intermédiaire exprimé dans l'unité euro, ce montant ne pouvant être arrondi à moins de trois décimales est ensuite converti dans l'autre unité monétaire nationale

Exemple: soit 1 EUR = 40,1234 LUF et 1 EUR = 1,98765 DEM

Combien font 100 LUF en DEM?

Solution: 100 LUF = 100 / 40,1234 = 2,4923112 EUR arrondis à 2,492 * 1,98765 = 4,9532238 DEM arrondis à 4,95 DEM.



ALTA**Une association pour la promotion des téléactivités**

A l'instar de la France et de la Belgique, le Grand-Duché vient de se doter d'une structure destinée à la promotion, l'étude et l'assistance en matière de téléactivités, ALTA (Association luxembourgeoise des téléactivités - asbl).

Cette association qui compte la Chambre de Commerce du Grand-Duché parmi ses membres fondateurs, a pour ambition de devenir une plateforme de réflexion, d'échanges et d'initiatives dans un contexte caractérisé par un développement exponentiel des Nouvelles technologies de communication (NTC) et la mutation vers la «Société de l'information».


Par sa situation géographique, son dynamisme économique et le nombre de ses entreprises de services, en particulier dans le secteur financier, le Luxembourg est à même de jouer un rôle prépondérant dans le développement des téléactivités de demain et l'expérimentation des nouvelles méthodes de travail qu'elles impliquent. C'est pourquoi une association comme l'ALTA, qui jouera avant tout le rôle

d'interface entre les différents secteurs concernés par cette mutation (entreprises, agences nationales, Commission Européenne, syndicats, associations homologues étrangères, médias, etc. ...) peut contribuer efficacement à accompagner cette évolution et les aider à mettre en place les téléactivités dont le Grand-Duché et sa région ont besoin. Parmi les membres fondateurs on retrouve la Chambre de Commerce, Astra-Net s.a., Cedel International s.a., C.I.B.S. s.a., Fiducenter, Le Foyer Assurances s.a., Infopartners s.a., Société Européenne de Communication s.a., Transcom Europe s.a., M. Norbert Rischette et Transplanet VideoCom s.a. L'ALTA peut être jointe à l'adresse: 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, tél. (352) 46 04 11, fax (352) 46 06 96-23.

Nouvelle parution**L'assurance du particulier**

En 1994 les éditions Promoculture ont publié pour la première fois le livre de Roland Bisenius «Comprendre l'assurance du particulier». Compte tenu de son succès, le livre a été réédité à trois reprises et traduit en langue allemande. La nouvelle loi sur le contrat d'assurance, qui est entrée en vigueur en dé-

1971-1998



WIR REGELN FÜR SIE !

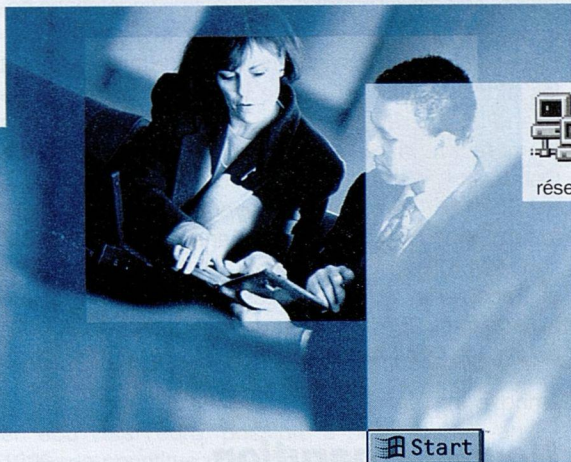
**Schutzhelm und Arbeitsvertrag
regeln das Eine, wir das Andere.**

D.A.S.

Ihre Rechte - auf jeden Fall

D.A.S. Luxembourg Allgemeine Rechtsschutz-Versicherung S.A.
3, rue Thomas Edison - L-1445 Strassen
Tel.: 45 57 58 - Fax: 45 57 63 - <http://www.das.lu> - e-mail: das@pt.lu

Pour une **petite** entreprise,
elle fait **forte** impression.



réseau



Internet



fax



e-mail



base de
données



succès

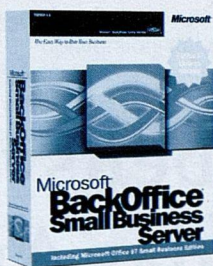
Pourquoi n'en feriez-vous pas autant ?

Vos collaborateurs et vous travaillez déjà en réseau ? Mais exploitez-vous toutes les possibilités que celui-ci vous offre ? Avec Microsoft BackOffice® Small Business Server, vous êtes sûr que votre réseau tourne à plein rendement et que chaque utilisateur travaille plus efficacement que jamais !

Partagez les dossiers, les bases de données, les imprimantes, les traitements de textes, les tableurs... Votre PC vous permet d'envoyer et de recevoir des fax et des e-mail, de consulter Internet. Grâce à cette intégration totale, vous vous concentrez uniquement sur la gestion de votre entreprise et vous êtes libéré des tâches de routine.

Soyez sûr que vous allez impressionner favorablement vos collaborateurs, vos clients et vos fournisseurs ! Il n'y a que vos coûts qui resteront modestes, ce qui n'est certainement pas pour vous déplaire.

Et, par la même occasion, vous serez déjà prêt pour les solutions PC de demain ! Votre entreprise continue à grandir ? Votre réseau s'étend sans problème. Et vous faites encore plus forte impression...



Élargissez votre vision en découvrant les possibilités et les avantages de Microsoft BackOffice Small Business Server :

consultez <http://www.microsoft.com/benelux/smallbiz/>
ou appelez le Microsoft Information Center au **02/481 52 52**.

Where do you want to go today?®

Microsoft

www.microsoft.com/benelux/smallbiz/

ÄRE LETZEBUERGER PARTNER

Microsoft Certified
Solution Provider

Eurodata

S.A.

Groupe cbc

11, rue de Bitbourg - L-1273 Luxembourg-Hamm
Tél. 434 808 -1 - Fax 434 808 -800 - E-mail : eurodata@pt.lu



but de cette année, a rendu nécessaire une mise à jour complète. Profitant de cette occasion, l'auteur a également décongesté la mise en page, de sorte que cette nouvelle édition se voit augmentée de quelque 100 pages.

En passant des assurances de responsabilité, les assurances autos, assurances incendies et risques connexes aux assurances de personnes (vie-accident-maladie), l'auteur donne un aperçu simple et pratique des garanties et extensions

de garanties commercialisées sur le marché local sans pour autant identifier une compagnie. «L'assurance du particulier» se veut un ouvrage de référence pour le particulier et un recueil pour le professionnel ainsi que pour tous ceux qui souhaitent rentrer dans le monde des assurances.

Roland Bisenius est membre de la commission formation de l'ACA (Association des compagnies d'assurances) et du jury d'examen pour agents d'assurances. Spécialiste dans les techniques de formation, il consacre sa carrière à l'enseignement et en particulier aux techniques d'assurances. La couverture de l'ouvrage est rehaussée par une oeuvre de l'artiste peintre luxembourgeois Jean Leyder.

La version française «L'Assurance du particulier» ainsi que la version allemande «Versicherungshandbuch Privatpersonen» comportant 368 pages au format 165x240mm, sont disponibles au prix de 2.380.-LUF par exemplaire dans toutes les librairies ou à défaut directement chez l'éditeur Editions Promoculture, b.p. 1142. L-1011 Luxembourg CCP Lux.: 87236-33.

Luftfahrt

Cargolux ernennt neuen Senior Vice President Sales & Marketing

Der Vorstand der Cargolux hat Dr. Ulrich Ogiermann zum neuen Senior Vice President Sales & Marketing ernannt. Der 39jährige Diplomvolkswirt begann seine Laufbahn in der Luftfahrtindustrie im Jahr 1989 bei Lufthansa als Management Trainee im Bereich Marketing, Passage und Fracht. Ab 1990 war er zuständig für den Frachtverkauf auf dem südamerikanischen Markt. 1994 übernahm Dr. Ogiermann die Leitung der Lufthansa Cargo für die Region Südafrika, mit Sitz in Johannesburg.

Télécommunication

CMD baisse ses tarifs GSM

Communication Mobile Digitale s.a. (CMD) appliquera à partir du 1^{er} août sa nouvelle structure tarifaire. Les abonnés CMD vont pouvoir bénéficier de réductions considérables aussi bien au niveau des abonnements qu'au niveau des tarifs par minute. Le tarif Economy, par exemple sera baissé de 30%: l'abonnement sera facturé à 500 LUF/mois, les communications à 15 LUF/minute au tarif normal. Le tarif Basic à 280 LUF/mois ne changera pas au niveau de l'abonnement, mais sera lui aussi diminué de 30% au niveau des frais par minute.

Tous les contrats existants seront automatiquement transcrits. L'abonnement Standard ne coûtera plus que 850 LUF/mois et les communications baisseront de 11 à 10 LUF/minute. CMD offrira en plus un abonnement à 5 LUF/minute à toute heure pour 1.700 LUF/mois. A l'occasion du 5^e anniversaire du réseau LUXGSM, ses providers, CMD et Mobilux, offrent à leurs clients respectifs la possibilité d'appeler à n'importe quelle heure de la journée un numéro du réseau LUXGSM au prix de 1 LUF/minute. L'action est limitée aux appels nationaux et ceci jusqu'au 31 août 1998.

when work
is a pleasure,
life is a joy



Conception
et aménagement
de bureaux
Etudes et conseils
professionnels

office systems

**FELTEN-
STEIN**

Des solutions d'ensemble
pour bureaux et imprimeries

FELTEN-STEIN SA
14, RUE DES JONCS
L-1818 HOWALD
TEL 40 23 53
FAX 40 23 39

e-mail: fs@felten-stein.lu
<http://www.felten-stein.lu>

Enfin, à partir du 1^{er} septembre CMD introduira des tarifs dynamiques. Le tarif minute variera alors en fonction du nombre total de minutes consommées pendant une certaine plage horaire.

Culture et entreprise

Colloque sur les retombées économiques des activités artistiques

Forum Europe et la ville de Nancy organisent les 22, 23 et 24 octobre 1998 un colloque «Culture et Entreprise – Les retombées économiques des activités artistiques». L'événement, qui aura lieu à Nancy, a reçu le soutien officiel de Jacques Santer, président de la Commission européenne et l'UNESCO. Cette conférence réunira des hauts responsables du monde des affaires, de l'industrie et du tourisme, des personnalités officielles aux niveaux local, national et européen ainsi que des représentants d'institutions culturelles et académiques.

D'autres villes – Anvers, Avignon, Beyrouth, Bilbao, Bologne, Dresden, Erfurt, Glasgow, Halle, Johannesburg, Karlsruhe, Padoue, Rennes, Rotterdam, Stockholm et Strasbourg – seront également associées à cette manifestation. L'étude de ces cas montrera comment les activités culturelles peuvent conduire au développement économique local et régional. Ce colloque offrira également l'occasion de lancer le «Club Art et Industrie», structure internationale réunissant les sociétés privées et les autorités publiques désireuses d'échanger leurs expériences sur la façon d'allier développement culturel et économique. Pour tout renseignement complémentaire: tél. 0032/2/7 36 14-30.

E.A.P.S.: The European Association of Professional Secretaries

E.A.P.S., European Association of Professional Secretaries, is represented in 24 countries all around Europe, ranging geographically from Iceland to Cyprus.

The Luxembourg group was inaugurated on September 2, 1993 as the 17th member country of the Association and as of today has 34 members (29 full members and 5 corporate members). The full members are mostly executive secretaries and assistants to chairmen, directors and senior managers of the top



17, route d'Arlon Tél.: (352) 63 96 76 fondée en 1990
L-7471 SAEUL Fax: (352) 63 92 84 RC 64532
WWW.Dataplus.lu DataPlus@DATAPLUS.LU

Nous avons les logiciels pour bien gérer votre société:

- **ComptaPlus** comptabilité puissante et ouverte
- **GestionPlus** facturation, achat et stock pour commerces, bâtiment, vêtements, dépositaires, ...
- **SalairePlus** salaires et paies luxembourgeoises
- **MédiPlus** gestion de cabinet médical
- **CantiPlus** réservation et paiement automatisés en cantine
- **HeuresPlus** gestion des heures prestées pour avocats et fiduciaires

Plus de 2.000 sociétés et particuliers sont gérés par nos logiciels au Luxembourg, en France, en Belgique et en Hollande.

Nous sommes ouverts sur EURO et an 2000.

commercial, industrial, private and public sector organisations in Luxembourg and Europe.

Its aims are:

- To promote European fellowship, understanding and co-operation by Providing a forum for the exchange of ideas and practices between all those interested in the secretarial profession; assisting members who wish to work in another member country; holding international meetings of a business and cultural nature;
- To provide a source/network of useful business contacts throughout Europe,
- To spread throughout Europe the image of the Executive Secretary as an essential element of the management team;
- To encourage secretaries to develop their potential to form a nucleus of highly qualified European Executive Secretaries able to advise on secretarial development;
- To be the recognised voice of the secretarial profession in Europe

Contact: European Association of Professional Secretaries, Florence Lemeer-Wintgens, c/o Société Européenne de Communication, 75 route de Longwy, L-8080 BERTRANGE, Tel. +352/45 95 45-457, Fax +352/45 95 45-353; e-mail flemeerw@tele2.com.

**Une passion
pour l'excellence**

**Journées
européennes de
l'audit interne**

L'Institut des auditeurs-conseil internes (IACI) organise du 16 au 18 septembre à l'hôtel Royal les journées européennes de l'audit interne, «Une passion pour l'excellence». Un forum sur les contrôles et audits internes dans les secteurs public, parapublics et associatif s'intégrera à la conférence. Des informations complémentaires ainsi que des bulletins d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de l'IACI à l'adresse www.iaci.lu.

Banques

**KBL acquiert la
Banque Française de
Service et de Crédit**

La Kredietbank S.A. Luxembourgeoise (KBL) et La Mondiale ont formalisé leur accord portant sur le ra-

**Ihr Partner für
Seminare + Coaching:**

- Menschenführung
- Strategische Kommunikation
- Konfliktmanagement
- Teamentwicklung
- Unternehmens-Entwicklung
- NLP-Ausbildung

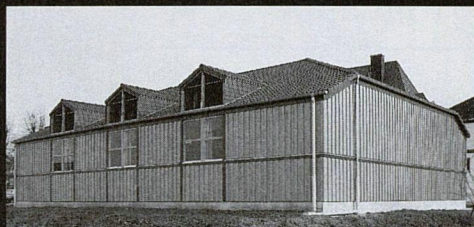
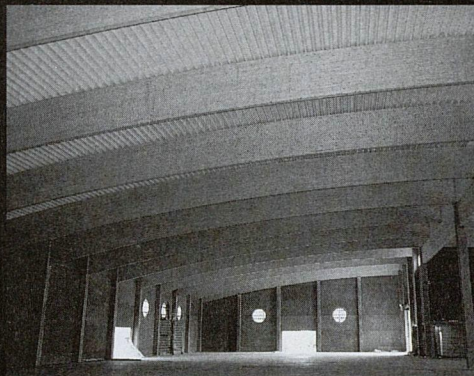
CON•TRUST
Training • OE • Personalentwicklung

73, Fond St. Martin
L-2135 Luxembourg

Tel.: 429 555

chat par KBL de l'entièreté du capital de la Banque Française de Service et de Crédit (BFSC).

Acquise en 1989 par La Mondiale, la BFSC est, par l'intermédiaire de ses filiales, active dans les domaines de la gestion privée, de la gestion institutionnelle et de la gestion d'OPCVM. Comme banque d'affaires, elle s'est spécialisée dans le conseil aux entreprises et les introductions en bourse sur le second marché et le nouveau marché parisien. Elle emploie 93 personnes et est présente à Paris, Nancy et Metz. Au 31 décembre 1997, le total du bilan consolidé de la BFSC s'élevait à FRF 4.741 millions et les fonds propres consolidés à FRF 392 millions.



Steffen Hallen- und Gewerbebau

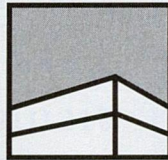
Potaschberg · rue Flaxweiler · L-6776 Grevenmacher

Tel. 0 03 52/71 97 24 · Fax 0 03 52/71 97 98

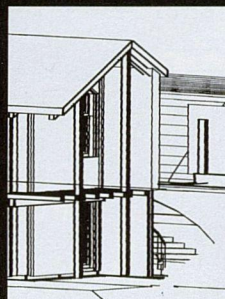
Holzkonstruktionen

Unsere Spezialität. Lassen Sie sich anstecken von unserer Begeisterung – und zufriedenstellen von unserer Lösung.

steffen



HALLEN- UND
GEWERBEBAU



Ökologisch nachhaltige Konzepte und

architektonisch interessante Lösungen

für schlüsselfertige Industriebauten.

Hallen, schlüsselfertig in Holzbauweise

oder in Kombination mit Stahl/Stahlbeton.


Weil wir davon überzeugt sind.

Zink & Kraemer, Trier

Admirez ici les bienfaits ¶
d'un bon aménagement de bureau. ¶



Au bureau, le cou est constamment contraint ¶
à maintenir la tête dans une même position ¶
des heures durant. La tension s'installe d'abord ¶
au niveau des cervicales, avant d'affecter tout le dos. ¶
D'où l'importance de varier les postures au cours ¶
de la journée, et de disposer d'un mobilier à la fois ¶
ergonomique, dynamique, pratique et esthétique. ¶
Parce qu'il convient d'apporter un soin particulier ¶
à l'aménagement des bureaux, les bienfaits de ¶
Bureau Moderne sont certifiés ISO 9002. Et approuvés ¶
par des milliers de colonnes vertébrales. ¶



BUREAU MODERNE

Le travail, c'est la santé dans un bureau moderne. ¶

7a, rue de Bitbourg - L-1273 - Luxembourg - Hamm - Tél. 42 38 83 - 1 - Fax : 42 67 45 ¶

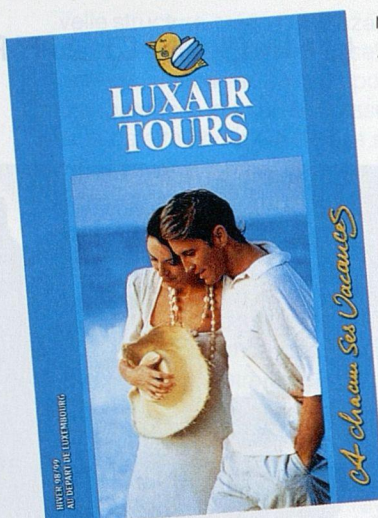
« Cette acquisition est une nouvelle concrétisation de notre politique d'expansion internationale » commente Damien Wigny, président de la KBL. Avec l'Espagne, le marché français est l'une des cibles stratégiques de la KBL. En vendant sa filiale bancaire, La Mondiale poursuit sa politique de recentrage sur les activités d'assurance vie.

Tourisme

La nouvelle brochure hiver 98/99 de Luxair Tours

Pistes enneigées ou plages dorées, repos ou des vacances actives, la nouvelle brochure hiver de Luxair Tours, dans ses 140 pages, propose des formules pour tous les goûts. Des hôtels de prestige pour ceux qui aiment le luxe, des hôtels de charme ainsi que des appartements et appart'hôtels spécialement aménagés pour familles, des clubs plein de dynamisme et des voyages de découverte pour explorer de nouveaux pays.

Tradition et nouveauté sont les composants du programme de sport d'hiver. Les destinations nouvelles comme Kirchberg près de Kitzbühel au Tyrol invitent le client avec plus de 200 km de pistes de descente, de snowboard, de ski de fond et des itinéraires de



randonnée au sein des Alpes autrichiennes. Les destinations tyroliennes classiques comme Seefeld et Sölden ainsi que le Salzburger Land avec les destinations de Abtenau, Faistenau, Fuschl am See et Hintersee restent naturellement partie intégrante de notre programme hivernal.

Egalement nouveau en hiver, Porto Santo, la petite sœur de Madère. Cette île volcanique avec ses plages merveilleuses contraste avec Madère, sa végétation exubérante et ses paysages subtropicaux qui font d'elle le « jardin flottant de l'Atlantique ». En outre, les clients auront la possibilité de combiner les deux îles. Naturellement, les destinations classiques ne manquent pas au rendez-vous.

La large palette de Luxair Tours comprend traditionnellement de nombreuses offres spéciales et d'importantes réductions pour enfants. La brochure hiver 98/99 de Luxair Tours est disponible dans toutes les agences de voyages.



C'est dans le **besoin**
qu'on reconnaît ses amis.

Nous vous garantissons :

- le versement d'une indemnité journalière dès le 1^{er} jour en cas d'accident et dès le 8^e ou le 15^e jour en cas de maladie
- la durée illimitée du paiement de l'indemnité
- la déductibilité des primes
- une hotline 24h/24: 290.090.



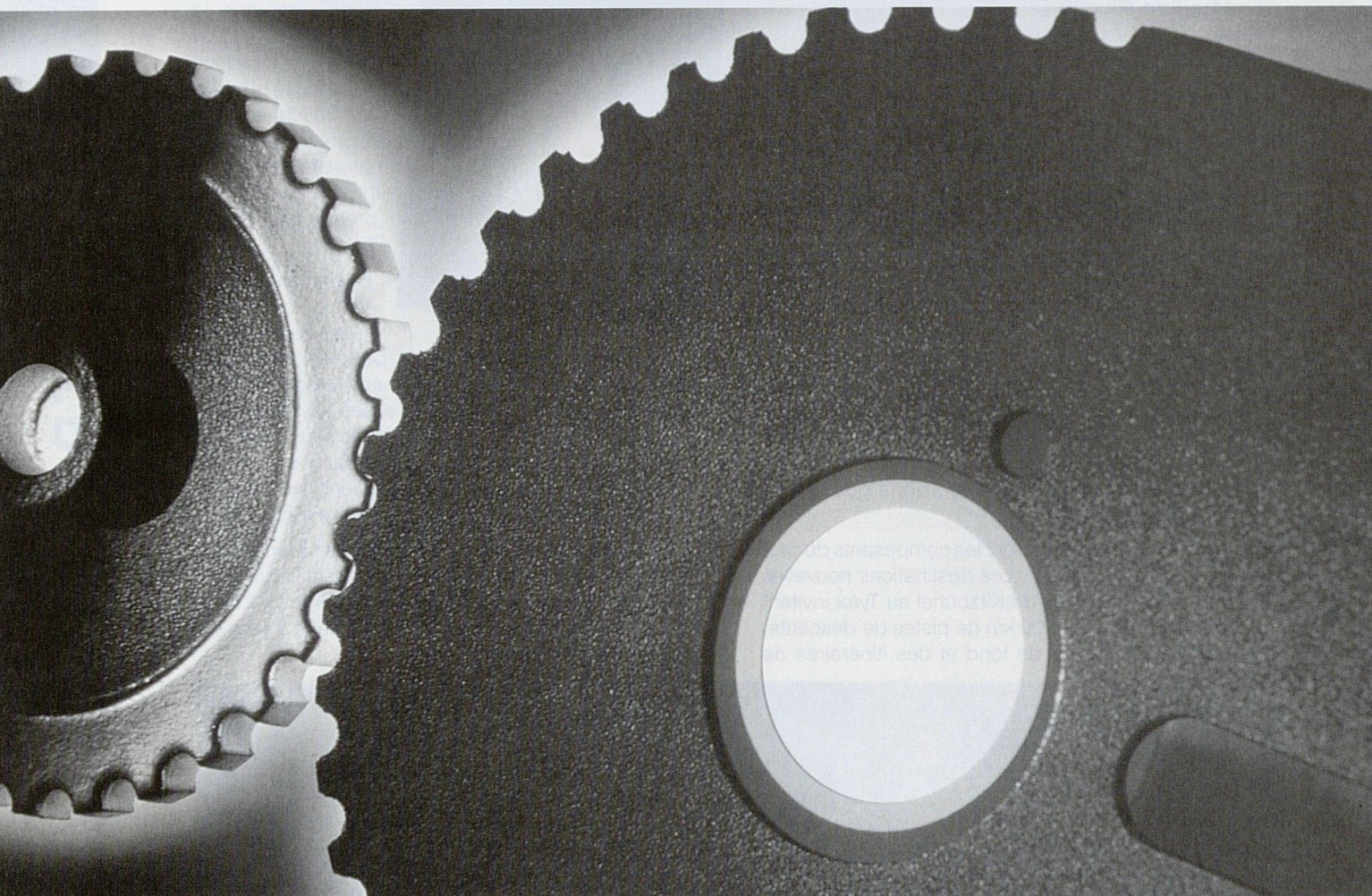
VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'ASSURANCE
"PERTE DE REVENU"
EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL.

Satisfait et remboursé.

interlux
ASSURANCES MALADIE
1A, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg

RIEN NE TRADUIT MIEUX L'INTERACTION

ENTRE UN BANQUIER ET SON CLIENT



Crédits d'investissement, de caisse et d'équipement, aides étatiques,
leasing et conseils en placements:

NOUS CONTRIBUONS À TRANSFORMER

VOTRE ÉNERGIE EN RÉSULTATS

**CREDIT
EUROPEEN**

Industrie

Réouverture de la ligne de verre flotté à Luxguard II

Guardian Europe a redémarré début juillet la production de verre flotté à Luxguard II (Dudelange). L'usine avait été arrêtée le 1^{er} avril 1998 pour la reconstruction du four. Luxguard II a commencé son activité le 19 décembre 1988. Depuis cette date, la production du verre flotté n'a jamais été interrompue. Chaque jour, sept jour sur sept, douze mois par an, l'usine produit en continu du verre plat. Après l'arrivée à son terme de vie, le four, couvert de briques réfractaires résistant à des températures de plus de 1.600° C, doit être reconstruit. C'est cette opération que Guardian vient d'accomplir.

Lors du planning des travaux, la durée prévue pour la reconstruction était de 110 jours. Une excellente coordination avec les entreprises a permis de réaliser l'opération en 97 jours seulement. Les entreprises contractées par Guardian pour la réalisation du chantier ont mobilisé jusqu'à 300 ingénieurs et techniciens sur le site. Cet investissement représente aussi une garantie de maintien d'emplois pour les années à venir. Luxguard II emploie plus de 300 personnes dans son usine à Dudelange.

La réalisation de ces travaux a coûté plus de 1,4 milliard de LUF. A cette occasion, de nouveaux développements technologiques ont été introduits, visant à réduire les émissions polluantes, les Nox, et la consommation d'énergie. Cet investissement dans le domaine de la lutte contre la pollution fait suite à des investissements de 100 millions de LUF réalisés pour améliorer le dépoussiérage des fumées. Luxguard II a été certifié ISO 9002 en août 1996.

En 17 ans, Guardian a investi près de 16 milliards de LUF au Grand-Duché de Luxembourg dans 6 établissements, dont un pour la coordination (Guardian Europe), deux pour la production et la transformation de verre plat (Luxguard I et II), un pour la fabrication de verre automobile (Guardian Automotive-E), une société d'engineering et de R&D (CRVC) et une entreprise de transport (LIFT). Ces activités ont créé plus de 1.200 emplois au Luxembourg.

Réviseurs d'entreprises

Mazars & Guérard s'associe au cabinet britannique Neville Russell

En Grande-Bretagne, le groupe Mazars & Guérard vient de s'associer à Neville Russell, un des tous premiers cabinets britanniques indépendants. La nou-

velle structure créée par Mazars Neville Russell, issue de la fusion de Neville Russell et de Mazars & Guérard UK, mettra ainsi à la disposition de ses clients les compétences de ses 900 associés et collaborateurs et la palette complète de ses services.

Avec 21 bureaux, elle devrait réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 2,5 milliards de francs belges en 1998. Cette opération traduit la volonté du groupe Mazars & Guérard de renforcer son implantation internationale et de constituer une structure forte qui lui permette de devenir le cabinet européen de référence, leader dans ses domaines d'activité: l'audit et le conseil aux entreprises.

Le groupe Mazars & Guérard compte désormais 3.200 personnes dans 26 pays et réalise un chiffre d'affaires consolidé d'environ 10 milliards de LUF. Le cabinet luxembourgeois de réviseurs d'entreprises et d'experts comptables Mazars & Guérard génère un chiffre d'affaire de 100 millions avec environ 35 collaborateurs et est actif essentiellement dans les domaines de l'audit, de la fiscalité et de l'expertise comptable.

Luxembourg-ville

Un nouveau parking sous l'avenue Monterey

En juillet 1993, la Ville de Luxembourg a lancé un concours portant sur la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement souterrain d'une capacité d'environ 420 places sous l'avenue Monterey. Une concession a finalement été signée avec la société du Parking Guillaume et le Bureau d'études Jean-Pierre Molé. Afin de préserver lors de la construction du parking la voûte des anciennes galeries du Fort Lambert ainsi que les anciens murs d'escarpe et de contre-scarpe, une très grande hauteur au 2^e niveau du parking a dû être prévue. L'ouvrage définitif d'une longueur totale de 171,40 mètres, située au sous-sol de l'avenue Monterey entre le boulevard Prince Henri et la Synagogue, aura une capacité de 448 places sur 5 niveaux. Le parking sera doté de deux entrées, l'une donnant sur l'avenue Monterey, l'autre sur le boulevard Prince Henri. Trois escaliers et deux ascenseurs permettront aux piétons de rejoindre la surface. Au premier niveau trois places de stationnement de 3,50



GROUPE DE SÉCURITÉ DU SUD

Permanence 24 / 24 hrs.



FIRE-CONTROL COMPANY S.à.r.l.

*Protection feux
accidents, extincteurs.*

- Extincteurs
(Werner Permanent)
DIN 14406 / EN3, EN2.
- Matériel de sécurité.
- Protection feux et
sauvetage pour l'industrie
et le commerce.
- Extinction automatique.
- Signalisation de sécurité
et d'évacuation.
- Entretien extincteurs.
- Cours et formation
de sécurité.



SÉCURITÉ ET CONTRÔLE S.à.r.l.

*Permanence et
Télésurveillance.*

- Systèmes d'alarmes
de très haute qualité
(Telenot-Partner).
- S.O.S. personnes âgées.
- Télémaintenance.
- Détection intrusion sans
fil (Telenot-U.D.S.).
- Service de gardiennage
permanent par agents de
sécurité.
- Service d'assistance et
d'intervention d'urgence.
- Call-Center 24 / 24 hrs.
- Centrale G.P.S.
internationale.

QUALITÉ • SÉCURITÉ • PRÉCISION • PRESTIGE

102, BOULEVARD KENNEDY L-4170 ESCH-SUR-ALZETTE
TÉLÉPHONE 54 95 59 FAX 54 95 90 E-MAIL SÉCURITÉ@PT.LU

mètres de large sont mises à disposition des handicapés physiques. 10 autres emplacements sont également prévus au même niveau pour des voitures conduites par des dames non accompagnées. La mise en service prévisionnelle est prévue pour septembre 1999.

Pendant toute la durée de la construction du parking, la circulation automobile et autre dans l'avenue Monterey est assurée. La partie parking proprement dite de l'ouvrage est financée exclusivement par des fonds privés tandis que la mise en valeur des vestiges de la forteresse, en l'occurrence le Fort Lambert, se fera par la mise à disposition de fonds et du ministère de la culture et de la ville et du promoteur.

Publicité sur le lieu de vente

Mediation commercialise le marquage au sol

Les entreprises cherchent sans cesse de nouveaux outils de communication pour mieux mettre leurs produits en avant sur les points de vente et interpeller la clientèle au moment même de la décision d'achat.

Partant de ce constat, un nouveau produit a récemment vu le jour. Imaginé et fabriqué par 3M, les

graphismes 3M FloorMinders sont un nouveau support publicitaire à fort impact, consistant en un marquage au sol par application d'un vinyle auto-adhésif. Grâce à ce média, il est possible d'amplifier davantage le résultat des opérations promotionnelles, campagnes d'informations ou autres messages publicitaires. En effet, bénéficiant d'une forte visibilité, ce nouveau concept testé dans plusieurs pays, notamment aux Etats-Unis, en Autriche et aux Pays-Bas, a révélé des résultats très encourageants, tant en terme d'accroissement des ventes que de mémorisation ou de notoriété.

Les graphismes 3M FloorMinders arrivent aujourd'hui au Luxembourg par l'intermédiaire de la société Mediation, qui se charge de la commercialisation de son réseau d'emplacements, Megafloor. Mediation est convaincu que ce nouveau produit promotionnel dispose, outre son impact auprès des consommateurs, aussi de nombreux autres atouts non négligeables. La société cite tout d'abord son coût avantageux, qui lui confère un rapport performance/prix très attractif. En outre les 3M FloorMinders sont non seulement simples à poser et à retirer mais également très résistants. Pour de plus amples informations, les entreprises intéressées peuvent contacter Mediation s.a. au tél. 45 67 45.

www.auto.lu

Le marché automobile du Luxembourg sur Internet

Permettre à tous les acteurs du marché automobile luxembourgeois d'utiliser l'Internet comme nouvel outil commercial, voilà l'objectif que s'est fixé Digital Dynamics s.à.r.l. avec son nouveau site web www.auto.lu qui est le premier site luxembourgeois à viser le regroupement des annonces automobiles des quelque 300 garages, des annonces gratuites des particuliers, des informations sur les différentes sociétés présentes sur le marché automobile luxembourgeois, des adresses de tous les garages, auto-écoles, fournisseurs d'accessoires ainsi qu'une foule d'informations pratiques sur les démarches administratives annexes au marché de l'automobile.

Le site qui est proposé en trois langues (allemand, français et anglais) offre aux garagistes la possibilité d'inscrire et d'annuler leurs annonces online avec leur mot de passe. Les particuliers ont la possibilité d'annoncer leur voiture gratuitement. Pour ce faire ils reçoivent un mot de passe qui leur permet d'annuler ou de prolonger les annonces. Les utilisateurs du site peuvent effectuer une recherche rapide des voitures selon différents critères. Les personnes qui n'utilisent pas l'Internet peuvent envoyer leur annonce par fax ou courrier. Aux Etats-Unis le concept d'une telle base de données a largement fait ses preuves et Digital Dynamics compte bien renouveler ce succès au Grand-Duché.

EURO INFO CENTRE LUXEMBOURG

CONSEIL
ASSISTANCE
INFORMATION



LE PARTENAIRE DES PME

EURO INFO CENTRE

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG



FEDIL

Tél. : 42 39 39-333 Fax. : 43 83 26

SIEGE :
7, RUE ALCIDE DE GASPERI
LUXEMBOURG

ADRESSE POSTALE :
CHAMBRE DE COMMERCE/EIC
L-2981 LUXEMBOURG



Savoir écouter

Parce qu'elle est depuis toujours à l'écoute des entreprises, la Banque Générale du Luxembourg peut comprendre la spécificité de leurs besoins et répondre à leurs attentes particulières.

Première banque universelle du Grand-Duché, la Banque Générale du Luxembourg s'engage aux côtés des PME, les assiste et les guide dans la gestion de leurs ressources financières, dans l'accomplissement de leurs projets.

Partenaire actif de l'industrie, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, la Banque Générale du Luxembourg privilégie une approche personnalisée de chaque métier, un encadrement attentif de chaque projet, pour bâtir ensemble un avenir prospère.



BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, AVENUE J.F. KENNEDY,
L-2951 LUXEMBOURG, TÉL.: (352) 42 42-1

E-mail: info@bgl.lu